Le Petit Journal

Administration, Rédaction, Annonces, 61, rue Lafayette, Paris (9e)
Téléphones { Rédaction..... 101-76 — 101-77 — 101-78 / Administration .. 101-67 — 101-74 — 101-75

ABONNEMENTS SEINE ET SEINE-ET-OISE
TROIS MOIS.....5 FR.
SIX MOIS.....9 FR.
UN AN.....18 FR.
Les Abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois

5 cent. Directeur : CHARLES PREVET 5 cent.

LE SUPPLÉMENT ILLUSTRÉ... 5 CENT. | LE PLEIN AIR, Revue des Sports.. 10 CENT.
Le Petit Journal agricole. 5 CENT. | La Mode ..... 10 CENT.

DÉPARTEMENTS et Colonies — ABONNEMENTS — ÉTRANGER
6 FR.....TROIS MOIS.....8 FR.
12 FR.....SIX MOIS.....15 FR.
24 FR.....UN AN.....30 FR.
Les Abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois

MARDI 8 FEVRIER 1910
39 — SAINT JEAN DE MATHA — 326
QUARANTE-HUITIÈME ANNÉE (NUMÉRO 17,210)

L'AUGMENTATION DE LA SOLDE et les Retraites Militaires

Parmi les nombreuses lettres que j'ai reçues et dont j'ai publié ici quelques extraits, au sujet de l'augmentation de la solde des officiers, j'en ai retenu, pour en parler en son temps, une fort intéressante, provenant d'un comité de capitaines en retraite d'une ville du Midi. Elle a trait naturellement aux retraites militaires.

Puisque, après un long retard, la discussion du budget de la Guerre est ouverte, et que le Parlement va s'occuper du projet d'augmentation des soldes, qui y est incorporé, il paraît opportun d'attirer l'attention sur cette question des retraites militaires, inséparable de celle des soldes et traitements. Le débat doit porter sur l'ensemble de la solde, tant d'activité que de retraite, depuis l'entrée des officiers dans la carrière jusqu'à leur radiation définitive des cadres... de l'existence.

N'oublions pas que cette pension octroyée par l'Etat n'est pas un don gracieux de sa part, une prolongation temporaire et toujours révocable du traitement d'activité, mais bien la juste compensation, non pas seulement des services rendus et du labeur accompli, mais des retenues et versements proportionnels, dont l'Etat a frappé les soldes, traitements et salaires pendant les années de service et de travail actif. La pension de retraite fait partie intégrante du contrat qui lie l'individu à l'Etat.

⁂

Il en résulte logiquement que toute augmentation de retenues et versements, correspondante à toute augmentation de solde ou de salaire, doit entraîner une augmentation proportionnelle de la pension. Et c'est sur cette proportionnalité entre le montant des retenues et la quotité de la pension attribuée à partir d'une limite d'âge déterminée, qu'est basée l'échelle des tarifs de retraites qu'elles soient civiles ou militaires.

Rien n'est plus clair, semble-t-il, et toute la question est là, particulièrement en ce qui concerne les retraites militaires. En effet, quand on examine les tarifs de ces retraites, fixés par la loi de 1878, on constate qu'ils n'ont pas varié depuis cette époque, et qu'ils n'ont pas suivi le mouvement ascendant des soldes d'activité. L'Etat retient toujours 5 0/0 de la solde d'activité. En 1878, la pension de retraite s'élevait aux 3/5 de la solde pour les commandants, aux 2/3 pour les capitaines et les lieutenants. Actuellement cette proportion est réduite à un peu plus de la moitié pour les commandants et les capitaines les moins anciens, en témoigne le tableau ci-joint :

	SOLDE 1878	RETRAITE actuelle	SOLDE actuelle
Commandant :	5.004	3.000	5.500
Capitaine :			
plus de 12 ans	3.420	2.300	5.000
plus de 8 ans			4.500
plus de 5 ans	3.168		4.000
moins de 5 ans			3.500
Lieutenant :			
1re classe ou moitié	2.448	1.700	2.700
2e classe ou moitié	2.376		2.520

Ces tarifs sont les tarifs minimums. Ils sont majorés des annuités supplémentaires constituées par les excédents des années de service au delà de 30 ans et par les campagnes, jusqu'à un maximum de 50 années, campagnes comprises. Mais combien peu d'officiers atteignent ce maximum, surtout dans la période de longue paix dont nous jouissons. Seuls, les généraux dont la limite d'âge dépasse soixante ans et les officiers coloniaux et africains en bénéficient.

⁂

Il semble donc de toute équité de relever le taux des retraites à l'étiage des soldes nouvelles. Plus l'Etat retient, plus il doit. Le Comité d'officiers en retraite, qui m'a saisi de ses doléances, réclame simplement 3.200 francs pour les commandants ; 3.000, 2.800, 2.600, 2.400 pour les capitaines, au prorata de leur ancienneté, 1,800 pour tous les lieutenants. Vous êtes modestes, mes vieux camarades du Midi ! J'estime qu'on peut et qu'on doit faire mieux.

Il n'est pas juste, en effet, qu'après s'être usé au service de l'Etat, l'officier, comme tout fonctionnaire d'ailleurs, mais l'officier surtout, dont l'usure physique est plus marquée, témoin la disparition rapide des retraités militaires (tout bénéfice pour l'Etat !), il n'est pas juste, dis-je, que cet officier rentre dans l'inaction et la vieillesse en *demi-solde*, le plus souvent sans que ses charges familiales et *sociales* aient diminué. On m'objectera que les officiers retraités peuvent prétendre à des emplois de l'Etat. Ah ! le bon billet qu'a la Châtre ! Quelques postes de percepteurs, de commissaires de surveillance, de contrôleurs, et encore ! Tout est pris, nous le savons, par les sous-officiers et les employés de carrière, sans compter les prébendiers électoraux. Il devient de plus en plus difficile à un officier, après trente années de vie *militaire, de s'adapter à des fonctions* et à des besognes nouvelles. On en voit qui trouvent place dans des administations et des sociétés privées. Le plus grand nombre rentrent au foyer natal ou s'installent dans les centres importants de garnison, restant encore ainsi attachés au milieu militaire. Ils représentent des forces sociales intéressantes, ils peuvent et doivent encore faire bonne figure, l'Etat doit leur assurer l'honorabilité de leur vie finissante.

C'est ce qu'ont très bien compris les Allemands qui, non contents d'augmenter progressivement les soldes et les retraites, assurent à leurs capitaines des retraites de 6.400 à 5.000, avec droit à un emploi civil. Aussi, l'Allemagne reste militarisée !

Si, à ceux pourvus d'un emploi civil, l'Etat français garantit l'équivalent de la solde d'activité jusqu'à 6,000 francs, chiffre discutable, d'ailleurs, les autres, la masse, ont droit à une retraite qui ne les fasse pas déchoir tout d'un coup. Evidemment, nous n'allons pas demander la continuation de la solde d'activité nette, mais la pension de retraite doit s'en rapprocher le plus possible, faudrait-il pour cela porter à 6 ou 7 % la retenue sur les soldes. Et ce ne serait pas trop demander que le minimum de nos retraites fût établi à 2.000 pour les lieutenants, 3.000 pour les capitaines les moins anciens, 4.000 pour les capitaines les plus anciens et les commandants. A ce compte, les majorations deviendront rares, beaucoup d'officiers partiraient à trente ans de services, dégageant la voie aux jeunes, et aptes encore à servir dans les réserves, dans les emplois de l'Etat et... dans la vie sociale !

⁂

Je parlerai dans un autre article des retraites proportionnelles à partir de 15 ans de service, dont on projette de faire l'essai. Pour le moment, au cours de la discussion pendante, nous désirons que des voix s'élèvent dans le Parlement pour soutenir cette connexité absolue des retraites et des soldes. Cet appel sera-t-il entendu ? Pas plus sans doute que celui que nous avons jeté en faveur de *l'indemnité de famille*, la seule solution équitable et logique de l'augmentation de la solde ! Tout ce qu'on fait actuellement, c'est de l'argent émietté ! Mais prenons patience, l'heure viendra tôt ou tard où nous aurons raison, vous, les vieux officiers qui réclamez l'honorabilité de vos vieux jours, nous, encore en activité pour plus ou moins longtemps, qui demandons une plus juste répartition des deniers de l'Etat, plus conforme surtout aux mœurs et aux évolutions sociales !

Colonel X.

UN DRAME DANS LA RUE à Saint-Denis

Délaissé par sa femme, un ferblantier a tiré un coup de revolver sur celle-ci et l'a grièvement blessée.

Un ferblantier, M. Alphonse Gesbert, âgé de 30 ans, demeurant 18, rue du Port à Saint-Denis, avait épousé, il y a un an environ, une blanchisseuse de 18 ans, Mlle Marie Concrardy. Celle-ci déserta à plusieurs reprises le domicile conjugal.

En décembre dernier, la veille de Noël, [illegible]

Le mari demanda le divorce. Mais comme les formalités étaient longues il voulut les abréger en essayant à plusieurs reprises de faire surprendre sa femme en flagrant délit d'adultère.

Ayant réussi ces jours derniers à découvrir son adresse il lui demanda un rendez-vous par lettre. Sa femme lui répondit qu'elle se trouverait lundi après-midi, vers trois heures, rue Catulienne et qu'elle l'y attendrait.

Hier, après-midi, le ferblantier se trouva exact au rendez-vous. Il était à peine arrivé que sa femme apparut. Mais elle était accompagnée de son ami qui lui donnait le bras.

M. Gesbert lui intima l'ordre de quitter son compagnon et de venir lui parler à l'écart. La blanchisseuse répondit par des sarcasmes.

Exaspéré, le mari voulut en appeler au témoignage de divers passants et de deux agents pour leur faire constater la mauvaise tenue de sa femme.

Ce fut en vain, passants et agents refusèrent et s'esquivèrent sous prétexte que cela ne les regardait pas.

Au comble de la fureur, M. Gesbert sortit un revolver de sa poche et fit feu dans la direction de sa femme qui s'éloignait tranquillement au bras de son compagnon. Atteinte entre les deux épaules, elle s'affaissa ensanglantée, tandis que son compagnon, que l'on croyait également blessé, s'évanouissait sous l'effet de la peur. Il ne tarda pas du reste à reprendre ses sens dans une pharmacie où on le transporta avec sa compagne.

Celle-ci, dont l'état est grave, a été admise à l'hôpital de Saint-Denis.

M. Alphonse Gesbert, arrêté et conduit devant M. Legrand, commissaire de police de la Plaine-Saint-Denis, a été envoyé au Dépôt.

CONSEIL DES MINISTRES

Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis, hier matin, en Conseil, à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières.

POUR LES VICTIMES DES INONDATIONS

Le président du Conseil a fait connaître les propositions qui lui paraissent, après entente avec les ministres compétents, propres à réparer, pour les sinistrés, les conséquences de la catastrophe.

Un crédit de vingt millions sera demandé aux Chambres, il servira à accorder de nouveaux secours et à indemniser les sinistrés de la perte d'objets mobiliers.

D'autre part, le gouvernement poursuit l'étude des moyens destinés à faciliter aux petits commerçants, industriels et agriculteurs sinistrés la remise en marche de leurs entreprises et de leurs exploitations. Des projets seront déposés à bref délai dans ce sens.

LE PROGRAMME NAVAL

Le Conseil a approuvé, après accord entre les ministres des Finances et de la Marine, le programme naval qui va être déposé à la Chambre et dont on trouvera plus loin l'exposé.

LA DÉMISSION DE M. LYON-CAEN

M. Doumergue, ministre de l'Instruction publique, a fait connaître qu'il acceptait la démission de M. Lyon-Caen, doyen de la Faculté de droit.

LA SURVEILLANCE DE L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ

Le ministre a exposé et soumis à l'approbation du Conseil les grandes lignes du projet de loi relatif à la surveillance de l'enseignement privé.

Antoine Favier l'assassin de l'encaisseur Thain SERAIT, DIT-ON, A PARIS

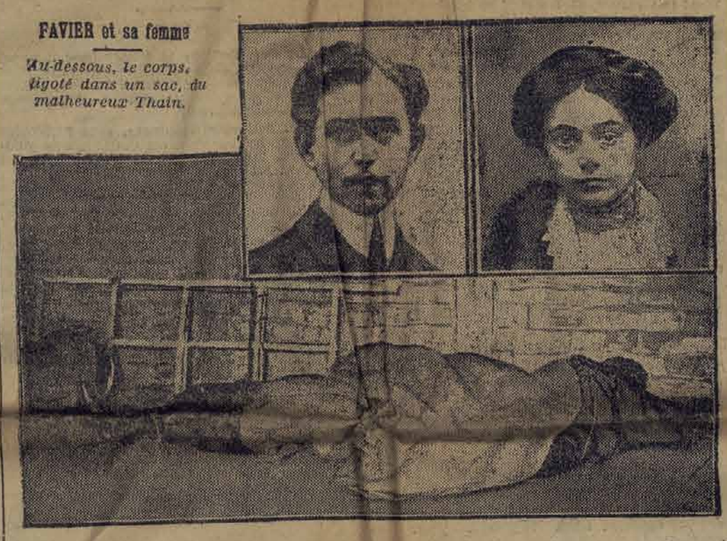

FAVIER et sa femme

Au-dessous, le corps, ligoté dans un sac, du malheureux Thain.

(Dépêche de notre correspondant)

Lille, 7 Février.

Comme on va le voir par les détails de ce télégramme, la journée a été abondante en éclaircissements ; le juge d'instruction a eu connaissance d'une lettre de Favier à sa femme, il en a reçu lui-même une très longue de l'assassin, dans laquelle celui-ci reconnaît son crime et cherche à innocenter Mme Favier ; on a retrouvé la sacoche et le bicorne de l'encaisseur et le marteau qui a servi à commettre le crime. Enfin, M. Delalé a acquis la conviction que Favier est à Paris.

UNE LETTRE DE FAVIER

Le magistrat instructeur a reçu hier la visite d'une personne qui lui a remis la lettre suivante, provenant de Favier :

Paris, 4-2-1910.

Ma très chère petite femme,

Je n'ai pu encore t'écrire pour te dire ce que je faisais...

Je dis tous les jours les journaux ; il faut que tu dit : nous ne [illegible] plus tard, lorsque les choses seront arrangées.

J'espère que l'oncle Victor t'aura expliqué les motifs de mon absence. Ecris-moi pour me tenir au courant de ce qui se passe et de ce que tu fais, par le moyen des petites annonces des journaux, chaque mercredi, aux initiales X. A. B. F.

Je suis à Paris, ce soir, mais je vais m'en aller à Dieppe pour m'embarquer.

Aime-moi toujours, ma pauvre chérie, comme tu sais que je t'aime, malgré un moment de folie.

Ton mari,

A. FAVIER.

Pour dérouter la justice, Favier, depuis qu'il a quitté Lille, a passé à Nancy et le même jour, il revenait à Paris. Au moment même où il envoyait, de la capitale, la lettre à sa femme, il faisait partir de Nancy une carte-lettre à l'adresse du chef de la sûreté de Lille. Elle contenait ces mots : « J'ai passé à Nancy ; je vous » demande bien pardon ; je sais que je ne » suis qu'un misérable. Signé : THAIN. » L'écriture de la carte ressemble étonnamment à celle de Favier ; les lettres sont moins bien formées mais l'analogie est frappante.

POUR INNOCENTER SA FEMME

M. Delalé a reçu, ce matin, les proches parents d'Yolaine Favier et leur a donné l'autorisation de causer avec elle, dans son cabinet.

La jeune femme, qui est plus déprimée qu'hier, s'est jetée dans les bras de ses frères et sœurs, qu'elle a tenus longuement embrassés. Quand ces effusions furent terminées, M. Delalé a déclaré que, ce matin même, il avait reçu, de Paris, une lettre de huit pages signée de Favier.

Dans cette épître, Favier déclare avoir agi seul et affirme que sa femme ignore tout, parce qu'elle était absente lorsqu'il perpétra son crime. Favier dit aussi qu'il regrette l'acte commis dans un moment de folie et demande au magistrat d'avoir pitié de sa femme complètement innocente.

En entendant la lecture de cette lettre, Yolaine Favier a éclaté en sanglots et a affirmé qu'elle ignorait tout ce qui s'était passé en son absence. En mettant fin à l'entrevue, M. Delalé dit aux parents que, d'après la lettre, il croyait à l'innocence de la détenue, qu'il allait contrôler les faits relatés par Favier dans sa lettre, et qu', s'ils étaient exacts, comme il le supposait il la mettrait en liberté très prochainement.

Le magistrat instructeur s'est ensuite rendu à onze heures et demie, rue des Postes, où il a pratiqué une perquisition pour retrouver la sacoche de Thain, son bicorne et l'arme du crime.

FAVIER DOIT ENCORE ETRE A PARIS

Antoine Favier paraît bien être à Paris, qu'il n'aurait pas quitté depuis mardi soir ou mercredi matin, après avoir laissé sa femme à Denain.

On croit que l'assassin de Thain doit errer dans les environs des gares du Nord et de l'Est, et sa lettre est timbrée d'un bureau de poste peu éloigné de ces deux gares.

Le Parquet a immédiatement télégraphié à la police de Paris les indications et les renseignements qu'il possède ; il est probable que l'assassin ne tardera pas à être arrêté par la police parisienne, qui a de lui un signalement exact.

LE CORPS DE LA VICTIME

Le cadavre de Thain a été transporté à son domicile, 11, quai Vauban, dans la petite maisonnette qu'il occupait. Les parents et les amis veillent à tour de rôle.

Les obsèques de l'infortuné garçon de recette sont fixées à mercredi matin. Les invitations d'y assister sont ainsi libellées :

« Les personnes qui, par erreur ou omission, n'auraient pas reçu de lettre de faire part des funérailles de Cornil Thain, garçon de recette à la Banque de France, tragiquement décédé le 31 janvier 1910, sont priées de considérer le présent avis comme une invitation à y assister.

De la part de la famille, du gouverneur de la banque de France, du directeur et du personnel de la succursale de Lille.

» Le directeur de la succursale,
» E. GRÉAU. »

Dans la soirée d'hier, M. Gréau s'est rendu de nouveau au domicile de Cornil Thain, pour saluer la dépouille mortelle de son dévoué auxiliaire et s'est ensuite efforcé de consoler la pauvre veuve qui sanglotait désespérément.

PERQUISITIONS RÉUSSIES

Une nouvelle perquisition chez l'assassin a amené la découverte, dans le bureau de Favier, des instruments du crime, c'est-à-dire un marteau maculé de sang et un coupe-papier en métal, fraîchement aiguisé.

C'est avec le marteau que l'assassin a [illegible] qu'il lui a coupé la gorge.

Le bicorne et la sacoche, celle-ci complètement vide, ont été trouvés dans un obscur réduit. On a enfin découvert un deuxième marteau maculé de sang.

Cette perquisition a établi que c'est dans le bureau et non dans la cuisine que le crime a été perpétré.

Le tapis qui recouvrait le plancher avait été relevé par précaution par l'assassin, aussi ne lui trouva-t-on aucune tache ; mais, en revanche, deux larges plaques de sang, maculant le plancher, ont été relevées par le magistrat instructeur.

Les perquisitions ont été terminées à trois heures et demie.

M. Favier père a écrit à M. Delalé une lettre par laquelle il proteste contre l'accusation portée contre son fils ; il déclare qu'il envoie un secours à la famille de Thain.

C'est à tort qu'on a dit que Favier était délicat et n'avait pas de forces physiques, il pratiquait les sports, boxe, haltères.

Il a des muscles d'acier, disent ses amis. Il s'était fait fort, à maintes reprises de déplacer seul une pièce de vin.

Le fait de porter, seul, le cadavre de Thain sur un escalier raide, n'étonne aucun de ceux qui connaissaient sa force physique.

M. Charles Delesalle, maire de Lille, s'est rendu cet après-midi, au domicile de la veuve Thain. Il l'a réconfortée et lui a remis un secours important au nom de la municipalité lilloise.

LE TESTAMENT DE FAVIER

Au cours de la perquisition, on a trouvé dans un tiroir, le testament d'Antoine Favier, aux termes duquel il lègue à sa femme tout son avoir, précisant les sommes qui lui sont dues et le montant de ses dettes. Ce testament était accompagné d'une lettre, à l'adresse de Mme Favier :

« Je suis décidé à faire un grand coup par amour pour toi ; je suis désespéré de te voir toujours dans la misère. Cette situation doit finir. »

Ces deux documents sont datés du 1er février, lendemain du crime. Néanmoins, le juge d'instruction croit à une erreur de date voulue, tendant à détourner les soupçons portés sur Favier.

On a perquisitionné chez l'oncle de l'assassin, M. Victor Favier, directeur du contentieux des mines de Meurchin, en son absence, car on pense qu'il se trouve à Paris.

L'AFFAIRE DOBY

M. Delalé, juge d'instruction, a passé toute la journée d'hier à compulser le volumineux dossier de cette troublante affaire ; d'autre part, un comité s'est formé pour réhabiliter la mémoire de Doby qui, en [illegible] disparut dans des circonstances mystérieuses, identiques à celles de Thain.

On demande la réhabilitation de l'ancien garçon de banque, qui fut condamné par contumace à vingt ans de travaux forcés.

Une Voiture dynamitée

SEPT MORTS

(Dépêche de l'Agence Havas)

Phœnix (Arizona), 7 Février.

En dépit des avertissements qui lui étaient donnés, un chauffeur conduisait une automobile auprès de travaux d'excavation, où l'on avait allumé une cartouche de dynamite lorsque celle-ci éclata.

L'automobile et sept passagers furent réduits en miettes.

PROPOS D'ACTUALITÉ

Histoire d'un garçon de caisse, d'un concierge et de deux assassins

Je vous demande la permission de vous conter une petite anecdote à propos de l'assassinat du garçon de banque de Lille.

Vous savez que c'est là le crime de Lacenaire. L'assassin-poète qui, tour à tour, maniait la lyre ou le couteau à virole, et dont les vers et les forfaits passionnèrent également Paris, voici tantôt trois quarts de siècle, fut, si j'ose dire, l'inventeur du genre.

A plusieurs reprises, il s'y essaya, sans jamais, d'ailleurs, y réussir complètement.

Son plan était simple : il consistait à attirer, au moyen de traites supposées, un garçon de caisse dans un logement loué à cet effet, à le tuer et à lui prendre son sac.

Lacenaire, cette fois-là, avait loué, sous le nom de Bonnier, une mansarde, rue de la Chanvrerie ; et, après avoir mis en circulation une traite à ce nom, il était venu là, en compagnie d'un complice, attendre le garçon de recette.

Celui-ci arriva vers la fin de sa tournée. Il avait 91.000 francs dans sa sacoche et dans son portefeuille.

— Monsieur Bonnier ? demanda-t-il au concierge.

— Au cinquième, répondit celui-ci.

Mais, en homme avisé, il n'acheva pas l'indication du logement. Son nouveau locataire ne lui disait rien qui vaille. Il avait payé d'avance, il est vrai, se donnant comme un professeur qui n'avait besoin que d'un pied-à-terre, mais ses meubles n'arrivaient pas. Cela lui semblait louche.

— Qu'est-ce que vous lui voulez à M. Bonnier ? dit-il au garçon de recette.

— J'ai un effet à lui présenter.

— Ah ! ah ! vous avez un effet à lui présenter... Et vous allez monter comme ça chez des gens qui sont ici tout nouvellement et qui n'ont pas seulement de quoi coucher... Attendez donc : je vais vous accompagner, c'est plus sûr.

Et il monta avec le garçon de caisse. Surpris par cette apparition inattendue, Lacenaire et son complice balbutièrent, s'excusèrent de ne pas être en mesure de payer. Sur quoi, le garçon de caisse s'en alla comme il était venu.

Il l'avait échappé belle. Sans la sagacité du concierge, il eût laissé, entre les mains des deux gredins, sa peau et ses 91.000 francs.

Moralité... Je crois qu'elle est claire et n'a pas besoin d'être longuement développée : Dans certains cas, lorsqu'il s'agit de recouvrements chez des gens inconnus, et en dehors du monde commercial et industriel, si les garçons de recette allaient par deux, au lieu d'aller par un, ça coûterait peut-être un peu plus cher aux banques, mais par contre leur argent et ceux qui sont chargés de le recouvrer seraient en bien plus grande sécurité.

Et ce qu'il y a d'inouï, c'est qu'après les diverses tentatives de Lacenaire pour dépouiller des garçons de recette, et après maints autres crimes du même genre, notamment le crime de Carrara, pour ne citer que celui-là, cette solution si simple n'ait jamais été appliquée...

Jean Lecoq.

UN AVOUÉ PARISIEN, Me DERNIS tué par un autobus

Un accident qui a causé la mort d'un avoué parisien très connu, s'est produit, hier soir, à sept heures et demie, devant le numéro 76 du boulevard Haussmann.

M. Maurice Dernis, avoué près le tribunal de première instance, à Paris, dont l'étude et l'appartement sont situés 11 *bis* rue Portalis, rentrait chez lui, à pied. Il traversait la chaussée, et il ne vit pas venir un autobus de la ligne Batignolles-Gare Montparnasse, dont il ne put par conséquent se garer.

M. Maurice Dernis fut renversé et roula sous la lourde voiture ; les roues d'avant lui écrasèrent la poitrine.

Relevé aussitôt, le blessé, qui respirait encore, fut transporté dans une pharmacie de la rue de Rome, mais le pharmacien reconnaissant la gravité de son état, déclara qu'il fallait transporter d'urgence l'avoué à l'hôpital Beaujon. C'est ce qui fut fait, mais M. Dernis rendait le dernier soupir en arrivant à l'hôpital, sans avoir repris connaissance.

Le corps fut transporté au poste de police de la rue d'Anjou, et M. Rajaud, commissaire de police du quartier de la Madeleine, prévint aussitôt le Parquet.

Dans la soirée, M. Matter, substitut du procureur de la République, a désigné M. Giraud, juge d'instruction, pour procéder à une enquête sur ce grave accident et établir les responsabilités.

M. Maurice Dernis était âgé de cinquante ans ; marié, il était père de trois enfants, deux filles de seize et quatorze ans et un fils de onze ans.

Il sortait du cercle Volney dont il était membre, et où il avait pris sa leçon d'escrime journalière, avant de rentrer dîner chez lui.

Il était le frère de M. Alphonse Dernis, avocat à la Cour d'appel.

UN VOYAGE PEU CONFORTABLE

(Dépêche de notre correspondant)

Le Mans, 7 Février.

Un ouvrier mouleur, Louis Gilbert, âgé de vingt ans, habitant Nantes, vient d'être arrêté dans des conditions particulières.

Gilbert avait pris à Rambouillet un billet de troisième classe pour Versailles ; venu jusqu'au Mans et craignant d'être surpris, il se glissa sous un rapide du Mans à Angers. Le train partit et Gilbert, accroché à une barre de fer, qui sert à manœuvrer le frein sous le wagon, se laissa ainsi emporter, au risque d'avoir les os rompus. Le convoi stoppa à la Suze ; Gilbert abandonna sa dangereuse position et voulut monter en wagon, au moment où le train repartait.

Pour son malheur, il se précipita tête baissée dans un compartiment de dames seules ; les voyageuses, effrayées de cette irruption soudaine, crièrent au secours et tirèrent la sonnette d'alarme. Le train s'arrêta et les employés empoignèrent Gilbert qui fut remis aux mains de la gendarmerie.

CHANTECLER

Il importe d'oublier tout le bruit soulevé avant l'apparition de *Chantecler* ; l'auteur n'en fut au reste que partiellement responsable et c'est de son œuvre seule que je m'occupe.

Elle est en certains endroits admirable, superbe, diminuée en d'autres par des longueurs et des trivialités.

Pour en goûter la saveur, il ne faut point s'attendre à une pièce au sens propre du mot. M. Rostand, avec *Cyrano*, a prouvé son habileté scénique ; cette fois, il nous a longuement préparé un poème épique, ou mieux, une fantaisie poétique ; n'y cherchez point d'hallucinantes péripéties.

Il s'est souvenu d'Aristophane, de Shakespeare, de Théodore de Banville, et s'est gardé d'oublier Edmond Rostand.

Par l'organe des bêtes, il lance des vérités mordantes, il prodigue l'antithèse brusque, presque brutale ; enfin, il use, il abuse de l'à peu près que Banville maniait avec une grâce discrètement délicate.

Il croit, par des vulgarités voulues et beaucoup trop abondantes, faire ressortir l'éclat de ses admirables tirades ; m'est avis qu'il se trompe et je n'ai pas trouvé plus délicieux les couplets exquis du rossignol parce qu'au bas de l'arbre, un sizain de batraciens répète cinq ou six fois :

C'est nous qui sommes les crapauds
Qui crevons dans nos vieilles peaux.

Je ne suis rien moins qu'un empêcheur de rire, mais quand on multiplie les facéties, il advient que toutes ne soient point également heureuses, et hier, au 3e acte, le public m'a semblé légèrement fatigué des coq-à-l'âne ininterrompus du merle.

Cette restriction faite, je suis heureux de n'avoir plus qu'à admirer.

Jamais M. Rostand n'écrivit de vers superbes à ce degré ; l'hymne au soleil, toute la deuxième portion du 2e acte, l'apostrophe au merle, la prière des petits oiseaux, le chant du rossignol — j'en passe — atteignent presque au génial.

Le vers est souple, coloré, vibrant. M. Rostand est un maître ciseleur de mots, qui s'amuse parfois au tour de force comme en cette tirade entière sur la consonance *coq*, amusante pour les spécialistes, mais qui n'a point suffi à donner grand intérêt au 3e acte.

La pensée dont s'inspire l'auteur de *Chantecler* est des plus nobles. Le coq s'imagine qu'il décide du lever du soleil. S'il ne chantait, nous resterions plongés dans les ténèbres. Il est l'interprète de la terre : quand il s'est dressé, solidement agrippé au sol, la voix de la nature passe en lui tout entière et c'est de son gosier que s'exhale l'appel à la clarté de la fleur, de la plante, des ruisseaux.

Il connaît sa mission, il l'aime et s'en acquitte avec dignité, malgré le persiflage du merle ; or, tandis qu'il trône en sa basse-cour, voici, poursuivie par un chasseur, une mignonne poule faisane ; le coq la prend sous sa protection, et le bon chien Patou, le philosophe, lui offre l'abri de sa niche, non sans avertir son ami le coq qu'il s'expose en fréquentant une aussi jolie personne.

En effet, Chantecler, bientôt, se laisse arracher son secret ; en vers d'un lyrisme éclatant, il dit comment il est le maître du

Mlle SIMONE (La Poule Faisane)

jour et la faisane souffre déjà, car son égoïsme de femelle, son ardent désir de domination ne lui permettant pas de supporter du coq une autre préoccupation que celle de lui appartenir.

Et, sans le vouloir, elle fera le jeu des ennemis de Chantecler : ce sont les oiseaux de nuit ; la lumière blesse leurs yeux, son retour interrompt leurs méfaits, puis ils haïssent cet être qui est beau, qui est bon, qui est brave, et le complot se forme.

On suscitera contre l'ennemi de tous un autre coq traîtreusement armé de lames d'acier : Chantecler en triomphe, mais il sera moins heureux au combat d'amour.

La faisane l'a entraîné dans la forêt ; tandis qu'il écoute, extasié, la voix du rossignol, elle lui couvre la tête de ses ailes d'or et le jour se lève sans qu'il ait chanté.

Chantecler en éprouve un désespoir profond ; ce n'était donc pas lui qui commandait au soleil.

La désillusion l'étreint mais non point le découragement.

Retourné à son poulailler, il suivra son devoir qui est de chanter pour appeler la lumière et aucun obstacle, aucune amertume ne l'arrêteront.

✂

M. Rostand s'est plu à confier des paroles humaines à des animaux ; il évite ainsi la vulgarité du quelconque vêtement moderne, mais pour le mettre en scène, la difficulté était considérable ; on en a triomphé avec un rare bonheur ; les costumes, qui sont superbes, n'ont rien dont on s'étonne par trop et les décors ainsi que les accessoires ont été mesurés de façon à ce que les proportions semblent gardées. On a rarement vu plus beau que le décor du 1er acte, de M. Amable, ceux du 2e et du 4e, de M. Jusseaume.

M. Guitry, dans le rôle du Coq, sans être claironnant autant qu'on le souhaiterait, donne une impression de force supérieure et dit avec une belle ampleur ses tirades; Mme Simone est une faisane gentille, pour qui l'art de débiter des vers conserve encore quelques secrets, mais dont l'adresse est très réelle. On ne pouvait trouver pour le rossignol voix plus suave que celle de Mme Mellot, ni diction plus pure ; Mme Lariche a tiré avec son habituelle fantaisie quelques effets d'un rôle peu important; Galipaux est vif, léger, sautillant, incisif, dans le rôle du merle, qui semble tailler pour lui ; Jean Coquelin joue avec une parfaite bonhomie le rôle du bon chien Patou, et puis... *Chantecler* est joué, nous allons enfin pouvoir parler d'autre chose.

Georges Boyer.

LE CRIME DE JULLY

(Dépêche de notre correspondant)

Tonnerre, 7 Février.

L'instruction de M. Popule, juge, chargé d'éclaircir le sombre drame de Jully, touche à sa fin. Le magistrat a entendu maintenant toutes les personnes qui pouvaient lui fournir des renseignements, et il n'attend plus que les commissions rogatoires envoyées par lui en Suisse, au sujet des antécédents de Jacquiard et de Vienny, pour clore son dossier et le soumettre à la chambre des mises en accusation.

L'instruction a mis au point certains détails qui, au moment de la découverte du crime, avaient été présentés d'une façon inexacte.

Ainsi que nous l'avons annoncé, l'affaire ne pourra venir que dans trois mois, à la seconde session des assises de l'Yonne.

Les assassins de Mme Goüin

Graby et Michel ont été confrontés hier

Les deux soldats du 31e d'infanterie, Georges Graby et Henri Michel, qui ont assassiné dans le train 826 Mme Goüin, la veuve de l'ex-régent de la Banque de France, sont interrogés assez fréquemment par le capitaine rapporteur près le conseil de guerre de Paris, le capitaine Jullien.

L'officier recherche, au cours de son enquête, s'il y a eu préméditation de la part des deux bandits.

Hier, en présence de leurs défenseurs, Mes Bourguignon, remplaçant Me Hesse, et Henri Geraud, Georges Graby et Henri Michel ont été amenés devant le juge rapporteur et confrontés.

Ils sont tous deux d'accord pour affirmer — et leurs dires sont confirmés par les témoins et l'enquête qui a été faite — qu'ils étaient résolus à tenter un « coup » en chemin de fer. Le vol fut décidé et, s'il le fallait, on irait jusqu'aux violences. Cette intention était arrêtée chez eux en quittant la caserne. Dans leur plan la victime devait être une femme ou un voyageur paraissant un certain âge.

Ce fut Graby qui, apercevant le premier Mme Goüin, seule, dans un compartiment, la désigna à son complice Michel, qui resta dans le couloir pendant que lui entrait. Il défit sa capote et brusquement entoura le cou de la pauvre femme de son bras gauche, pendant que de la main droite il la saisissait au cou et la jetait sur le parquet du wagon. Comme la malheureuse se débattait, Graby appela à son aide Michel, qui était resté dressé contre la porte, dans le couloir. Ils achevèrent Mme Goüin à eux deux et Graby a déclaré hier qu'il eut pendant un court instant l'intention de transporter le cadavre dans les water-closets.

LE NOUVEL AMBASSADEUR D'ITALIE
à l'Elysée

Le marquis di San Giuliano, le nouvel ambassadeur d'Italie à Paris, a remis, hier, à 4 heures, à l'Elysée, ses lettres de créance au Président de la République, assisté du ministre des Affaires étrangères.

Dans l'allocution qu'il a prononcée, l'ambassadeur s'est exprimé en ces termes :

S. M. le roi, son gouvernement et toute la nation italienne attachent le plus grand prix à cultiver et cimenter chaque jour davantage les relations cordiales, qui heureusement unissent les deux pays sur la base solide de l'estime et de la confiance réciproques.

Telle est la tâche qui m'est confiée : tâche agréable et facile, car elle répond entièrement aux sentiments des deux peuples, qu'aucun grand intérêt ne divise, et dont le même génie inspire les plus hautes manifestations de la pensée, de la littérature et de l'art.

Dans sa réponse, M. Fallières s'est félicité d'avoir entendu « parler en des termes heureux des relations cordiales qui unissent les deux pays ».

La nation italienne et la nation française, a-t-il ajouté, dont les destinées se sont souvent confondues, n'ont-elles pas des origines communes ? N'ont-elles pas puisé aux mêmes sources, pour marquer de l'empreinte propre au caractère de chacune d'elles, les productions de leur génie et concourir avec un succès égal au développement de la civilisation ?

Le chef de l'Etat a terminé en assurant le nouvel ambassadeur du concours qu'il rencontrera de la part du gouvernement de la République dans l'accomplissement de sa mission.

LE PROGRAMME NAVAL

On a vu, d'autre part, que le conseil des ministres a autorisé le ministre de la Marine à déposer sur le bureau de la Chambre un projet de loi sur la constitution de la flotte. Voici les dispositions essentielles de ce projet qui constitue le programme naval :

COMPOSITION DE LA FLOTTE.

1° *Flotte de combat :*
28 cuirassés d'escadre formant 4 escadres de 6 cuirassés et 4 cuirassés de remplacement.
10 éclaireurs d'escadre à raison de 2 éclaireurs par escadre et 2 éclaireurs de remplacement.
62 bâtiments torpilleurs de haute mer à raison de 12 par escadre et 4 de remplacement.

2° *Flotte des divisions navales lointaines :*
10 bâtiments.
(En plus avisos et canonnières suivant les besoins).

3° *Flotte des défenses sous-marines :*
94 bâtiments sous-marins.
4 bâtiments porteurs et mouilleurs de mines. (Dragueurs de mines suivant les besoins).

4° *Bâtiments des services spéciaux :*
3 bâtiments hydrographes.
3 transports de côte.
Suivant les besoins. Bâtiments-Ecoles et bâtiments garde-pêches.

DURÉE MAXIMUM D'EXISTENCE DES BATIMENTS POUR LE SERVICE DE GUERRE.

25 ans pour les cuirassés et bâtiments de divisions navales lointaines mis en chantier antérieurement à l'année 1909.
20 ans pour les bâtiments mis en chantier postérieurement à l'année 1909.
20 ans pour les éclaireurs.
17 ans pour les torpilleurs et sous-marins.
Ces durées comptent de la date de mise en chantier.

POSITION D'ARMEMENT DES BATIMENTS.

1° *Flotte de combat :*
Les cuirassés sont répartis en 2 armées navales comprenant chacune 2 escadres, dont l'une à effectif complet et l'autre à effectifs réduits.
Les éclaireurs du service actif sont à effectifs complets.
Deux flottilles de 12 torpilleurs seront à effectifs complets lorsqu'elles sont en service actif.

2° *Flotte des divisions navales lointaines :*
A effectifs complets lorsqu'elles sont en service actif.

3° *Flotte des défenses sous-marines :*
La moitié des bâtiments torpilleurs à effectifs complets, l'autre moitié à effectifs réduits.
Les bâtiments sous-marins sont tous à effectifs complets.

MUNITIONS ET APPROVISIONNEMENTS.

Le projet fixe la composition du stock de munitions à terre et laisse au ministre le soin de déterminer pour chaque type de bâtiments le stock de munitions de guerre à embarquer.

Les approvisionnements comprennent les approvisionnements du temps de guerre et les approvisionnements du service.

Les approvisionnements de guerre sont constitués d'après la composition des forces navales et calculés en se basant sur un nombre de mois d'hostilités et un nombre de jours de mer par mois fixés par le ministre.

OUTILLAGE DES PORTS.

Un article de la loi indique les travaux d'amélioration d'outillage des ports à entreprendre comme conséquence du programme de composition de la flotte.

NÉCROLOGIE

LE MÉDECIN-INSPECTEUR BAIZEAU

M. Baizeau, médecin-inspecteur de l'armée, en retraite, ancien directeur du service de santé au ministère de la Guerre, est mort la nuit dernière, à Paris. Vice-président honoraire de la Société française de secours aux blessés militaires, le docteur Baizeau était commandeur de la Légion d'honneur.

SCÈNE TRAGIQUE
dans une usine

Un drame sanglant s'est déroulé hier, 26, rue Cyrano-de-Bergerac, dans le dix-huitième arrondissement, à l'intérieur d'une usine.

Un ouvrier mécanicien, Ferdinand Bouchat, âgé de trente-cinq ans, demeurant impasse Massonnet, qui venait d'être congédié, a tiré un coup de revolver sur le contremaître de l'usine, M. Georges Marsan, âgé de trente et un ans, demeurant rue Letort, et l'a grièvement blessé.

Employé depuis quelques mois à l'usine comme ajusteur mécanicien, Bouchat était un ouvrier très irrégulier et manquait fréquemment à son ouvrage.

Hier, à une heure de l'après-midi, après une nouvelle absence injustifiée, il se présentait de nouveau à son atelier ; mais le directeur de la maison, M. Louis Houry, avait donné des ordres pour qu'on le congédiât. Aussi le contre-maître dut-il prendre part de cette mesure :

— Il est inutile de vous mettre au travail, lui dit M. Marsan, on va vous régler votre compte.

Bouchat ne répondit rien, tout d'abord mais une demi-heure plus tard, au moment où le directeur de l'usine était dans son bureau, il entra et lui dit : « Alors, vous me renvoyez ? » Sur la réponse affirmative de M. Houry, l'ouvrier congédié sortit un revolver de sa poche et le braqua sur le directeur ; à ce moment, entrait M. Marsan. En voyant le geste de Bouchat, le contremaître saisit le bras du meurtrier et tenta de le désarmer ; un corps-à-corps s'ensuivit. Au cours de cette courte lutte, l'ouvrier ajusteur qui s'était dégagé de l'étreinte du contremaître, dirigea son arme vers ce dernier et fit feu, l'atteignant d'une balle dans le cou, derrière la tête. Au bruit de la détonation et aux appels du directeur, plusieurs ouvriers accoururent et tentèrent de s'emparer de Bouchat. Mais le forcené, qui tenait toujours son revolver, menaça les arrivants de tirer sur le premier qui approcherait.

Cependant, des agents qui avaient été prévenus l'arrêtaient bientôt et l'emmenaient au commissariat de police de la rue Lambert.

Pendant ce temps, M. Marsan était conduit dans une pharmacie voisine où sa blessure a été jugée assez grave pour nécessiter son transport à l'hôpital Lariboisière où il a été admis dans la salle Ambroise-Paré.

Interrogé, par M. Dumas, commissaire de police du quartier Clignancourt, sur la tentative de meurtre dont il venait de se rendre coupable, Bouchat a prétendu qu'il avait tiré sur le contremaître, parce que celui-ci s'était, au cours de leur corps-à-corps, emparé d'un tabouret pour le frapper.

LES FONDS DU PARI MUTUEL

La Commission de répartition des fonds du Pari mutuel destinés aux œuvres de bienfaisance s'est réunie, hier, au ministère de l'Agriculture, sous la présidence de M. Ruau, ministre de l'Agriculture.

Après avoir entendu le rapport présenté par M. Cabaret, secrétaire général, au nom de la sous-commission, elle a procédé à l'attribution de 164 subventions s'élevant au total à 4 millions 611.200 francs.

Sur les 164 subventions, 127 concernent des Etablissements publics (hôpitaux, hospices, asiles, etc...) pour une somme de 3.545.900 francs et 37 concernent des œuvres privées pour 1.065.300 francs.

Dans le total général, le département de la Seine et Paris figurent pour une somme de 1.563.300 francs, qui représente environ 1/3 de la répartition totale.

Parmi les projets concernant l'assistance aux vieillards et les subventions allouées de ce chef, s'élèvent à la somme de 650.000 francs.

LE CONGRÈS SOCIALISTE DE NIMES

Nîmes, 7 Février.

La deuxième journée du congrès a été consacrée à différents débats concernant l'organisation du parti. Un orateur, M. Marius André, a constaté que la loi sur les retraites ouvrières causerait de « cruelles déceptions » dans le prolétariat « qui n'y trouvera que la certitude de payer un impôt nouveau ».

M. Renaudel estime que cette loi constituera au contraire un minimum satisfaisant. M. Groussier, député de la Seine, est du même avis ; il compare le projet à un « radeau auquel s'accrocheront les naufragés de la vie en attendant le navire puissant sur lequel ils vogueront en toute sécurité. »

— C'est un bateau, votre radeau ! interrompt M. Hervé.

Et comme M. Groussier est applaudi à sa descente de la tribune :

— Comme on voit bien que vous n'êtes que des radicaux ! crie une voix au fond de la salle.

D'autres orateurs, MM. Nectoux et Vaillant, députés, notamment, viennent encore préconiser le vote de cette loi en attendant mieux.

Enfin, M. Delory explique que la fédération du Nord est en grande majorité hostile au projet et la séance est levée.

Deux personnes blessées par un détonateur
à LOUVRES

M. Alfred Humez, employé à la gare de Louvres, trouvait, hier matin, un petit tube en cuivre de la grosseur d'une cigarette, fermé aux deux bouts.

Très intrigué, il montra sa trouvaille à un autre employé de la gare de Louvres, M. Jules-Albert Marchin, qui, après l'avoir examiné, le plaça sur une enclume et, en s'amusant, le frappa avec un marteau.

Une très forte détonation retentit et les deux hommes furent projetés à terre par la violence de l'explosion. M. Marchin avait l'œil droit crevé, les chairs du visage et des membres déchiquetées et on a dû le transporter à l'hôpital Lariboisière ; son état est fort grave. M. Alfred Hamez a été également blessé, mais on ne craint pas pour ses jours.

Une première enquête a établi que des détonateurs servant à faire exploser les cartouches de dynamite avaient été jetés par tas de sable par un terrassier et que c'était l'un de ces engins que M. Humez avait ramassé. Les autres détonateurs ont été recueillis avec soin et détruits aussitôt.

Nouvelles Diverses

PARIS

— **Le Président de la République** a reçu, hier après-midi, Said Ali, sultan de la Grande Comore, en présence de MM. Treuillot, ministre des Colonies, et Augagneur, gouverneur général de Madagascar.

— **M. Dujardin-Beaumetz,** sous-secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts, au cours d'une nouvelle visite au Salon d'Hiver ouvert jusqu'au 27 février, au Grand-Palais (Porte Centrale), a acquis, pour le compte de l'Etat, des œuvres des peintres Alleaume, Allouard, Berthelemy, Constant Duval, Marcel Béronneau, Menneret, Frédéric Ragot et Paul Roux.

— **Le comte d'Aulan,** conseiller municipal du quartier de Chaillot, est mort, la nuit dernière, à la suite d'une longue maladie. Il était âgé de quarante-cinq ans. Il siégeait à l'Hôtel de Ville depuis les élections de 1904.

— **L'Argus de la Presse,** fidèle à une tradition déjà ancienne, vient d'offrir à l'Elysée un superbe album, renfermant articles et illustrations parus en 1908 et 1909 sur M. Fallières.

DÉPARTEMENTS

— **Les époux Mauclair-Sholet,** du Mont (Loir-et-Cher), ont célébré leurs noces d'or, au milieu de toute la population, et entourés de leurs enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants.

— **Mme veuve Dupuy,** qui habite la commune de Gontaud (Lot-et-Garonne), est entrée le 17 janvier dernier, dans sa cent unième année.

ÉTRANGER

— **M. Emile Cheysson,** membre de l'Institut, inspecteur général des ponts et chaussées en retraite, commandeur de la Légion d'honneur, est mort, hier, à Leyzin (Suisse), à l'âge de 74 ans.

— **L'empereur Guillaume** a puni de deux jours d'arrêts le kronprinz ou prince héritier d'Allemagne pour être allé au Westens Theater sans avoir préalablement averti le directeur de cette scène, ce qui est, paraît-il, contraire à toutes les règles de la maison Hohenzollern.

— **M. Asquith,** président du Conseil des ministres anglais, qui se trouvait en villégiature sur la Côte d'Azur, arrivera à Londres aujourd'hui ou demain mercredi, pour conférer sur la situation politique avec le roi Edouard, qui se trouve actuellement à Brighton.

Réunions et Banquets

—o— *La Société amicale des anciens sous-officiers du Génie* donnera, le samedi 12 février, à 8 h. 1/2 du soir, dans la Grande Salle des Fêtes du *Petit Journal*, un concert artistique, suivi d'un bal.

—o— *La Société de Secours Mutuels*, amicale et philanthropique de Saône-et-Loire, dont le siège est à Paris, 22, rue Beautreillis, donnera sa 29e fête annuelle (banquet suivi de bal de nuit), le samedi 12 février 1910, à 8 heures du soir, à l'Hôtel Moderne, 8 *bis*, place de la République.

—o— *Le Maine*, association des originaires de la Sarthe et de la Mayenne, donnera sa fête annuelle (banquet et bal), le samedi 5 mars, à 7 h. 1/2 du soir, au Globe, 8, boulevard de Strasbourg. Adhésions chez M. Loisel, secrétaire général, 1, quai de la Cité.

Supplément illustré du Petit "Journal"

Cette semaine, deux grandes gravures d'actualité en couleurs :

PARIS ET LA FRANCE AU SECOURS DES INONDÉS.

APRÈS LE DÉSASTRE. — En quel état les sinistrés retrouvent leurs logis.

Variété anecdotique : **L'âne de Paris.** — Vers à croquis humoristiques. — Contes et nouvelles de M. A. de Bovet, G. de la Miode, M. Coupin, A. de la Rocque, Jo-Valle, M. Hémon, J. Bachelin, etc. — Conseils pratiques, jeux d'esprit, etc.

Cette semaine, nous publions in-extenso une comédie en un acte : **Un fiancé compromis,** par Charles Morency. Cette petite pièce, très amusante, est des plus faciles à monter en société.

Le Supplément illustré du Petit Journal est le magazine le plus complet et le plus divers. Il ne coûte que **5** centimes.

CONTES DU "PETIT JOURNAL"

LE BONHEUR

La conversation languissait. Malgré son assurance, M. Dutrey se sentait gêné. Et certain que la partie était définitivement perdue, il ne cherchait même pas, dans la déroute de ses idées, les mots propres à couvrir sa retraite. Il avait hâte de s'en aller, de fuir l'humble logis d'où le chassait l'indifférence de cette enfant. Il dit :

—Alors, mademoiselle, c'est non ?

Berthe interrogea sa mère du regard.

— Je suis profondément touchée de votre démarche. Elle m'honore. Je ne suis qu'une modeste ouvrière sans situation, sans fortune, et vous êtes riche, très riche. L'union que vous me proposez devrait me remplir de joie et d'orgueil. Elle me remplit de confusion. On ne commande pas à son cœur...

Il tressaillit. Elle conclut simplement.

— Et mon cœur me dit : non.

M. Dutrey se leva. Il surprenait par sa haute taille, sa carrure large, sa distinction. A quarante-cinq ans il gardait une tournure jeune, due à la pratique des sports. C'était un homme séduisant, silencieux, triste. Veuf depuis une dizaine d'années, il menait dans son château de Blagnac, désormais fermé aux réceptions, une existence solitaire parmi ses livres, ses chevaux et ses chiens. Trois fois par semaine, la jeune fille allait en journée chez lui. Il la comblait de friandises, de gâteaux, d'attentions sans que jamais son attitude réservée ait trahi un sentiment particulier envers cette gamine qu'il avait vue naître et dont il s'était institué le protecteur. Elle ne s'expliquait pas pourquoi il était venu aujourd'hui, et cela lui faisait de la peine de refuser, car il était si bon, si tendre, si dévoué.

— Je me retire, mademoiselle, dit-il après un temps. Si plus tard vous estimez à sa valeur mon affection paternelle, sachez que je demeure à vos ordres.

Berthe le regardait. Elle pensait que l'éducation est une bien belle chose puisqu'elle permet d'étouffer la voix de l'instinct et d'accepter avec un sourire des coups les plus durs. Elle ne répondit rien, parce qu'il n'y avait rien à répondre. Elle lui tendit gentiment la main, il partit.

✂

Si Mlle Berthe Savigny, lingère, 3, rue des Grands-Degrés à Saint-Lary, avait refusé de devenir la châtelaine de Blagnac, ce n'est point qu'elle trouvât le châtelain ridicule ni qu'elle méprisât la richesse. C'est tout simplement parce qu'elle aimait M. Pierre-Jean-Simon Gardel professeur de septième au collège, son voisin. Il n'avait, lui, d'autre fortune que son traitement. Mais il était jeune, bien fait de sa personne, intelligent et laborieux. Mlle Berthe était de l'ancienne école. Elle croyait à l'amour ; elle estimait que l'amour est le plus grand de tous les biens, et que, s'il cause parfois des tourments, il donne en échange des joies.

Et voilà pourquoi, malgré les brillants officiers qui souriaient à ses yeux noirs, malgré les voyageurs qui se poussaient du coude en la voyant passer devant l'Hôtel du Commerce, malgré les galants empressés à quêter son salut, malgré enfin M. Dutrey, le plus riche parti du pays, elle voulait garder pour le modeste et charmant garçon élu entre cent, les trésors de sa beauté délicate, de son âme candide, de son cœur sensible.

Car Mlle Berthe n'était pas de ces créatures en façade qui cachent sous une enveloppe séduisante une personnalité futile ou vulgaire et ses qualités physiques n'étaient que le reflet de ses vertus.

✂

Et les noces eurent lieu. Pendant quelques années, le bonheur demeura aux époux. Ils avaient acheté à Mirepoix où M. Gardel venait, sur sa demande, d'être nommé.

On était riche, on avait des économies de santé, d'argent, d'espoir. Il fallait, pour abriter le bonheur tout neuf, un cadre discret capable de l'exalter, de le retenir. On le trouva. C'était, en dehors de la ville, une petite maison blanche, entourée d'un jardin. Elle leur plut aussitôt parce qu'elle était seule, à l'écart, parce qu'elle ne ressemblait pas aux autres maisons qui s'alignent le long des routes et perpétuellement se regardent, s'épient. Celle-là leur ressemblait, elle n'avait besoin de personne. Elle était modeste mais fière, indépendante, et si jolie !

On y accédait par un perron de marbre. Le salon, les chambres, étaient tapissés de papiers à ramages. La salle à manger était vaste, ornée de boiseries sombres. Elle prenait jour sur une galerie vitrée d'où l'on apercevait la plaine immense, découpée en carrés de cultures, un bout de rivière coulant entre des peupliers minces et, au fond, une ligne de coteaux qui ondulait. A coup sûr, ce panorama leur apparaissait le plus merveilleux du monde. C'est sans doute parce qu'ils étaient deux à le contempler. Quand on s'aime, tout semble beau et tout est beau. L'amour est un magicien. Il confère une dignité, un prestige, aux moindres choses. Sans lui la vie serait laide, insupportable.

Des années passèrent. Une fillette arriva. Elle s'appelait Jeanne comme grand'maman, puis un garçon qu'on baptisa Jacques en souvenir du grand-père dont le portrait, au fusain, rayonnait dans un cadre de peluche, au-dessus du piano. Un autre gamin, André, compléta la famille.

Pour élever ce petit monde, il fallut réduire les dépenses, chercher des travaux supplémentaires. Berthe acceptait sans se plaindre ce surcroît de fatigue. N'était-ce pas la rançon légitime de son bonheur ? Debout dès l'aurore, elle s'attaquait bravement à l'ouvrage qui d'ailleurs convenait à son tempérament robuste, avide de se dépenser. Pierre dut donner des répétitions en ville, recevoir des élèves chez lui, consentir à des besognes pénibles, mal rétribuées. A ce jeu, ses belles couleurs se flétrirent, sa santé s'altéra. Il rentrait harassé, couvert de poussière ou de boue, dînait mal, dormait peu, s'énervait de ne pouvoir collaborer plus efficacement à l'œuvre commune. Sur les conseils du docteur, il demanda un congé de six mois pour rétablir ses forces.

Berthe redoubla d'ardeur. Elle connut les jours d'angoisse, de détresse, de misère où l'on dispute à la mort l'être qu'on aime. Avec la maladie, la gêne entra dans la maison blanche. Il fallut entamer les économies, faire appel au modeste pécule lentement amassé par la grand'mère, vendre des bibelots, emprunter. Ces sacrifices furent enfin récompensés. Pierre récupéra peu à peu la santé, partant l'équilibre, la joie. Il était sauvé maintenant, prêt à reprendre sa tâche que lui faciliterait la faveur publique, conquise par son honnêteté, sa vaillance.

✂

Ce soir-là, Berthe était seule au coin du feu, dans sa chambre, attendant son mari, sorti pour donner une leçon au fils du premier adjoint, M. Masure. Les enfants dormaient, on entendait à travers la porte ouverte leur souffle régulier. C'en était fini, à tout jamais, de trembler. La rentrée d'octobre s'était effectuée dans des conditions exceptionnelles. Pierre avait réintégré le collège. Les demandes de répétitions étaient si nombreuses, conçues en des termes si sympathiques, que le jeune professeur, débordé, hésitait. Encore quelques mois, et les dettes seraient payées, et la vie reprendrait son cours normal, plus douce d'avoir été effleurée par l'aile noire du malheur.

Dix heures sonnèrent à la pendule. Berthe commençait à s'endormir. Pour lutter contre le sommeil, elle se leva, prit un journal *froissé sur la table, l'ouvrit*, regarda distraitement.

Et tout à coup elle sentit un petit choc : le portrait de M. Dutrey s'étalait là, en première page ! Un crime, songea-t-elle aussitôt. Le pauvre homme devait être une proie convoitée pour les rôdeurs... Elle s'approcha de la lampe, se mit à lire :

« Le gros lot d'un million de la Loterie de liquidation a été gagné par M. Dutrey, le plus riche propriétaire de Saint-Lary. Interrogé sur l'emploi qu'il comptait faire de cette aubaine, ce philanthrope, déjà connu dans le pays pour son inépuisable charité, a répondu qu'il consacrerait la somme totale à la fondation d'une œuvre de bienfaisance dont il rêve depuis longtemps. Cette bonne nouvelle réjouira la population de Saint-Lary où M. Dutrey jouit de l'estime générale... »

✂

Berthe ferma les yeux. Elle revécut les jours insouciants de sa jeunesse, les longues heures de travail dans la galerie du château, les causeries amicales avec le galant homme qui ne se lassait pas de la voir, de l'entendre. Elle évoqua aussi la dernière entrevue, chez sa mère, la démarche suprême, le refus. Il se tenait droit sur sa chaise, le chapeau à la main, gantés comme un monsieur en visite. Il la contemplait fixement de ses grands yeux mélancoliques. Sa voix tremblait. Avec quelle émotion contenue il offrait à l'ouvrière pauvre de l'associer à son brillant destin ! Elle n'avait qu'un mot à dire, ce qui plus facile à prononcer qu'un *non*, car il suffit, pour cela, d'incliner la tête...

Elle demeura pensive un instant, puis elle prit vivement le papier, le roula en boule et le jeta dans le feu. Bientôt il n'y eut plus, dans le foyer comme dans son cœur, qu'un petit tas de cendres.

A ce moment la porte s'ouvrit. Pierre entra.

— Ah ! quelle séance ! cria-t-il joyeusement. Figure-toi que Mlle Masure a voulu à tout prix, après la leçon, chanter avec moi le duo de *Mireille*. J'ai dû m'exécuter, avec plaisir d'ailleurs, car elle a une fort jolie voix. Mais c'est égal, je ne dois pas me surmener, je veux me consacrer tout entier à ma chère petite femme qui m'a sauvé.

Il s'arrêta, surpris de son trouble.

— Qu'as-tu donc ? On dirait que tu as pleuré ?

Elle balbutia :

— J'étais inquiète de ton retard... tu n'es pas encore complètement rétabli...

— Allons, tu ne pleures pas pour cela. Il y a une autre raison. Je la devine...

— Et c'est ?

— Tu as du chagrin à cause des dettes. On les paiera, sois tranquille, et largement. Avant six mois tout sera remis en état. Le cap redoutable est franchi ; l'horizon s'éclaire. Et puis, qui sait, la fortune peut nous venir, à nous comme aux autres. Nous gagnerons peut-être le gros lot.

Elle lui sauta au cou et lui murmura doucement à l'oreille :

— Le gros lot, mon ami, nous l'avons gagné le jour même de notre mariage. C'est le Bonheur !

Henry Spont.

FEUILLETON du PETIT JOURNAL du 8 Février 1910 (*)

Le Clown Rouge

RÉSUMÉ DES DEUX PREMIERS FEUILLETONS

Hospodar, le manager d'un des plus importants music-halls de Paris, veut enlever à prix d'or au Cirque Mège le clown rouge Geo-Job, la coqueluche de toutes les femmes, l'idole des amateurs de fêtes foraines. Celui-ci refuse toutes ses offres. Pourquoi ? C'est que l'itinéraire du cirque comprend Bretteville où l'année précédente Geo-Job eut deux aventures d'amour : l'une, l'enlèvement de Madeleine, la fille de l'aubergiste Bardevaux ; l'autre, un rêve inaccessible, qu'engendra l'apparition sur les gradins du cirque, d'une gracieuse châtelaine des environs, Valentine de Lansbach, dont une bohémienne lui prédit la conquête, et que courtise un gentilhomme ruiné, M. Aymery de Pierpont.

PREMIÈRE PARTIE

MADEMOISELLE DE LANSBACH

I (*Suite*)

Un conseil de famille

— Que voulez-vous dire, Arthémise ? demanda la duchesse.

— Que vous êtes, ma chérie, vous et mon grand mammouth de frère, des gens d'un autre âge !... que vous êtes des père et mère, sans clairvoyance, à force de vivre, comme des hiboux, dans votre tanière... que Valentine aime M. de Pierpont, que M. de Pierpont adore Valentine... et qu'il n'y a rien à faire, contre un pareil fait !

Le duc ricana... puis, froidement, ne voulant plus perdre son temps à discuter...

— Ma chère sœur, M. de Pierpont est notre hôte, depuis huit jours... Tu as été l'ambassadrice malheureuse de ses projets, auxquels j'entends ne pas donner de suite. ... Je m'en remets à ta fine diplomatie, pour lui faire comprendre que sa présence à Bretteville m'est désormais importune.

Et il s'inclina, à moitié ironique, se disposant à sortir.

Mme d'Ambreville le retint, par le bras...

— Pardon ! On ne s'en tire pas, avec une pirouette quand on s'appelle Lansbach... Résumons les griefs, s'il te plaît... La noblesse des Pierpont vaut la nôtre...

— Je ne disconviens point de ceci : que ses aïeux, car il descend des Colbert de Torcy, rougiraient de cette noblesse qui n'a plus ni foi, ni grandeur, et qui n'a même pas sur les parvenus d'aujourd'hui l'avantage de la réussite, où ceux-ci triomphent, avec ostentation... Et j'ai la prétention d'y voir clair, avec mes yeux de soixante-cinq ans et de discerner qu'entre le nom, sans tache ni forfaiture, des Lansbach... et la fortune colossale que la légende m'attribue, ce n'est ni la gloire de notre nom, ni la beauté de Valentine qui attirent à la façon d'une lumière, le beau papillon doré qu'est ton protégé, Aymery de Pierpont...

Ce fut au tour de la petite vieille de bondir, hors de sa bergère...

— Eh bien ! monsieur mon frère, s'écria-t-elle, d'un ton narquois,... voilà, dans votre bouche un raisonnement de parvenu ! C'est le manque de fortune de ce jeune homme qui est votre seul argument... pour lui prêter des sentiments aussi bas, des calculs aussi vils... ? Allons ! je m'étais trompée ! ! Vous n'êtes pas un homme d'un autre âge ; vous êtes le contemporain des parvenus que vous méprisez, pour faire état d'une pareille question, dans un cas aussi délicat ! Mais, je vais briser votre résistance... Je vais dissiper votre erreur... Aymery est riche !... Aymery apportera, au contrat, un million !... Sera-ce suffisant pour calmer votre inquiétude de bon papa bourgeois qui sait compter et à qui la légende prête une richesse, dont je vous vole, pour la première fois, aussi vilainement avare ?

— Arthémise, intervint la duchesse de Lansbach, en tortillant d'un doigt négligent, l'oreille de son lévrier... Vous vous gaussez de nous ?

— Que non pas !... La combinaison est claire comme le jour ! Je dispose simplement de ma fortune personnelle, en faveur de M. de Pierpont, afin de faire le bonheur de ma nièce, Valentine de Lansbach... et il me semble que c'est un assez joli geste !

— Ne vous dépouillez pas inutilement, ma bouillante et généreuse sœur, repartit, sur le même mode ironique le duc de Lansbach, en boutonnant méthodiquement ses gants... Je reconnais là le sang vif des Lansbach... leur cœur et leur esprit... Mais il est une chose que vous êtes incapable de donner à M. de Pierpont, c'est votre générosité d'âme et votre hauteur de caractère... M. de Pierpont est un coureur de tripots et un coureur de dots... Je ne serai pas sa dupe !... Laissons-le courir, Arthémise !... Que votre pénible mission vous soit légère... Vous aurez assez de tact pour vous en acquitter, j'en suis sûr... Au revoir, ma sœur !

Et il lui baisa galamment la main, avec un accompagnement de rond de jambe, désuet, vieillot, charmant, — souleva la lourde portière de brocart de la porte de droite et disparut...

... Les deux femmes restaient muettes, en face l'une de l'autre, la duchesse de Lansbach, avec son toujours même visage de résignation attendrie, Mme d'Ambreville, le front soucieux, comme brisée devant une résistance invincible, — lorsque la porte du fond s'ouvrit à deux panneaux.

Et ce fut, avec Valentine de Lansbach, pâle et frêle, dans sa robe de mousseline blanche, l'aurore de ce matin de mai, qui entrait, dans le grand salon sévère.

II

De Bardevaux à Dominique

... Le duc de Lansbach mettait le pied à l'étrier, lorsque le père Bardevaux pénétra dans la cour d'honneur.

Le bonhomme, court et sanguin, avec ses favoris en côtelettes et ses cheveux ébouriffés, agitait, au bout de sa main, son chapeau de feutre; et son veston, un peu étroit, s'enflait au vent et faisait, autour de son ventre bedonnant, comme deux ailes de chauve-souris.

— Monsieur le duc, cria-t-il, c'est une abomination !

Et il avait l'air, ma foi, à cette minute, comme ses ancêtres, d'un serf du temps jadis venant réclamer justice de son seigneur et maître...

— Qu'y a-t-il, pour votre service, Bardevaux ? demanda le duc, en se mettant en selle.

— Il y a que je suis hors de moi ! Et j'espère en votre équité et fais appel à votre autorité, pour faire cesser ce scandale... Le cirque Mège s'est installé, au bout du mail, sur la place du Marché... avec votre autorisation, monsieur le maire... et c'est un défi à tous les honnêtes gens !

— Il faut bien que ces pauvres bougres vivent ! fit le duc, en flattant du plat de la main le col de sa monture qui s'énervait et piaffait, sur le pavé de la cour.

— M. le duc n'ignore pas le malheur qui m'arriva, l'an dernier !... C'est avec un de ces saltimbanques que ma fille Madeleine s'enfuit de la maison paternelle, me déshonora, aux yeux de tout le monde... et vous pensez bien que ces choses-là ne s'oublient pas !

— Bardevaux, dit le duc... Vous exagérez! Car c'est bien la première fois que je vous vois vous inquiéter, depuis douze mois, de la fugue d'une jolie fille avec le joli garçon de son choix... Et, pour ce qui est du déshonneur que vous craignez, je ne sache point que votre commerce ait périclité, que le *Chariot d'Or* soit moins achalandé, ni diminuée votre ardeur à tondre les paysans, en leur prêtant à la petite semaine, à un taux usuraire ! Et je ne vois pas que votre aimable embonpoint ait souffert de l'enlèvement de Madeleine, à votre nez et à votre barbe ! Vous n'avez donc jamais été jeune, Bardevaux ?

Et le vieux duc, avec son ironie méprisante et le ton gaillard qu'il affectait pour parler de cette équipée amoureuse, avait l'air, lui aussi, à cette minute, comme ses ancêtres, d'une seigneur du temps jadis qui se moque agréablement, aux dépens de ses gens, d'une aventure plaisante.

Mais, Bardevaux, piqué au vif, riposta sur un ton d'égalité...

— Sauf votre respect, monsieur le maire, je ne vous demande point votre avis ! Et votre façon de rire du pauvre monde n'est guère charitable !... Ce qui pleut sur l'un dégoutte, sur l'autre, comme dit le proverbe... Vous êtes père, pourtant monsieur de Lansbach !... Mais, si jamais pareil affront vous était fait, si quelque hardi amoureux ravissait, à votre nez et à votre barbe,

DERNIÈRES NOUVELLES

Services télégraphique et téléphonique spéciaux du Petit Journal

Mardi 8 Février 1910
4 heures du matin

L'ASSASSINAT de l'Encaisseur Thain

L'assassin a échangé par hasard son sac de voyage contre celui d'une autre personne dans un bouillon, à Paris.

Rouen, 7 Février.

Le sac de voyage de Favier est à Londinières, il a été apporté par M. André, voyageur-buraliste, qui a échangé le sien avec celui de l'assassin dans un bouillon-bar de la gare de l'Est.

C'est en arrivant à Londinières que M. André s'est aperçu de l'échange.

Il a trouvé dans le sac de Favier des bons de commandes à son nom, un rasoir mécanique, un journal relatant l'assassinat, un sandwich et l'adresse d'un commerçant dieppois.

Le juge de paix, prévenu, a saisi le sac.

PRIS POUR L'ASSASSIN

UNE MÉSAVENTURE D'UN VOYAGEUR PARISIEN A SAINT-MALO

Il peut être dangereux d'être l'homonyme ou le sosie d'un criminel.

Notre correspondant de Saint-Malo nous télégraphie la nouvelle d'une fâcheuse mésaventure survenue à un homonyme de l'assassin de Lille.

M. Louis Favier, voyageur de commerce d'une maison parisienne de la rue du Mail, arrivait à Saint-Malo et descendait du train de Paris, lorsque M. Gérard, commissaire spécial, l'invita à le suivre dans son bureau et lui montra le signalement d'Antoine Favier, l'assassin de Lille.

Sauf pour une partie des vêtements, ce signalement correspondait exactement à celui de l'individu recherché : même nom, même profession, même taille, même corpulence, même moustache. En outre, le voyageur portait une cicatrice près de l'œil et son alliance avait son nom gravé à l'intérieur, comme celle de l'assassin. Cependant le voyageur ahuri protestait de son innocence, disant qu'il y avait erreur.

M. Gérard le suivit à son hôtel, et là, le sosie de l'assassin put prouver, à l'aide de pièces, qu'il n'était pas Antoine Favier. En effet, le jour du crime, il se trouvait à Flers et depuis, avait visité les villes de la région.

M. Louis Favier fut donc laissé libre à juste titre.

DÉGUISEMENT FACHEUX

D'autre part, le chef de gare d'une important voyait hier monter précipitamment dans un express à destination de Paris un voyageur dont l'âge, le signalement, les vêtements correspondaient parfaitement avec les renseignements donnés sur l'assassin du malheureux Thain. De plus, ce jeune homme portait une paire de lunettes à verres noirs et une barbe postiche, si maladroitement fixée que personne ne pouvait s'y méprendre.

Le chef de gare téléphona en hâte à la gare Saint-Lazare et le voyageur suspect fut arrêté à sa descente du train. Son attitude fut étrange, car il supplia les inspecteurs de ne pas le laisser sur le quai à la vue des autres personnes qui arrivaient en même temps que lui.

Mais, au commissariat, tout s'expliqua bien vite.

Raoul D..., soldat dans un régiment de ligne, avait voulu venir passer le Mardi-Gras à Paris, sans permission régulière. Il avait revêtu des vêtements civils et s'était affublé d'une fausse barbe pour ne pas être reconnu de plusieurs officiers du régiment qui se trouvaient dans l'express. Raoul D... a trouvé que cette première mésaventure lui suffisait et il a repris tout de suite le train pour sa garnison, sans fausse barbe, cette fois.

Les sauveteurs Calaisiens et Boulonnais AU "PETIT JOURNAL"

Les marins calaisiens et boulonnais sont des amis du *Petit Journal*. Qu'ils viennent à Paris pour accompagner la reine du Courgain, ou pour recevoir les récompenses qui leur sont décernées à la Sorbonne, lors de la fête annuelle de la Fédération nationale des Sociétés de natation et de sauvetage, jamais ils ne regagnent leur port sans nous rendre visite, c'est une aimable tradition.

Hier, après-midi, la poitrine constellée de décorations, ils ont assisté à une séance de cinématographe, puis ont vidé une coupe d'excellent champagne Montebello, en l'honneur du *Petit Journal*.

M. Vincent, conseiller d'arrondissement de Calais et président de la Société de sauvetage de cette ville, était à la tête de la délégation, qui se composait de MM. Bergeret, président de la Société des sauveteurs de Boulogne-sur-Mer ; Cotard, commissaire central de Boulogne ; Pollet, chef pilote ; Dessouliers, porte-drapeau des sauveteurs ; Jean Delanois de Calais et son frère François ; Pierre Butertre et Pierre Mulard, patrons de canots de sauvetage ou pilotes sauveteurs de Calais.

Le sauveteur Anglais Charles Fish, patron du canot de sauvetage de Ramsgate, dont le *Petit Journal* relatait, hier, la vie toute de dévouement et de courage, assistait également à cette aimable visite, qui nous a été des plus agréables.

SECOUSSE SISMIQUE

Vienne (Autriche) 7 Février.

Ce matin, une assez forte secousse de tremblement de terre, d'une durée de deux secondes, a été ressentie dans la région de Semmering.

A L'OFFICIEL

Le *Journal Officiel* publie ce matin :

Instruction publique. — Décret aux termes duquel M. Morel, agrégé près la Faculté mixte de médecine et de pharmacie de l'Université de Lyon, est nommé, à partir du 1er février 1910, professeur de chimie organique et toxicologique à la dite Faculté.

LE GÉNÉRAL TOUTÉE EST RELEVÉ DE SES FONCTIONS DE CHEF DU CABINET du Ministre de la Guerre

C'est à la suite d'un incident à la Chambre que le ministre de la Guerre a pris cette décision.

Le général Brun, ministre de la Guerre, au début de la séance de l'après-midi, hier, à la Chambre, a annoncé à la suite d'une interpellation de M. Dalimier que le général Toutée n'était plus chef de son cabinet. On lira d'autre part le détail de l'affaire dans le compte rendu des séances de la Chambre.

Cette sanction est le résultat d'un incident qui s'était produit durant la séance de la matinée, où avait été commencée la discussion du budget de la Guerre.

Le général Toutée, chef du cabinet du ministre de la Guerre, assistait, hier matin, à la séance, en qualité de commissaire du gouvernement, aux côtés de son ministre.

Le ministre de la Guerre a comme représentant ordinaire au Palais-Bourbon un de ses officiers d'ordonnance, le capitaine Savoureau.

Un député qui a assisté à l'incident nous en a fait le récit suivant :

— Le capitaine Savoureau avait remis au général Brun une lettre qui lui avait été confiée par un député. Il avait pénétré dans la salle des séances à la suite du ministre et se tenait dans un des bas côtés de l'hémicycle, du côté de l'extrême gauche, où sont admis les attachés de ministère.

Le capitaine Savoureau tenait à la main, pour être remise au ministre, la liste des interpellations qui devaient être successivement développées au sujet du budget de la Guerre. Il causait avec M. Dalimier, député de Seine-et-Oise, lorsque le général Toutée, se levant du banc où il était assis, derrière le ministre, en qualité de commissaire du gouvernement, s'approcha rapidement du capitaine, lui prit la note des mains et lui reprocha, en termes vifs, d'oublier que tous les documents destinés au ministre devaient hiérarchiquement passer par l'intermédiaire du chef de cabinet.

Le général Toutée termina par l'ordre militairement exprimé, au capitaine Savoureau, de s'en aller ; il le poussa de la main à l'épaule pour le faire sortir plus vite.

Un peu plus tard, le général Toutée et le capitaine Savoureau s'étant rencontrés dans la salle des Quatre Colonnes, l'incident reprit plus vif encore. Il se termina par le départ du capitaine Savoureau qui prit son chapeau et son pardessus et quitta le Palais-Bourbon.

Pendant ce temps la nouvelle se répandait parmi les députés. M. Dalimier dont la conversation avec le capitaine Savoureau avait été interrompue par le général Toutée montait au fauteuil présidentiel et mettait M. Buisson au courant.

— La dignité de la Chambre est en jeu, lui déclarait M. Buisson ; je ferai mon devoir.

On croyait alors que la chose pourrait être réglée à la fin de la séance de la matinée et qu'il s'agirait peut-être simplement de retirer au général Toutée le titre de commissaire du gouvernement afin qu'il n'eût plus à revenir à la Chambre.

Mais la prolongation de l'incident avait accru l'émotion parmi les députés présents au Palais-Bourbon ; si bien que lorsque la salle des séances, des députés d'extrême-gauche l'apostrophèrent et lui crièrent qu'ils ne lui permettraient pas de revenir dans la salle.

Tout de suite après, le général Brun et le général Toutée avaient une brève conversation. Le général Toutée demandait au ministre de le relever de ses fonctions de chef de cabinet. Il en était ainsi décidé, et le général Brun, accompagné de M. Albert Sarraut, sous-secrétaire d'Etat à la Guerre, se rendait au ministère de l'Intérieur pour raconter au président du Conseil et les péripéties de l'incident et la sanction qui lui était donnée.

C'est dans ces conditions, qu'au début de la séance de l'après-midi, M. Dalimier portait l'affaire à la tribune ; la discussion immédiate de son interpellation était ordonnée et le général Brun répondait brièvement par l'annonce que « le général Toutée ne ferait plus partie de son cabinet. »

On a toute la journée, à la Chambre, discuté sur cet incident, sur ses causes et ses conséquences. Le général Toutée était depuis quelque temps l'objet d'attaques violentes, qui n'étaient pas, certes, sans écho au Parlement.

On expliquait la colère subite du général Toutée par des dissentiments au sein du cabinet du ministre de la Guerre.

Le général Toutée était déjà avant la nomination du général Brun comme ministre de la Guerre, chef du cabinet de son prédécesseur le général Picquart. Il était colonel lorsqu'il avait été appelé à ce poste.

A PROPOS DE "CHANTECLER"

Nous recevons la lettre suivante des directeurs du théâtre de la Porte-Saint-Martin :

Paris, le 7 Février 1910

Monsieur le Directeur,

Nous vous serions très reconnaissants de vouloir bien être notre interprète auprès du public en annonçant à vos lecteurs, au lendemain de la première triomphale de *Chantecler*, que si nous poursuivons, dans l'intérêt des auteurs et directeurs, le procès engagé contre *le Secolo* et ses deux confrères parisiens qui ont reproduit l'hymne à la nuit, nous n'entendons nullement tirer un bénéfice matériel du résultat de ce procès.

La seule question du principe de la propriété littéraire nous intéresse.

C'est pourquoi nous avons prié notre conseil et ami, Me Albert Clemenceau, de réduire notre demande de cent mille francs de dommages et intérêts, en celle plus modeste de un franc.

En vous remerciant d'avance, Monsieur le Directeur, nous vous prions de croire à nos sentiments les meilleurs.

HERTZ et COQUELIN.

LA GRÈVE DE GRAULHET

Graulhet, 7 Février.

Pendant la nuit de dimanche des patrouilles de gendarmerie ont assuré l'ordre dans les rues.

Ce matin un important transport de marchandises a eu lieu sur Gaillac.

Les charretiers ayant refusé de travailler, l'entrepreneur de transports a dirigé lui-même ses attelages escortés par un peloton de cavalerie.

Les patrons de Graulhet, membres du syndicat, ont signé une proclamation aux Graulhetois, dans laquelle ils s'élèvent contre le procédé employé vis-à-vis de leur président par les grévistes à la suite de la réception par eux de la lettre des patrons en réponse à leurs revendications.

De plus, pour dégager la responsabilité personnelle du président et celle du bureau, le syndicat patronal tout entier déclare confirmer pleinement la lettre dont il s'agit.

LA CRUE DE LA SEINE

On prévoit un arrêt dans la baisse et le fleuve va remonter de 70 centimètres

Le service hydrométrique central du bassin de la Seine a communiqué hier la note suivante :

Lundi 7 février. — Par suite de nouvelles crues de l'Yonne et ses affluents, du Loing et du Grand-Morin, la Seine, à Paris-Austerlitz et Bezons, va tendre à remonter un peu d'ici demain.

On peut penser qu'une nouvelle décrue de 0 m. 70 environ à Austerlitz et de 0 m. 50 environ à Bezons se produira d'ici trois jours. On peut donc prévoir d'ici mercredi ou jeudi la cote de 5 m. 20 environ au pont d'Austerlitz.

Cotes de ce matin :

Pont d'Austerlitz, 11 h., 4 m. 50, soit une décrue totale de 4 m. 12.

Pont de la Tournelle, 8 h., 4 m. 34, soit une décrue totale de 4 m. 16.

Pont Royal, 8 h., 5 m. 47.

Cote hier matin : Bezons, 5 m. 55.

ÇA ET LA

La situation continue à s'améliorer dans les quartiers de Paris où l'inondation avait fait le plus de ravages.

Dans le XIIIe arrondissement, l'eau a complètement abandonné le quai d'Ivry. Rue Watt, il n'en reste plus que sous le pont du chemin de fer mais elle atteint encore quinze centimètres sur la chaussée.

La Seine baisse sensiblement dans les quartiers inondés de Passy, néanmoins il y a encore de l'eau dans la rue Narcisse-Diaz et sur une partie du quai d'Auteuil.

L'usine à gaz a essayé de fonctionner avec le tiers de ses appareils. Les tramways Porte Saint-Cloud-Montreuil ne marchent pas encore dans l'arrondissement.

Sur la ligne des Invalides, la circulation a été rétablie, hier matin, de Paris-Saint-Lazare au Champ-de-Mars.

Le service des tramways du groupe du Châtelet vient d'être repris normalement jusqu'à la place d'Italie ; sur les lignes de Villejuif, Choisy et Ivry, quelques voitures circulent.

Par suite de la rupture d'une conduite d'eau, boulevard Masséna, près de la porte de la gare, l'eau s'est déversée, hier, sur la chaussée du quai d'Ivry *extra-muros*, mais sans gêner la circulation.

LES AFFAISSEMENTS DU SOL

Un affaissement du sol mesurant huit mètres de long, deux mètres de large et un mètre de profondeur, s'est produit sur le trottoir rue Saint-Honoré, en face du numéro 267.

L'excavation a été aussitôt entourée.

AU VAL-DE-GRACE

M. Henry Chéron, sous-secrétaire d'Etat à la Marine, a visité, hier après-midi, au Val-de-Grâce, les matelots qui ont été blessés au cours des inondations en assurant des sauvetages ou qui ont été obligés de s'aliter.

Tous ces marins sont hors de danger. Infirmes et leur a annoncé qu'ils étaient proposés au ministre de la Marine pour les récompenses que mérite leur belle conduite.

A L'HOTEL DE VILLE

Au nom de la commission de contrôle technique des travaux de la Ville, M. Frédéric Brunet vient de rédiger une note sommaire qui sera communiquée à ses collègues du Conseil municipal. Dans cette note M. Brunet rappelle que la commission a entendu les communications des ingénieurs des services de la voie publique et de l'éclairage, du service technique des eaux et de l'assainissement et du Métropolitain.

« Il faut reprendre l'œuvre de Belgrand, dit M. Brunet, surélever les quais dans les endroits où la hauteur en est insuffisante. Il faut aveugler les ouvertures faites dans les ouvrages déjà exécutés, mettre en demeure les Compagnies intéressées d'assurer l'étanchéité parfaite de leurs ouvrages, même pendant les plus hautes crues.

» Pour Bercy, il est indispensable de prévoir le relèvement du sol.

» Enfin, il y aurait lieu de compléter notre réseau d'égouts en les reliant aux collecteurs et peut-être aussi d'envisager la construction d'un grand collecteur départemental qui protégerait les communes suburbaines, situées dans les points bas du département.

» Telles sont les conclusions que nous croyons devoir soumettre, dit M. Brunet en terminant, à vos réflexions, destreux que nous sommes d'éviter à nous-mêmes et à nos descendants les heures de cruelle angoisse que nous avons vécues.

» Une fois de plus, loin de faire faillite, la science, mise au service de l'énergie, permettra à l'homme de lutter contre les forces destructives de la nature. »

Pour les dégrèvements d'impôts

M. Chassaigne-Goyon va déposer au Conseil municipal le projet de vœu suivant :

« Qu'il soit fait face aux dégrèvements et » réductions d'impôts proposés au Parlement pour les différentes catégories de » contribuables reconnus victimes des inondations, au moyen des fonds d'Etat constitués au budget général de l'Etat par le » produit de centimes spéciaux, pour dégrèvement et non-valeur, prévus pour » 1910, à 24 millions. Ces fonds devant être » portés à un chiffre suffisant pour répondre aux besoins présumés. »

AUTOUR DE PARIS

DEUX MAISONS ÉCROULÉES

Un effondrement de maison qui, heureusement, n'a pas provoqué d'accident de personnes s'est produit la nuit dernière à Clichy. Vers 2 heures, un craquement sinistre s'est fait entendre 31, rue Martre, dans la maison occupée par M. Charbaut, brocanteur. C'était le plancher qui venait de s'effondrer, entraînant les meubles et les ustensiles de la cuisine et ceux d'une chambre contiguë. Dans la pièce voisine M. et Mme Charbaut étaient couchés. Par un heureux hasard ils étaient sains et saufs, car l'emplacement du plancher sur lequel reposait leur lit était resté indemne.

Mais qu'on s'imagine leur effroi, après un semblable réveil, quand ils s'aperçurent que l'escalier s'était aussi effondré et qu'ils n'avaient plus d'issue par où s'échapper.

La situation était d'autant plus critique que de nouveaux craquements se faisaient entendre. Heureusement des secours arrivèrent bientôt, et M. et Mme Charbaut s'échappèrent par une échelle, sous les rafales de pluie.

M. Faralicq, commissaire de police et M. Bobaut, son secrétaire arrivés aussitôt sur les lieux, prirent des mesures de précaution et firent sur-le-champ évacuer la maison voisine habitée par six familles, comptant vingt-deux personnes.

A une heure et demie du matin un accident analogue s'est produit à Vitry : une maison d'un étage appartenant à M. Paupare, maraîcher, 243, rue Faidherbe, s'est écroulée par suite des inondations. Cette maison avait été évacuée depuis plusieurs jours et un service d'ordre avait été établi autour de l'immeuble. Il n'y a eu aucun accident de personnes.

DANS LA BANLIEUE SUD

A Alfortville, la situation s'est bien améliorée. Grâce à la tranchée ouverte par les pompiers, l'eau de la rue Véron s'est écoulée dans la Marne. Mais il y a encore des rues noyées au-delà de la mairie, vers l'île St-Pierre, dont les maisons sont toujours cernées. Le quai Blanqui, dont les berges ont été ravinées, présente un aspect lamentable. Outre des matériaux de toutes sortes, des piles entières de madriers ont été apportées par les eaux et déposées intactes sur le milieu de la route, au pied d'une maison ou dans un jardin en contre-bas du quai.

Le docteur Thoinot, médecin légiste, a visité, hier après-midi, en compagnie de M. Bectard, commissaire de police, les rues sinistrées où sont jetés des détritus de toutes sortes. Des mesures vont être prescrites pour éviter des épidémies.

Les obsèques de l'infortuné cantonnier Dureuil, qui s'est noyé à l'île Saint-Pierre en allant sauver une famille inondée, auront lieu demain, mercredi, à dix heures du matin, aux frais du département de la Seine. Le corps sera exposé à la mairie de Charenton. Après la cérémonie religieuse, l'inhumation aura lieu au cimetière de Valmy, à Charenton.

A Issy-les-Moulineaux, les rues sont maintenant à sec. Mais il y a eu, hier, une victime des inondations : un brave homme, M. Claude Carpellier, âgé de 60 ans, en revenant chez lui, rue Camille-Desmoulins, fut particulièrement frappé de voir son mobilier détruit. Il s'est affaissé tout à coup et est mort peu après. Le cadavre a été transporté à la Morgue.

DANS LA BANLIEUE OUEST

Dans toute la banlieue ouest le travail a repris d'une façon à peu près générale, dans tous les ateliers. Plusieurs usines emploient tout leur personnel. 5.000 ouvriers environ ont repris le travail à Puteaux, un millier à Suresnes, 6.000 environ à Clichy et 4.000 à Levallois-Perret.

LES VISITES AUX COMMUNES SINISTRÉES

M. Doumergue, ministre de l'Instruction publique, accompagné du commandant Ducros, du 12e régiment d'artillerie, chef du secteur militaire de la région de l'Est, et le M. Marin, maire de Saint-Maur, conseiller général de la Seine, a visité quelques endroits ravagés par l'inondation.

Le ministre a quitté Saint-Maur vers 4 h. 1/2 en assurant M. Marin de sa vive compassion pour la population si éprouvée et en affirmant que le gouvernement de la République saurait aller aux Chambres, de soulager les infortunes qu'il venait de constater.

M. Millerand, ministre des Travaux publics, s'est rendu, de son côté, aux entrepôts de Bercy, puis il a pris place dans un train spécial du P.-L.-M. qui l'a conduit à Villeneuve-Triage, Villeneuve-Saint-Georges, Draveil-Vigneux et Juvisy. Le ministre qui était accompagné de M. Berteaux, vice-président de la Chambre, a été reçu par MM. Autrand, préfet de Seine-et-Oise, et Emery, sous-préfet de Corbeil.

A Juvisy, M. Millerand est monté dans un second train, de la ligne d'Orléans, qui l'a ramené par Athis-Mons, Ablon, Villeneuve-le-Roi, Choisy-le-Roi, à Paris-Austerlitz.

LES SECOURS

LA SOUSCRIPTION NATIONALE DU SYNDICAT DE LA PRESSE PARISIENNE

Le total de la 12e liste se monte à 136.946 fr. 65, ce qui porte le total général à 3.139.715 fr. 75.

Voici quelques unes des principales souscriptions reçues :

Le Syndicat des mécaniciens, chaudronniers et fondeurs de France, 7.000 fr.; Syndicat des fabricants de toile d'Armentières, doublures et localités environnantes, 5.000 fr.; Compagnie des Cristalleries de Baccarat, 4.000 fr. ; Souscriptions recueillies à la mairie de Compiègne, 1.000 fr.; Association de la Presse républicaine départementale, 500 fr.; Chambre syndicale de la draperie et doublures, 500 fr.; Société industrielle des produits chimiques, 2.000 fr.

INITIATIVES DIVERSES

M. Beau, ministre de France à Bruxelles, a fait parvenir au ministère des Affaires étrangères le montant des souscriptions ci-après qui lui avaient été remises :

La chambre de commerce de Bruxelles : 15.000 francs ; le conseil communal de Bruxelles : 10.000 francs ; les agents de change au terme de la Bourse de Bruxelles : 1.525 francs ; le Cercle du Parc : 500 francs.

Désirant s'associer au mouvement de solidarité qui se manifeste de toutes parts, la Chambre Syndicale des Restaurateurs et Limonadiers du département de la Seine, dans sa séance du 4 février, a décidé qu'une *matinée de gala* serait donnée au Théâtre Lyrique municipal de la Gaîté, gratuitement offert par MM. Isola frères, et que le produit de cette représentation serait affecté, sans façon intégrale, aux sinistrés.

Le conseil municipal de Versailles a ouvert une souscription publique et s'est inscrit en tête pour une somme de 5.000 francs. La Ruche Versaillaise a adressé à la préfecture de Seine-et-Oise une somme de 200 francs et la Société des Pêcheurs à la ligne de Versailles 300 francs.

Parmi les souscriptions envoyées des Etats-Unis, nous relevons les chiffres suivants :

Eastern Millinery Association of New-York, 8.278 fr.; Wm. Baumgarten and Cie, 1.000 fr.; Souscription supplémentaire de l'American National Red Cross Society, 25.750 fr.; Mme William H. Blist, 5.000 fr.; Abraham and Straus ; Brooklyn, 1.000 fr. ; R. H. Macy Ce New-York, 1.000 fr. ; L. Straus and Sons, New-York, 1.000 francs.

Nous continuons à recevoir de nos lecteurs une foule de propositions généreuses en faveur des malheureux inondés et nous les publions avec empressement pour que toutes ces offres se transforment bien vite en réalités tangibles, en bienfaits effectifs par les soins de la Société de la Croix-Rouge française, à qui nous transmettons ces lettres :

Une contremaître d'usine à Tours et sa femme, qui désirent ne pas voir leur nom publié, offrent de recueillir pour un temps indéterminé un enfant — fille ou garçon, mais une fille de préférence — et se chargeraient des frais de voyage à l'aller et au retour.

M. Mayer, demeurant à l'usine à gaz de Bray-sur-Seine (Seine-et-Marne), demande à hospitaliser pendant quelque temps une petite fille de gazier, âgée de 9 à 11 ans. L'enfant serait conduite régulièrement à l'école.

M. Jules Dehon, demeurant 22, allée Saint-Roch, à Cambrai, propose de recevoir pendant un mois une fillette de 6 à 12 ans appartenant à une famille de bonne réputation d'un ouvrier ou employé de la banlieue parisienne. M. Dehon soignerait cette fillette comme ses propres enfants.

M. l'abbé M..., curé d'une commune de Seine-et-Marne, qui désire ne pas être nommé, recevrait pendant deux mois un enfant — un garçon — d'une famille éprouvée.

Mme Marie Voisaud, d'Arc-et-Senans (Doubs), offre à la Croix-Rouge de garder à ses frais pendant au moins trois mois une fillette de sinistrés, âgée de deux à trois ans, propre et saine.

Un employé des chemins de fer de l'Est, M. Albert Collinet, demeurant 45, rue Monzon, à Belair-Charleville (Ardennes), sollicite temporairement la garde de deux enfants — fille et garçon — appartenant à une famille honnête et âgés de plus de cinq ans et moins de dix.

Mme veuve P..., — encore une personne généreuse qui veut garder l'anonymat — à Fourchambault (Nièvre), prendrait deux enfants, garçons de préférence, ou le frère et la sœur, pendant deux mois.

M. Soleillant Chapelle, chef de gare retraité, à Arland (Puy-de-Dôme), offre aux Dames de la Croix-Rouge de recevoir pendant un certain temps un enfant de la famille Louis Baizet Cartier, habitant 19, rue du Moulin-d'Enfer, à Alfort.

EXIGEZ LES VRAIES TABLETTES COQUELIOTOS Seules efficaces contre le RHUME
Le nom de l'inventeur JOHN TAVERNIER doit être imprimé en toutes lettres sur chaque tablette. — Refusez les Contrefaçons.

A TRAVERS PARIS

Drame conjugal rue des Boulets

Hier, à deux heures vingt, rue des Boulets, en face du numéro 91, dans un accès de jalousie, Georges Fontaine, âgé de trente-cinq ans, ciseleur, demeurant boulevard Ménilmontant, a tiré deux coups de revolver sur sa femme, Jeanne, trente-trois ans, qui l'avait quitté depuis quinze jours.

Blessée assez grièvement au sein et à l'omoplate gauche, Jeanne Fontaine a reçu des soins dans une pharmacie, puis elle s'est fait ramener chez elle, 26, rue de la Folie-Regnault.

Le meurtrier a été arrêté aussitôt, non sans avoir été frappé au visage par les témoins du drame.

Malade peu reconnaissant

Il y a quelques mois, Maurice Bénédict, âgé de vingt-sept ans, demeurant cité Véron, atteint d'un cancer au nez, ce qui lui avait valu le sobriquet de « Roussi », entrait en traitement à l'hôpital Saint-Louis, salle Saint-Louis.

Là, pour arriver à le guérir, on lui appliqua sur le nez un emplâtre de radium d'une valeur de 6.000 francs.

Après quelques jours de traitement, le malade prétendit qu'il avait perdu le radium et il sortit de l'hôpital. Mais le directeur de cet établissement signala la disparition du métal précieux à M. Hamard, chef de la Sûreté, qui fit surveiller Bénédict.

Ce dernier a été arrêté, hier après-midi, ainsi qu'un complice, Adrien Drouot, âgé de vingt-six ans, ayant déjà subi plusieurs condamnations.

La plaque de radium a été retrouvée sur Bénédict et restituée à l'hôpital Saint-Louis.

Le voleur et son complice ont été écroués à la prison de la Santé.

Meurtrier de sa fiancée

Un ouvrier serrurier, Henri Leculée, âgé de vingt-cinq ans, demeurant rue Michel-Bizot, courtisait depuis quelque temps, en vue du mariage, une jeune papetière, Mlle Yvonne Huet, habitant chez ses parents à Bel-Air.

Des difficultés étant survenues, et son union se trouvant retardée, Leculée croyant qu'on se jouait de lui, se rendit chez les parents de sa fiancée afin d'obtenir des explications. Après avoir passé la soirée chez ces derniers, il se retirait suivi de la jeune fille qui l'accompagna jusqu'à la porte. A ce moment, l'ouvrier serrurier reprocha à Mlle Huet de retarder volontairement leur mariage, puis devenu soudain furieux, il sortit un poignard de sa poche et en frappa la malheureuse d'un violent coup dans le ventre. Transportée à l'hôpital Saint-Antoine, l'infortunée y est morte hier matin, à onze heures.

Le meurtrier, qui avait pris la fuite aussitôt son crime commis, s'est constitué, hier, prisonnier dans les bureaux de la Sûreté.

LE DRAME DE L'AVENUE DE SAINT-OUEN. — On a extrait, hier, à l'hôpital Bichat, les projectiles qui avaient blessé Mme Blain et son beau-frère, tous deux atteints à la tête, au cours du drame qui s'était déroulé, 101, avenue de Saint-Ouen. L'état des deux blessés est satisfaisant.

AGENT MENACÉ PAR UN SOLDAT. — Auguste Delbon, soldat au 72e d'infanterie, à Amiens, qui était ivre, passait, hier, faubourg Saint-Denis, provoquant un vif scandale. Un agent l'invita à circuler ; il l'insulta grossièrement, puis il prit la fuite, poursuivi par le gardien de la paix. Sur le point d'être rejoint, le soldat sortit sa baïonnette et menaça le gardien, mais il fut bientôt désarmé et maîtrisé. Le forcené a été mis par M. Archer, commissaire de police, à la disposition de l'autorité militaire.

UN NON-LIEU. — M. Georges-Ferdinand-Bacon Cazeneuve, âgé de 51 ans, placier en articles de peinture, qui avait été arrêté sur la dénonciation d'une dame Angèle P..., a bénéficié d'une ordonnance de non-lieu. Il a été aussitôt remis en liberté.

CINÉMATOGRAPHE du "Petit Journal"

(Vues Pathé Frères)

Aujourd'hui Mardi 8 Février

Représentation de 3 heures à 5 heures dans la Grande Salle des Fêtes du "Petit Journal".

PROGRAMME ENTIÈREMENT RENOUVELÉ

PRIX DES PLACES : 50 cent. et 1 franc.

AU MAROC

NOUVELLE AGRESSION AUX ABORDS DE NADOR

Melilla, 7 Février.

Une nouvelle agression a été commise par des indigènes contre la garde défendant la station de Nador. Les agresseurs ont été repoussés. Deux soldats ont été blessés.

UN INDUSTRIEL ACCUSÉ DE FAUX

Lille, 7 Février.

Le Parquet de notre ville vient de recevoir une plainte [illegible] Lille, pour faux et usage de faux.

La plus grande discrétion est apportée par le Parquet, qui se montre très sobre de renseignements.

Cependant, nous avons pu savoir que l'industriel, qui est en fuite, laisse un passif très élevé, se montant à plusieurs centaines de mille francs.

Tout récemment, son usine fut incendiée, le soir même du mariage de sa fille.

L'industriel appartient à une très honorable famille de Lille. Il est père de cinq enfants. Il a disparu, ainsi que sa femme, laissant les enfants sans ressources.

LA SANTÉ DE M. BJŒRNSON

L'état de M. Bjœrnson est stationnaire. Le docteur Hébert, qui a visité hier matin le grand écrivain norvégien, n'a pas rédigé de bulletin de santé. La faiblesse persiste.

Chronique des Livres

J'ai déjà eu l'occasion de signaler à mes lecteurs l'apparition, dans la célèbre collection à quarante-cinq centimes de la Librairie Métropolitaine, des œuvres de G. Ferry et de F. Cooper. Successivement ont déjà paru : *Costal l'Indien, les Pillards Mexicains, Main-Rouge et Sang-Mêlé* de l'immortel G. Ferry, puis le *Dernier des Mohicans, Captive des Indiens, La Prairie*, du grand romancier que fut F. Cooper.

En outre des romans d'aventures comme *Robinson Crusoë, le Naufrage de la Méduse, le Roi des voleurs* etc., la « Bibliothèque Métropolitaine » a publié des livres amusants et d'utilité familiale : *Tours de cartes et de société, Oracle du Destin, Livre pratique de la magie noire, Langage des Fleurs, Cuisinière des petits ménages, Manuel de Pâtisserie, Médecin de la première heure*, etc.

Tous ces volumes sont en vente chez les dépositaires du *Petit Journal* au prix bien modique de quarante-cinq centimes, bien que chaque ouvrage bien imprimé contienne plus de 9.000 lignes, soit la valeur d'un volume à 3 fr. 50. (Franco 60 centimes. L'administrateur de la Bibliothèque Métropolitaine, 44, rue Notre-Dame-des-Champs, Paris, envoie gratuitement à toute personne qui en fait la demande le catalogue de la maison délicieusement illustré.) — E.

Exposition générale de mobiliers complets par milliers, aux Grands Magasins Dufayel : sièges, tapis, tentures, tapisseries d'Aubusson, de Beauvais, etc., etc. Concert, five o'clock tea. Au cinématographe, séances à 2, 3, 4 et 5 heures, avec le Carnaval de Nice 1910 ; la cinématographie des microbes, nouveauté sensationnelle, et vues d'ensemble des inondations à Paris et en banlieue.

AUTOUR DE PARIS

Livry. — Un poudrier, M. Bellorget, trouvait, hier, rue de Meaux, un garçonnet de quatorze ans, très proprement mis, pleurant à chaudes larmes. L'enfant ne parlait qu'allemand et, grâce à un interprète, on sut qu'il était fils d'un chef de gare à Cologne. Pris du désir de voir Paris, il était parti de cette ville avec son frère aîné. Mais tous deux s'étaient perdus en quittant Creil, et le garçonnet, Gérard Laaks, sans argent, ne savait plus que devenir. Le jeune voyageur a été confié à M. Mondon, commissaire de police du Raincy.

Triel. — Une série de cambriolages avait été signalée en novembre et en décembre derniers, à Triel. Au cours de son enquête, M. Hirsch, juge d'instruction, recueillit des renseignements contradictoires qui lui permirent de supposer que plusieurs de ces vols, tout au moins le plus important d'entre eux, pouvaient avoir été simplement simulés.

M. Hirsch s'est, en conséquence, transporté, hier, à Triel, où il a procédé à une longue perquisition et à divers interrogatoires.

Versailles. — Un journalier, François Travadon, âgé de vingt ans, traversait, hier, l'avenue de Saint-Cloud, lorsqu'il fut renversé par une automobile dont le conducteur ne jugea pas à propos de s'arrêter.

François Travadon, très grièvement blessé à la tête, a été transporté à l'hôpital civil, où son état a été jugé désespéré.

— Des cambrioleurs ont pénétré, la nuit dernière, dans la villa de M. de Laboulaye, ancien directeur de la Caisse nationale d'Epargne, 4, place Laboulaye. On ne sait encore, en l'absence des maîtres de la maison, ce qu'ils ont pu emporter.

Un autre vol a été commis, dans les mêmes conditions, chez le capitaine Alnot, rue Chevreul, au Chesnay.

Villemomble. — Sur la ligne du chemin de fer de Gargan, entre Villemomble et Bondy, on a trouvé le corps d'un nommé Alphonse Beaumont, maçon, âgé de 56 ans, demeurant à Villemomble, dont la mort est attribuée à un suicide.

La Plaine-Saint-Denis. — On a découvert, hier matin, dans le corps de pompe d'un wagon-réservoir d'une maison de transports, chemin des Fillettes, à la Plaine-Saint-Denis, un paquet de cartouches Lebel, modèle 1886 modifié. M. Legrand, commissaire de police de la Plaine-Saint-Denis, a ouvert une enquête.

Levallois-Perret. — Un grave accident de voitures s'est produit, dimanche soir, vers onze heures, route de la Révolte. Une voiture à deux chevaux, dont le conducteur a pris la fuite, a accroché une autre voiture conduite par M. Guibout, demeurant rue de Gutingamp, à Levallois. Par suite du choc, M. Guibout fut précipité sur le sol et écrasé sous les roues de sa voiture. Relevé peu de temps après par des passants, le blessé, qui a le bras droit et la jambe gauche brisés, a été transporté à l'hôpital Beaujon dans un état grave.

— Une jeune femme, Mme Pradels, mère de trois enfants, est morte, hier après-midi, dans des circonstances mal expliquées. Son corps a été transporté à la Morgue aux fins d'autopsie.

Saint-Germain-en-Laye. — Le Parquet de Versailles vient de prescrire des recherches pour retrouver un marchand de vins, Alexandre Cosson, disparu depuis deux jours de son domicile, 54, rue de Poissy, à Saint-Germain. Alexandre Cosson avait sur lui une somme d'argent assez élevée ; d'autre part, il donnait depuis quelque temps des signes de faiblesse d'esprit.

Versailles. — Au cours d'une rixe rue de Madame, un journalier, Gustave Gouttière a été grièvement blessé par un de ses camarades, Charles Banco, qui a été arrêté, hier matin, et déféré au Parquet.

LE PARLEMENT

La Chambre a discuté, hier, un certain nombre d'interpellations relatives au budget de la Guerre. Elle n'a été interrompue dans cette besogne que par l'incident concernant le général Toutée, chef de cabinet du ministre de la Guerre, et dont nous relatons, d'autre part, les péripéties. Séance aujourd'hui, mardi.

Chambre

Séances du Lundi 7 Février 1910

SÉANCE DU MATIN

QUESTIONS ET INTERPELLATIONS JOINTES AU BUDGET DE LA GUERRE

M. Henri Brisson préside.

Avant d'aborder la discussion de la douzaine d'interpellations jointes au budget de la Guerre, **M. Brisson donne la parole à M. Dalimier** pour adresser une question au ministre au sujet des ouvriers de la poudrerie du Bouchet.

M. Sarraut, sous-secrétaire d'Etat à la Guerre, expose qu'une commission a été instituée par son prédécesseur pour établir une enquête sur la mortalité et la morbidité résultant dans les poudreries des conditions du travail. Aussitôt que cette commission aura terminé son enquête et formulé ses conclusions, des mesures seront appliquées pour remédier à tous les dangers et à tous les inconvénients qui auront été signalés dans l'intérêt de la santé des ouvriers.

M. Bétoulle développe ensuite la première des interpellations, celle qui vise l'éloignement imposé aux réservistes pour l'accomplissement de leurs périodes d'instruction dans des régiments stationnant à 200 kilomètres et plus de leur résidence.

M. le général Brun, ministre de la Guerre, répond qu'il serait heureux de pouvoir faire faire le temps de service aux réservistes dans leur subdivision, mais il est obligé de tenir compte des ressources en hommes que présentent les diverses localités.

M. Engerand interpelle à propos de l'application de la loi de 1905 qui accorde une indemnité de 0 fr. 75 aux soutiens de famille appelés à faire leur période d'exercices, en qualité de réservistes, mais qui n'a pas prévu la présence dans les rangs de l'armée active d'un grand nombre de soldats mariés.

M. Sarraut, sous-secrétaire d'Etat à la Guerre, répond que l'orateur a tracé un tableau un peu noir de la situation faite aux hommes mariés par la loi de 1905. En réalité, le ministère de la Guerre accorde aux familles de ces soldats tous les secours qui sont jugés nécessaires.

M. Allard, qui développe la troisième interpellation, appelle l'attention du ministre de la Guerre sur la mort de trois soldats appartenant au 111e de ligne, en garnison à Toulon.

En signalant ces faits, l'orateur socialiste se plaint de ce que l'enquête ordonnée par le ministre de la Guerre n'ait pas produit d'autre résultat que de faire décorer le médecin militaire mis en cause.

La continuation du débat a été renvoyée à la prochaine séance, après les observations de M. **Allard**.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

L'INCIDENT TOUTÉE

A l'ouverture de la séance, **M. Etienne**, président, annonce qu'il a reçu de **M. Dalimier** la question suivante :

« Quelles mesures le gouvernement compte-t-il prendre pour assurer dans l'armée le respect des subordonnés ».

Cette demande d'interpellation se rapporte à l'incident qui s'est produit le matin dans les couloirs du Palais-Bourbon et que l'on a lu d'autre part.

De divers côtés, on réclame le ministre de la Guerre qui n'est pas encore au banc du gouvernement.

M. Sarraut, sous-secrétaire d'Etat à la Guerre, annonce de sa place que le général Brun est en ce moment en conférence dans un bureau avec le président du Conseil et qu'il sera tout à l'heure à la disposition de la Chambre.

La séance est alors suspendue pour quelques minutes.

A la reprise, le général Brun, ministre de la Guerre, et M. Briand, président du Conseil, sont à leurs places. La discussion immédiate de l'interpellation est ordonnée et **M. Dalimier** monte à la tribune.

L'orateur affirme d'abord la confiance que lui et ses amis ont dans la personne du ministre de la Guerre. Puis il rappelle qu'à plusieurs reprises la Chambre a eu à s'occuper d'actes de certains sous-officiers qui avaient, dans le service, oublié le respect des convenances dû, même par les supérieurs, aux hommes placés sous leurs ordres.

Jamais, cependant, les chefs ne doivent oublier en parlant à leurs subordonnés ou en leur donnant des ordres, que ces subordonnés sont des hommes et qu'on doit avoir toujours le souci de respecter leur dignité. (Appl. sur plusieurs bancs). Si cette règle s'impose à des sous-officiers et à des caporaux à l'égard de simples soldats, à plus forte raison s'impose-t-elle aux généraux s'adressant à un officier. Aussi, en voyant ce matin de quelle façon brutale le général Toutée, chef du cabinet du ministre de la guerre, s'était adressé à un capitaine, dans un couloir de la Chambre, parce que cet officier avait fait passer directement au ministre de la guerre, par un huissier, un pli apporté du ministère, au lieu de le faire parvenir par l'intermédiaire du chef de cabinet, l'ordre et ses amis se sont demandé si cette immixtion du chef de cabinet n'était pas l'explication des nombreuses lettres sans réponse dont se plaignaient depuis longtemps beaucoup de députés qui avaient écrit au ministre de la guerre.

L'orateur termine ses observations en demandant au général Brun de mettre un terme à cette situation, et de prendre des mesures pour que, à tous les degrés de la hiérarchie militaire, la dignité des subordonnés soit respectée par leurs chefs.

La réponse du **général Brun**, ministre de la Guerre, est courte et décisive.

— Je suis trop respectueux, dit-il, des prérogatives de la Chambre pour avoir jamais admis qu'une personnalité quelconque pût s'interposer entre les membres du Parlement et moi. Quant à la question posée par M. Dalimier, je n'ai qu'une chose à répondre : M. le général Toutée n'est plus le chef de mon cabinet.

De vifs applaudissements accueillent cette *déclaration du général Brun.*

L'incident est clos par l'adoption à l'unanimité, de l'ordre du jour de confiance, présenté par M. Dalimier.

LES INTERPELLATIONS

On revient à la discussion des interpellations jointes au budget de la Guerre.

M. Allard continue son discours commencé à la séance du matin et il termine en disant qu'il n'accepte pas les conclusions de l'enquête ordonnée par le ministre de la Guerre, parce que, dit-il, cette enquête militaire a été faite par les intéressés.

M. de l'Estourbeillon parle d'un fait analogue qui s'est produit dans un autre régiment ; la mort d'un homme survenue par suite d'une course trop prolongée au pas gymnastique.

M. le général Brun, ministre de la Guerre, explique dans quelles conditions s'est faite l'enquête militaire et dit qu'il n'avait pas les moyens d'en faire une autre. Il ajoute que sans suspecter cette enquête, il peut donner à la Chambre l'assurance que les instructions adressées par lui aux chefs de corps auront pour objet de veiller avec la plus entière sollicitude à la santé des soldats.

Après les explications que fournit ensuite **M. Sarraut,** sous-secrétaire d'Etat à la Guerre sur les cas particuliers signalés par **M. Allard** et **M. de l'Estourbeillon,** l'interpellation est close par l'ordre du jour pur et simple.

M. Néron interpelle le gouvernement à propos des soldats mariés de vingt-six communes de la Haute-Loire qui n'ont pu obtenir l'allocation de 0 fr. 75 fixée par la loi de 1905 pour les soutiens de famille.

Les interpellations de **M. Néron** et de **M. de Rosambo** ayant été jointes, à la demande de **M. Briand**, comme s'adressant plutôt au ministre de l'Intérieur et au président du Conseil qu'au ministre de la Guerre, le marquis **de Rosambo** succède à la tribune à **M. Néron** pour développer l'interpellation dont il a ainsi rédigé les termes : « Je demande à interpeller le gouvernement sur la partialité ou l'impartialité que M. le président du Conseil estime devoir être employée par le gouvernement vis-à-vis des sociétés qui ne se fondent que dans un but patriotique ou national. »

L'orateur se plaint que l'Etat refuse toute subvention aux sociétés dont les membres proclament leurs sentiments catholiques et il proteste contre cette partialité.

M. Lefebvre du Prey, qui prend la parole ensuite, renouvelle à propos de certaines communes du Pas-de-Calais les plaintes que M. Néron avait fait entendre pour des localités de la Haute-Loire.

M. de Belcastel parle sur le même sujet et répète les mêmes plaintes que l'orateur

M. Briand, président du Conseil, s'écrie de sa place qu'il ne peut croire dans un pays qui vient de donner une si admirable preuve de solidarité que de mesquines préoccupations électorales aient pu priver des familles de secours auxquels elles ont droit.

Il répète ces mêmes protestations à la tribune et il ajoute :

— Si un préfet refusait des secours à une famille dénuée de ressources parce qu'un membre de cette famille serait suspect, au point de vue électoral, de peu de sympathie pour le gouvernement, je le considérerais comme un malhonnête homme.

Le ministre entre ensuite dans le détail des faits dont on a parlé à la tribune et démontre par les résultats d'une enquête qui a été faite par les commissions départementales que certaines des familles dont il a été question n'étaient pas dans une situation aussi malheureuse qu'on a prétendu. A ce propos, il demande aux orateurs de lui signaler les faits de ce genre, quand ils les connaissent, dans son cabinet, afin qu'il puisse s'informer et faire le nécessaire pour réparer une injustice, s'il en a été commise.

Parlant des sociétés de tir, de gymnastique, de préparation militaire, le ministre déclare que toutes celles qui rentrent dans la catégorie des sociétés de ce genre reçoivent des subventions du ministère de la Guerre, et quant aux autorisations demandées, pour créer des sociétés nouvelles, elles n'ont été refusées — en très petit nombre — qu'à celles dont les promoteurs étaient signalés comme se livrant à l'agitation politique.

La Chambre lève ensuite sa séance et s'ajourne à ce matin mardi.

LES TRIBUNAUX

LE CRIME du Boulevard Voltaire

COUR D'ASSISES DE LA SEINE

Audience du 7 Février 1910

La légende et la fable ont fourni à l'imagination des types effrayants de femmes criminelles. Allons-nous voir dans la femme Bosch, l'assassin de Germaine Bichon, quelque Furie, quelque Gorgone, un type tourmenté de sorcière, une fée Carabosse aux yeux mauvais ? Les quelques spectateurs qui, amoureux d'émotions violentes, l'attendaient, ont été déçus. Car, si, au premier abord, cette grande femme, tout habillée de noir, la tête enveloppée d'une mantille, peut avoir l'aspect sinistre et tient soit peu mystérieux, quand elle s'est débarrassée de ses voiles, qu'elle a répondu d'une voix pâle, prétentée et pleurnicharde à l'interrogatoire d'identité, qu'on a aperçu sa chevelure blonde bouffante, avec les peignes d'écaille, son visage blême et bouffi, ses traits hideux et falots, qu'on a remarqué l'affectation de ses manières, on évoque seulement quelqu'une de ces misérables silhouettes qui, le soir, dans les faubourgs, stationnent à pied des réverbères.

D'ailleurs, les renseignements pris sur elle ne sont pas mauvais : M. Wendling, le président des assises, la présente ainsi :

D. — Vous viviez avec Martin, votre coaccusé, et son fils, âgé de onze ans. Vous élevie convenablement cet enfant et vous travaillie régulièrement comme femme de ménage.

Et c'est fini. Pressé, M. Wendling raconte la découverte du crime, il ne nous parlera pas davantage de la psychologie des criminels.

Cependant, tandis que M. Wendling fait son récit, Mme Bosch presse un mouchoir contre son nez boursouflé. Son coinculpé, Martin, une physionomie banale et correcte d'ouvrier, regarde avec des yeux anxieux, un peu fous, le spectacle inaccoutumé de la cour d'assises.

Le président précise alors les charges qui amenèrent l'arrestation de Mme Bosch.

D. — Une femme de ménage vous avait aperçue le samedi soir. Vous l'avez nié. Vous avez donné un alibi. Est-ce vrai ?

R. — Je ne me rappelle plus.

D. — Vous avez dit que vous étiez allée chez votre oncle. Martin confirmait vos dires. Mais on s'aperçut que vous mentiez. Et Martin alors, voulut dégager sa responsabilité. Et il déclara que vous aviez volé une pièce de quarante francs. Alors vous êtes entrée dans la voie des aveux.

Avec une toute petite voix enfantine et populaire, la femme Bosch se contente de dire :

— On m'a fait dire tout ce qu'on a voulu. Quant à moi, je ne sais plus rien, je ne me rappelle plus rien.

D. — Vous rappelez-vous avoir tué ?

R. — Non, je ne sais plus.

D. — Vous avez dit que vous étiez entrée dans l'appartement de M. Oursel avec l'intention de voler. Puis l'heure du vol étant venue, vous vous êtes trouvée en face de Germaine Bichon qui vous aurait giflée et vous aurait frappée avec la hachette de la cuisine. C'est alors que, pour vous défendre, vous auriez tué.

R. — Je ne sais plus ce que j'ai dit. On m'a fait dire ce qu'on a voulu.

D. — Vos déclarations n'étaient pas tout à fait exactes, car des constatations il résulte que vous n'avez pas été attaquée par Germaine Bichon. Entrons donc dans le détail des charges. Vous étiez dans la gêne. Vous avez conçu l'idée du vol. Alors vous êtes allée trouver une bonne boulevard Saint-Denis pour qu'occupant la caissière qui surveillait la porte, elle vous permît d'entrer sans être aperçue. D'autre part, vous vous étiez procuré, semelles semblables aux vôtres, pour laisser voir les traces de sang.

Traquée, comme un gibier aux abois, la tête penchée, la femme Bosch déclare :

— Je n'ai jamais emprunté d'effets. C'est un mensonge.

D. — Enfin, vous auriez pu commettre le vol sans tuer, car Germaine Bichon s'est absentée un moment. Et vous avez attendu qu'elle revînt pour la tuer. En rentrant chez vous, vous avez lavé vos effets et payé votre propriétaire.

R. (accablée et pleurnicharde). — Je n'ai jamais lavé des effets. D'ailleurs, je ne sais plus.

L'avocat général. — Mais on n'entend rien. Qu'elle parle plus haut ! Qu'elle se lève ! Elle a une santé admirable, cette femme-là !

Malgré les objurgations de son avocat, la femme Bosch ne veut rien dire de plus. Le président interroge alors Martin qui, lui, répond de voix nette et claire :

— Je n'ai pas poussé ma maîtresse au vol. Je savais que son oncle lui devait 320 francs. Je lui ai dit : Va-t'en chez ton oncle et demande-lui de l'argent pour le terme. D'autre part, je devais la semaine suivante toucher 84 francs, je n'allais pas pousser ma maîtresse au crime. Je lui ai dit : Va chez ton oncle, et avant d'aller travailler, je l'ai embrassée en ajoutant : « Bonne chance. »

D. — Et quand elle est revenue, qu'a-t-elle dit ?

R. — Elle a dit qu'elle n'avait pas réussi, mais qu'alors elle avait voulu se venger, et qu'elle avait volé. Je ne voulais pas garder d'objets volés chez moi. Et voilà pourquoi j'ai pris la chaîne de montre qu'elle avait volée.

D. — Avez-vous quelque chose à ajouter ?

R. — Oui. Avant de partir, ma maîtresse me dit : « Si tu ne me vois pas revenir, vers neuf heures du soir, ne m'attends pas, je resterais chez mon oncle. » J'avais grande confiance en ma maîtresse.

Et Martin, qui ne paraît pas briller par une intelligence hors ligne, recommence son récit, d'où il résulte qu'il a prié sa maîtresse d'aller reporter les objets volés chez son oncle et qu'il est blanc comme neige.

L'avocat général précise alors ses questions :

— Le 19, vous saviez le crime par les journaux. Vous avez répondu, le soir, aux agents de la Sûreté que votre maîtresse avait couché chez vous. Pourquoi ?

R. — Parce qu'elle m'avait dit qu'il fallait le dire. Elle ne voulait pas qu'on ennuie son oncle.

D. — L'avez-vous vu cet oncle ?

R. — Jamais.

L'avocat général. — C'est une nouvelle tante Lily.

Sur ce mot finit l'interrogatoire, ce pâle interrogatoire sans intérêt, et l'on entend les témoignages, moins intéressants encore.

Un seul témoignage à retenir, pour un détail horrible qu'il apporte c'est celui du docteur Balthazard, qui a relevé sur la tête de la victime trente-sept coups de hachette.

Pourtant, il y a un court moment d'émotion. Une pauvre femme, à la barre, raconte comment l'accusée voulut, un jour, échanger avec elle, un cache-poussière gris contre une jupe noire. De la pauvre loque rencognée dans le box, ce témoignage a fait surgir la harpie ; et la voix pleurnicharde de tout à l'heure a maintenant des intonations stridentes :

— Vous mentez ! vous mentez ! crie l'accusée au témoin, et l'on sent que seule la cloison de bois l'empêche de se précipiter sur celle qui déchaîne sa colère, les doigts crispés et les ongles en avant.

Et M. Wendling de déclarer, presque satisfait :

— Allons ! bien ! vous vous réveillez un peu ; je vous aime mieux ainsi.

Me André Hesse, à la fin de l'audience, dépose des conclusions tendant à l'examen mental de Mme Bosch, et la cour remet son arrêt à aujourd'hui.

Si elle repousse ces conclusions, l'audience sera consacrée au réquisitoire, aux plaidoiries et au verdict

LE CANAPÉ RÉVÉLATEUR

A l'une des dernières représentations de la *Griffe*, à la Porte-Saint-Martin, M. Loche, ancien officier de cavalerie, crut reconnaître sur la scène un canapé garni de tapisseries des Gobelins, qu'il avait récemment mis dans un garde-meuble, et sur lequel M. Guitry s'asseyait.

Inquiet sur le sort de ses meubles, M. Loche alla au garde-meuble, pour réclamer son canapé. On lui répondit d'un air embarrassé qu'il faudrait quelques jours pour retrouver ce meuble, le garde-meuble ayant déménagé.

M. Loche, alors, pria un huissier d'aller à la Porte-Saint-Martin pour constater que ce meuble avait bien été loué au théâtre par le garde-meuble en question. Ce qui était exact. Et, hier, M. Loche intentait un procès en dommages-intérêts aux directeurs de ce garde-meuble ; et il a chargé Me Paisant de soutenir ses intérêts.

NOUVELLES JUDICIAIRES

Le tribunal correctionnel de Versailles a condamné à dix-huit mois de réclusion, René Delahaye, l'audacieux malfaiteur dont a parlé le *Petit Journal* et qui, sous divers noms, grâce aux papiers d'identité volés à ses victimes, a commis un peu partout de nombreux vols. Delahaye, qui est réclamé par cinq Parquets des départements, va être transféré en premier lieu à Pont-l'Evêque.

COURRIER DES THÉATRES

Ce soir :

A la Porte-Saint-Martin, à 8 h. 1/4, première représentation (B) de *Chantecler*, pièce en quatre actes et en vers de M. Edmond Rostand.

On commencera à 8 h. 1/4 précises.

Demain mercredi, réception du service de seconde.

A l'Opéra-Comique (à 8 heures précises), première représentation (reprise) de *la Reine Fiammette*, conte dramatique en quatre actes, poème de Catulle Mendès, musique de M. Xavier Leroux.

Matinées d'aujourd'hui :

Comédie-Française : *Monsieur de Pourceaugnac, le Voyage de M. Perrichon.*
Opéra-Comique : *Carmen.*
Odéon : *l'Arlésienne.*
Gaîté-Lyrique : *la Favorite.*
Sarah-Bernhardt : *l'Aiglon.*
Trianon-Lyrique : *les Dragons de Villars.*
Palais-Royal : *la Cagnotte.*
Gymnase, Renaissance, Variétés, Châtelet, Nouveautés, Athénée, Réjane, Apollo, Antoine, Ambigu, Grand-Guignol, Bouffes-Parisiens, Cluny, Déjazet, les Arts, Molière, Château-d'Eau, même spectacle que le soir.

L'Odéon prépare pour samedi prochain, en matinée, une tentative des plus curieuses. Cette matinée, la cinquième des matinées-conférences consacrées à « l'Histoire du romantisme au théâtre », comportera, en effet, après une conférence de M. Jean Richepin, de l'Académie Française, la représentation intégrale de *Lazare le Pâtre*, le fameux mélodrame romantique de J. Bouchardy. M. Antoine s'est particulièrement appliqué à reconstituer la représentation de cette œuvre telle qu'elle fut donnée, lors de sa création à l'Ambigu-Comique, le 10 octobre 1840, c'est-à-dire avec la même mise en scène, les mêmes mouvements et — ce qui ne sera pas le moindre attrait de cette matinée — avec la musique de scène soulignant l'action et la commentant, comme cela se faisait alors dans tous les mélodrames.

Au Gymnase, le prochain « Samedi de Madame » aura un attrait tout particulier. En effet, c'est Mlle Juliette Clarens qui, dans une causerie intitulée : *les Débutantes*, initiera le public aux débuts dans la carrière dramatique de nos plus célèbres artistes. Parmi les auditions qui accompagneront cette causerie, citons : Mmes Lucy Vauthrin, Napierkowska, Marthe Mellot, Magda, la petite Mona Goudré et enfin Mme Simone.

Aux Bouffes-Parisiens : aujourd'hui, les deux dernières (matinée et soirée) de *Lysistrata*. Demain mercredi, relâche pour répétitions dernières de *Son Auteur* et *Gaby*. Jeudi soir, répétition générale de ce nouveau spectacle.

A Bruxelles : les Variétés en tournée.

Ce soir, mardi 8 février, au Théâtre royal du Parc de Bruxelles, première représentation donnée par le théâtre des Variétés de Paris, avec *Un Ange*, comédie en trois actes de M. Alfred Capus, joués par MM. Brasseur, Guy, Prince, Morlecy, etc., Mmes Marie Magnier, Lavallière, Saulier, Ugalde, Marcelle Prince, Chapelas, etc...

LA RAMPE.

DANS LES ÉTABLISSEMENTS

Où est le train ? — Un contre-coup bizarre de la perturbation amenée par les inondations dans le fonctionnement des trains, c'est la perte que nous voulons croire qu'elle est momentanée — d'un train composé de huit wagons amenant en France, par la voie Milan, les costumes et accessoires de Frégoli. Le convoi de marchandises qui contenait les vêtements et décors de Frégoli, à destination de Paris, a disparu. Dans quelle gare est-il ? C'est ce que se demande l'artiste italien ! Les compagnies de chemins de fer suisse, italienne et française cherchent...

Matinées d'aujourd'hui :

Alhambra (nouveau programme) ; Ba-Ta-Clan (*Chanteclair*) ; Eldorado (*Oh Caroline !* revue) ; Folies-Bergère (*la Revue des Folies-Bergère*) ; Parisiana (*l'Empereur s'amuse*) ; Moulin-Rouge (*la Revue amoureuse*) ; Scala (*la Revue de la Scala*) ; Musée Grévin (le Palais des Mirages) ; Bobino (*Lucette à la caserne*) ; Nouveau-Cirque, Cirque Médrano (même spectacle que le soir) ; Luna-Park (Skating-Rink) ; Hippodrome (Skating-Rink) ; Skating-Palace ; Bal Tabarin (bal d'enfants).

Bien que privée de certains moyens de communications, la foule s'est rendue en masse ces jours derniers à Barrasford's Alhambra. Ce qui prouve à quel point les spectacles du music-hall anglais sont devenus populaires. Il est bon de dire que le nouveau programme est une merveilleuse réunion d'étoiles. Mme Henriette de Sérris, entre autres, obtient un succès considérable avec ses reproductions d'art.

Aujourd'hui, Mardi-Gras, où aller, si le vilain temps de ces derniers jours persiste ?... Mais à Parisiana, voir cette pièce fabuleuse, extraordinaire, *l'Empereur s'amuse*, avec Mary Hett, Jane Oryan, Gaby Montal, puis Lérie et Joanyd.

Un bureau de location supplémentaire a été ouvert au Moulin-Rouge pour éviter l'encombrement qui s'est produit ces derniers jours. Aujourd'hui, Mardi-Gras, matinée, à 2 h. 1/2, avec *la Revue amoureuse*.

Le théâtre Grévin a refusé du monde ces jours-ci ; c'est dire le succès qu'obtient *Nelly-Rozier*, l'amusante comédie de MM. Bilhaud et Hennequin. A toutes les représentations, on applaudit chaleureusement l'excellente interprétation : Mmes Valdès, Révélia, Dauphin, Nérys, Desly ; MM. Duvelleroy, Coquillon, Gastal, Giquel, Charlys, Rochambeau.

A 5 heures, gros succès pour *Mademoiselle Don Juan*, opéra-comique de M. Antoine Yvan, musique de M. Henri Hirchmann, avec Mlle Suzette Nellson.

Vendredi prochain, dans l'après-midi, aura lieu, au skating-rink de Luna-Park (Porte-Maillot), un grand gala sous le patronage de Sir Francis Bertie, ambassadeur d'Angleterre et sous les auspices de la Chambre de commerce anglaise de Paris. Le montant des recettes sera versé à la Caisse de secours des sinistrés par les soins de la Chambre de commerce anglaise.

Cette manifestation, qui réserve de grosses surprises, réunira le Tout-Paris élégant et mondain. Prix du billet : 3 francs.

Si vous n'avez pas encore vu le spectacle si nouveau, si original, si vraiment féerique d'un grand bal paré, costumé et masqué, sur parket de danseuses pour toute durée du jour, au bal que nous donne l'Hippodrome, et où de superbes prix seront offerts aux costumes les plus beaux. Pas d'augmentation de l'entrée. Le bal masqué continuera après minuit, sans patins. Aujourd'hui, en matinée et soirée, l'incomparable Brésilien Gentil, le roi de la piste, qui vient de débuter.

Hippodrome !... cinématographe à toutes les séances.

Hippodrome !... à 10 h. 1/2, 3 h. (Gentil) et 8 h. 1/2 (Gentil).

Si Paris ne donne pas de fête carnavalesque, Montmartre sera en fête aujourd'hui, car le Bal Tabarin donne, à 2 heures, un bal d'enfants, avec grande distribution de jouets et avec le concours des petites anglaises « les Manchester Babies ». Le soir, grand bal paré et masqué, qui durera toute la nuit. Entrée : 3 francs.

Hier soir, a eu lieu l'ouverture du Skating-Palace, rue d'Amsterdam, dont il a été tant question ces derniers temps. Un nombreux et élégant public se pressait dans cet établissement aussi vaste qu'élégant. La piste a été très admirée. Elle dépasse de beaucoup, ainsi que le buffet et le salon des dames, ce qui a été vu à Paris, jusqu'ici.

Les familles désireuses de voir l'ensemble des inondations et de suivre, jour par jour, les progrès de la crue à tous les ponts de Paris, à la porte de Bercy, aux gares de Lyon et Saint-Lazare, à Auteuil, à Ivry, à Choisy-le-Roi, assisteront, entre 2 et 6, à une séance du plus parfait des cinématographes, celui des Grands Magasins Dufayel. Au programme, une nouveauté sensationnelle : la cinématographie des microbes, découverte récemment communiquée à l'Académie des sciences : « le Carnaval de Nice 1910 », et un grand choix de scènes variées, toujours d'un goût parfait, avec dialogues humoristiques, musique de scène, chœurs, soli, imitation des bruits et conférences. Five o'clock tea.

MUSARD.

LES COURSES

COURSES A VINCENNES

Mardi 8 Février

Aujourd'hui, à 2 heures, courses au trot à **Vincennes.**

NOS APPRÉCIATIONS

Prix de la Ferté-Macé (monté). — Franc Luron et Fée des Bruyères qui sont du même entraînement, Fusin et Galilée, représentants de l'écurie Lallouet, sont ceux qui nous plaisent le plus.

Nous faisons choix de : **Ecurie Lallouet,** Franc Luron.

Prix de Pulanges (attelé). — Gamin qui vient de laisser derrière lui : Giralda et Metz et Gardénia qui précédait Metz et Gamin, Gabion, qui débute au sulky, sont ceux qui s'imposent.

Nous faisons choix de : **Gardénia,** Gamin.

Prix de Gacé (attelé). — Garrick débute au sulky, la surprise peut venir de lui, autrement Gervaise et Gabès sont les véritables protagonistes de cette épreuve.

Nous faisons choix de : **Gervaise,** Gabès.

Prix de Sées (monté). — Les vingt-cinq mètres que Factionnaire va rendre aujourd'hui à Elu peuvent intervertir le dernier ordre d'arrivée de ces deux chevaux. Etourdi et Frégoli auront, à juste titre, de nombreux partisans.

Nous faisons choix de : **Elu,** Factionnaire.

Prix de Carrouges (monté). — On retrouve ici Gabion, il paraît légèrement surclassé vis-à-vis de Gerfaut et Gracieux et aussi d'Ultra que Gerfaut a devancée.

Nous faisons choix de : **Gerfaut,** Ultra.

Prix de Trun (attelé). — Etourdi et Fauvette partant à la même distance doivent se valoir, les dernières performances d'Ecurienne et d'Enoch sont à retenir et nous incitent à les donner.

Nous faisons choix de : **Ecurienne,** Enoch.

Prix de Chambois (attelé). — Flacon dont les deux dernières exhibitions furent deux victoires a terminé derrière Echo dimanche; la course d'Echo est tout à fait remarquable ; avec Faux Fuyant, Echo devrait figurer à l'arrivée.

Nous faisons choix de : **Echo,** Faux Fuyant.

Jeudi, 10 février, courses au trot à **Vincennes** et courses d'obstacles à **Pau.**

LA MORLAYE.

NOUVELLES MARITIMES

PAQUEBOTS

LIGNES DU LEVANT ET DE LA MÉDITERRANÉE

Médoc (M.M.), Londres-Marseille, au Havre le 7.
Danube (M.M.), de Marseille p. Batoum, le 6.

LIGNES D'AFRIQUE

Général Dodds (St. Fr.), Sénégal-Marseille, de Tarifa le 6.
Djibouti (C.H.P.), du Havre p. la Réunion, le 6.
Europe (C.R.), Havre-Congo, à Grand-Bassam le 7.

LIGNES D'ASIE

Amiral Magon (C.R.), Haïphong-Dunkerque, de Saïgon le 5.
Tonkin (M.M.), Marseille-Yokohama, de Suez le 5.
Armand Behic (M.M.), Marseille-Yokohama, à Shanghaï le 4.

LIGNES DU NORD AMÉRIQUE

La Provence (C.G.T.), Havre-New-York, sig. Brow-Head le 7.
La Gascogne (C.G.T.), Havre-New-York, sig. Lizard le 6.
Floride (C.G.T.), de New-York p. le Havre, le 6.
La Bretagne (C.G.T.), New-York-Havre, pass. Cap-Race le 6.
Roma (Fab.), de New-York p. Marseille, le 5.

LIGNES DU CENTRE AMÉRIQUE

Guadeloupe (C.G.T.), Havre-Nile-Orléans, à Pointe-à-Pitre le 5.
La Navarre (C.G.T.), ven. Saint-Nazaire, à Vera-Cruz le 6.
Guyane (C.G.T.), Havre-Antilles, à Fort-de-France le 6.
Thames (R.M.S.P.), Colon-Southampton, de Cherbourg le 7.

LIGNES DU SUD AMÉRIQUE

Campinas (C.R.), ven. Dunkerque, au Havre le 6.
Cambodge (M.M.), ven. Plata, à Bordeaux le 7.
Atlantique (M.M.), Bordeaux-Plata, de Dakar le 5.
Argentine (M.M.), Buenos-Aires p. Bordeaux le 6.
Ville du Havre (St. Fr.), Chili-Havre, à Greenock le 8.
Ceylan (M.M.), Dunkerque-Plata, de Lisbonne le 7.
Cap Ancona (H.A.L.), Plata-Hambourg, de Lisbonne le 7.

POSTAGE

Poster à Paris le mercredi 9 pour départs 10 :

De Marseille pour Tunis, Bizerte, Tabarka, La Calle, Bone, Philippeville, Collo, Djijelli, Bougie, Alger et retour par les mêmes escales par *St-Augustin* (C.G.T.).

De Marseille p. Oran par *Ville d'Oran* (C.G.T.)

De Marseille p. Port-Said, Suez, Padang, Batavia, Indes Néerlandaises par *Ophir* (L.R.)

De Marseille p. Alexandrie, Egypte, Syrie et Chypre par *Portugal* (M.M.)

De Naples (départ 11) pour Port-Said, Suez, Aden, Colombo, Penang, Singapore, Détroit, Chine, Japon, Tonkin, par *Kleist* (N.D.L.)

De Gênes pour Montevideo et Buenos-Aires sur demande par *Principe di Udine* (it. Ital.)

De Marseille, p. Port-Said, Suez, Djibouti, Mombassa, Zanzibar, Majunga, Mayotte, Nossi-Bé, Comores, Madagascar, Réunion, Maurice, par *Melbourne* (M.M.)

De Marseille p. Dakar, Rio de Janeiro, Santos, Montevideo, Buenos-Aires sur demande par *Formosa* (T.M.)

MOUVEMENTS PROBABLES

Armand Behic (M.M.), venant Marseille à Yokohama, 8.
Djemnah (M.M.), Marseille Maurice à La Réunion le 8.
Natal (M.M.), Maurice-Marseille à Suez, 8.
Adour (M.M.), Maurice-Marseille à Mahé, 8.
Bagdad (M.M.), Odessa-Marseille à Syra, 8.
Crimée (M.M.), de Batoum p. Marseille le 9.
Plata (T.M.), de Buenos-Aires, p. Marseille, 8.
Espagne (T.M.), Marseille-Plata à Rio de Janeiro, le 8.
Europe (C.R.), Havre-Congo, à Cotonou, 8.
Tonkin (M.M.), Marseille-Yokohama, Aden, Congo (M.M.), Bayonne-Marseille à Jaffa, 8.
Amiral Rig. de Genouilly (C.R.), du Havre p. La Plata, 8.
Amiral Aube (C.R.), du Havre p. Cotonou, 8.

ETAT DE LA MER

Le vent prend de la force du Sud-Ouest et la mer devient très houleuse sur nos côtes de la Manche et de la Bretagne ; une tempête du Nord-Ouest sévit sur le Roussillon ; en Provence, le vent est fort du Nord-Ouest avec mer grosse ou très houleuse.

FEUILLETON du PETIT JOURNAL du 8 Février 1910

—94— (*)

Le Numéro 1

CINQUIÈME PARTIE

LA CROIX DE CHAIR

IV (*Suite*)

— Oh ! non. Une seule fois, ce matin même. Il était très perspicace. Il a vu que je souffrais et il a cherché à me consoler en me disant des choses bizarres, qu'il voudrait être très puissant pour me donner tout ce que désire... Puis, vous êtes arrivé Robert. Mon chagrin s'est envolé. C'est tout. Pauvre homme !... J'irai lui porter des fleurs !... dit Lucy.

Robert approuva de la tête.

— Oui, mais, s'écria la jeune fille, cette mort le jour de votre arrivée ?... N'est-ce pas un mauvais présage ?

— Non. Les anciens aux grandes époques de leur vie, immolaient de leurs mains des victimes chargées d'emporter vers l'au-delà les présages contraires, les germes de malheur. La Providence a pris soin de faire pour nous cette immolation. Soyez confiante, Lucy. Notre amour est à jamais débarrassé de toute entrave. L'avenir est à nous tout entier.

— Je veux vous croire Robert. Je suis heureuse. Je vous aime.

Et penchant un peu sa jolie tête alangoule, elle offrit ses lèvres à son baiser.

V

Le mariage de Paulette Coronat avec Paul Fontanille avait été fixé au plus près : c'est-à-dire à l'expiration des délais légaux pour les publications.

L'apparition de la feuille de papier timbré derrière le grillage du tableau officiel de la mairie, fut un événement à Préfontaine.

Mlle Botte en fut informée par le secrétaire de la mairie — son adjointe ayant répondu à ses aigreurs par le silence et l'indifférence — et cette nouvelle eut le don de l'exaspérer. Elle qui attendait en grande impatience depuis une vingtaine d'années qu'un épouseur se présentât !...

— Il n'y a que ces petites sottes pour avoir la chance de réussir !...

Hé ! non, pas si sottes !... Il faut autre chose que de l'orgueil et de la coquetterie pour trouver un gentil mari !...

Ce fut bien pis, quand le jour de la cérémonie arrivé, le capitaine Coronat fit tenir au maire pour qu'il préparât les actes, les noms, titres et qualités des quatre témoins au mariage.

Paul Fontanille avait M. Pierre Legrand, directeur des établissements électriques du Centre, et M. Robert Guiscard, conseiller d'Etat, ce qui était déjà fort coquet.

Mais Paulette le dépassait encore, car deux bons amis de son père avaient voulu donner à celui-ci une preuve d'affection en assistant la toute mignonne et charmante mariée, absolument, hélas ! dépourvue de famille : c'étaient le général Renaud et le préfet d'Indre-et-Loire. Tout simplement.

Ce dernier avait fait passer une note au maire disant qu'il ne voulait pas être reçu avec les honneurs officiels et que la cérémonie devait garder son caractère de simplicité habituelle. Néanmoins, le magistrat municipal était dans ses petits souliers.

Quant à Mlle Botte, exaspérée d'abord, elle était maintenant tout à fait navrée. Dire que si elle avait bien accueilli le gentil oiseau blond qui tombait du ciel dans son école, elle eût été invitée à ce mariage, elle eût été mêlée à ces grands personnages, elle eût fait briller devant eux son esprit et son intelligence !... Elle en eût assurément récolté quelque profit pour ses projets ambitieux !...

Pas de chance ! Hélas ! pauvre Mlle Botte !

En attendant de complimenter la petite mariée qui n'avait pas encore paru, les invités précédemment énumérés, auxquels s'étaient joints Mr et Mrs Murray, ainsi que la toute brillante miss Lucy qui prenait au grand sérieux ses fonctions de demoiselle d'honneur, les invités, disons-nous, parlaient du procès des anarchistes qui venait de se plaider en Suisse.

Paul Fontanille arrivait de Sion où il avait été convoqué pour apporter son témoignage devant le tribunal. Très ennuyé de quitter Paulette pendant cette ultime semaine, il avait cependant profité de son voyage pour activer les travaux de son usine déjà en bonne marche et donner un coup

DÉSIGNATIONS FLATTEUSES

La Cour d'appel de Bordeaux (arrêts des 8 mars et 13 juillet 1909), le tribunal de Châlons-sur-Marne (15 janvier 1909), celui d'Agen (31 juillet 1909), et, au cours de 1908, les tribunaux d'Amiens (25 janvier), de Confolens (26 mars), de Baugé (31 mars), de Nantes (1er juillet), le tribunal de la Seine (26 mars et 31 juillet) et la cour d'appel de Paris (arrêts des 2 mai et 4 août 1908) ont choisi **La Nationale-Vie** pour des constitutions de rentes viagères.

Ces désignations flatteuses, venant après beaucoup d'autres, consacrent la confiance que la Nationale inspire à tous par sa situation financière exceptionnelle et la scrupuleuse exactitude avec laquelle elle tient ses engagements.

Envoi gratuit et confidentiel de tous renseignements et tarifs demandés à la Nationale (Entreprise privée, assujettie au contrôle de l'Etat), soit au siège social, 2, rue Pillet-Will, à Paris, soit aux agents généraux en province.

CHRONIQUE FINANCIÈRE

Lundi 7 Février

La tendance générale est soutenue. Après un début ferme et actif, les transactions se ralentissent, mais les cours résistent fort bien. Cependant, on ne fait que peu ou pas d'affaires.

Le Marché des Mines d'or est plus calme ; les communications avec Londres sont assez défectueuses, ce qui gêne d'autant plus que le Stock Exchange procède à sa liquidation.

La Rente française est bien tenue à 98,95 à terme, 98,90 au comptant. Les Caisses achètent 60.000 francs de rente et elles les trouvent. Le comptant semble plus disposé à vendre qu'à prendre des titres, ce qui contribue au ralentissement général.

Les Fonds d'Etat étrangers ne changent qu'à peine. Les Fonds russes reproduisent leurs cours de samedi à cinq ou dix centimes près : le 5 % termine à 101,40 ; le 4 1/2 cote 99,20 au lieu de 99,10 ; le Consolidé 4 % finit à 94,90, en avance de 10 centimes ; le 3 % 1896 passe à 78,60, en moins-value de 10 centimes.

Fermeté de l'Extérieure à 97. Le Turc unifié est plus calme à 95,60, mais le Serbe se raffermit à 80,70.

On remarque la bonne tenue des Etablissements de crédit. La Banque de Paris progresse de 1.780 à 1.785 ; le Crédit Foncier s'inscrit à 835, en bénéficiant aussi de 5 fr. ; le Comptoir National d'Escompte reste inchangé à 815 ; le Crédit Lyonnais avance à 1.418 en plus-value de 3 fr.

La grande hausse enregistrée par le Crédit *Mobilier Français pendant toute la semaine* dernière provoque aujourd'hui quelques réalisations de bénéfices sans affecter les cours. Il finit à 685. La Banque Privée s'inscrit à 412,50.

Il n'y a que peu de variations sur l'ensemble des chemins de fer français. L'Est reste à 945 ; le Nord à 1.750 et l'Ouest à 980. Le Lyon passe de 1.350 à 1.345, et le Midi de 1.170 à 1.169,50.

Une réaction se produit sur le Métropolitain à 572 et le Nord-Sud à 285,50.

La Thomson-Houston est également plus indécise.

L'action de la Société Havraise d'Energie Electrique se retrouve à 460, demandée à ce cours.

Suez se raffermit à 5.100.

Le Rio ne peut se maintenir ; il revient à 1.936 à terme, mal disposé par suite de l'agitation continuelle de New-York.

En Banque, l'obligation de la Compagnie Générale de Pernambuco se traite à 455. l'obligation du Port de Bahia se négocie à 475.

L'action du capital de la Cairo Electric Railway and Heliopolis Oasis est ferme à 293 et l'action de dividende à 320.

Les Mines d'or se ressentent du manque de communications avec Londres. La Crown Mines finit à 209, l'East Rand à 136 ; la Ferreira Gold à 435 ; la Goldfields à 152,50, la Robinson Gold à 262.

La Jagersfontein se négocie à 234 et la De Beers à 479.

INFORMATIONS ET COMMUNIQUES

Emprunt 5 % or de l'Etat de Bahia. — L'émission de cet emprunt aura lieu, ainsi que nous l'avons dit, le jeudi 10 courant, aux guichets du Crédit Mobilier Français et chez les Banquiers, Agents de change et dans les principales Sociétés de crédit et leurs succursales.

Le montant de l'emprunt, 45 millions, est destiné à la construction de chemins de fer et au développement des moyens de transport. Il est divisé en 90.000 obligations de 500 fr., rapportant 25 fr. net par an, payables les 1er janvier et 1er juillet de chaque année.

Le prix d'émission est fixé à 482,50, payables : 100 fr. à la souscription et 382,50 à la répartition du 20 au 25 février. L'Etat affecte spécialement, avec premier privilège et jusqu'au complet remboursement de tout le capital et des intérêts, une hypothèque de 1er rang sur les chemins de fer de l'Etat ; les revenus de navigation Bahiana et San Francisco, appartenant à l'Etat, ainsi que le produit des droits d'exportation disponibles sur le café et le cacao.

Société Foncière du Mexique. — L'émission des 50.000 actions de 100 piastres mexicaines nominal de la Société Foncière du Mexique, à laquelle vient de procéder la Banque de Paris, a remporté un grand succès. Aux souscriptions au-dessus de 41 actions, il ne peut être attribué que 12 % du montant des demandes. Ces actions se négocient avec une prime d'une vingtaine de francs sur leur cours d'émission.

Au prix d'émission, ces obligations donnent un revenu de 5,18 %.

Tramways, Eclairage et Force à Rio-de-Janeiro. — En décembre 1909, les recettes brutes de cette Compagnie se sont élevées à 3.325.946 fr. contre 3.204.457 en 1908 ; les recettes nettes à 1.372.694 contre 1.169.028, soit une augmentation de 121.439 et 203.666 francs.

Les recettes totales de l'année se chiffrent par 35.978.362 fr. bruts et 15.776.434 nets contre respectivement 36.962.352 et 14.139.014.

Les recettes de la ligne Jardim Botanico, contrôlées par la Compagnie du Rio, se sont élevées durant le mois de décembre 1909 à 952.030 francs brut et 397.832 francs net.

CHANGES A PARIS

CHANGES	Chèq. Vers' Papier cour'	Papier à trois mois	Escompte à l'étraug'
Londres	25 19 1/2	25 24 ..	3 1/2 0/0
Allemagne	123 5/32	122 1/2	4 1/2 0/0
Belgique	99 19/32	99 25/32	3 1/2 0/0
Espagne	470 1/2	469 1/2	4 1/2 0/0
Hollande	207 3/4	208 1/16	2 .../. 0/0
Italie	99 7/16	99 11/16	5 .../. 0/0
New-York	518 3/4	518 1/4	6 .../. 0/0
Portugal	503 .../.	498 .../.	6 .../. 0/0
Petersbourg	267 3/4	266 3/4	5 .../. 0/0
Suisse	99 7/8	99 15/16	3 1/2 0/0
Vienne	104 11/16	104 7/8	4 .../. 0/0

MATIERES D'OR ET D'ARGENT

Or en barre, à 1000/000. Le kilogramme 3,437 fr. ... 0/0 prime

Argent en barre, à 1000/000. Le kilo. 88 ..

BONS DU TRESOR

De 1 mois à 1 an ... 1 .../. %

BANQUE DE FRANCE

Escompte ..... 3 % | Intérêts des avances. 3 1/2 %

LES SPORTS

FOOTBALL-RUGBY

Un match franco-anglais. — A Toulouse, l'United Countres a battu le Stade Toulousain, par 6 points.

Les Gaillois à Paris. — Aujourd'hui, à deux heures et demie, au Vélodrome du Parc des Princes, partie sensationnelle entre la formidable équipe de Newport F. C. et le Stade Français.

Un Match à Bordeaux. — Sur son terrain de la route du Médoc, le Stade Bordelais Université-Club reçoit la visite d'un autre team gallois, celui de Pontypool F. C.

Le Racing au Mans. — Au Mans, dans un match au profit des inondés, le Racing-Club de France a battu l'Union Sportive du Mans, par 11 points à 0.

FOOTBALL-ASSOCIATION

Le Nord contre le Sud. — Nous aurons aujourd'hui Mardi-Gras, deux matches très intéressants entre des équipes mixtes formées par l'U. S. F. S. A. et prises dans les clubs un peu partout en France, matches qui se joueront sur le terrain de l'Association Sportive Française, 84, avenue de Paris à la Plaine Saint-Denis.

A deux heures : Nord contre Sud, match de sélection en vue de la formation de l'équipe de France.

A trois heures un quart : sixième match annuel, Comité du Nord contre Comité de Paris.

LA TEMPÉRATURE

Encore une journée pluvieuse, avec température élevée, hier, à Paris. Dans la soirée le ciel s'est éclairci.

Aujourd'hui, mardi 8 février 1910, 39e jour de l'année, 28e jour de la lune (nouvelle lune le 10), 54e jour de l'hiver.

Durée du jour : 10 h. 54.
Soleil. — Lever : 7 h. 23 ; coucher : 5 h. 6.
Lune. — Lever : 6 h. 55 ; coucher : 2 h. 56.

Prévisions du bureau central météorologique. — En France, des pluies sont encore probables avec temps doux.

BULLETIN DU BUREAU CENTRAL MÉTÉOROLOGIQUE

Lundi 7 Février

Les basses pressions couvrent encore le nord-ouest de l'Europe ; le minimum principal persiste sur la Scandinavie (Bodo 724 mm) ; un autre apparaît au large de l'Irlande ou l'on note 743 mm. Les fortes pressions s'étendent des Açores au sud-ouest du continent (Horta 775 mm, Porto 771 mm). Depuis 24 heures, elles ont été abondantes dans le nord et l'est de la France ; on a recueilli 24 mm d'eau à Besançon, 22 au cap de la Hague, 14 à Nancy, 10 à Limoges, 9 à Dunkerque, 6 à Paris.

La température a monté sur presque tout le continent ; elle était ce matin de — 10° à Moscou, 5° à Lyon, 9° à Toulouse, 10° à Brest, 12° à Perpignan ; on notait 1° au Puy de Dôme, 0° à l'Aigoual, — 7° au Pic du Midi.

VARIATIONS ATMOSPHÉRIQUES

Baromètre		Thermomètre	
3 h. matin....	758 m/m	3 h. matin..	7° au-dessus
6 h. —	758 —	6 h. —	9° —
9 h. —	758 —	9 h. —	11° —
Midi.....	758 —	Midi.....	12° —
3 h. soir.....	758 —	3 h. soir...	13° —
6 h. —	758 —	6 h. —	12° —
9 h. —	758 —	9 h. —	10° —
Minuit.....	758 —	Minuit.....	8° —

MATHIEU (de la Seine).

A DOSE ENTIÈRE : *Le plus agréable des Purgatifs*
THÉ CHAMBARD
A DEMI DOSE : *La meilleure Tisane de Santé*

Le Petit Journal dans les Départements

(Télégrammes de nos correspondants spéciaux)

Lundi 7 Février.

BREST. — Le 24 janvier dernier, un artilleur du 18e bataillon, Noël Souron, 23 ans, détaché au fort Corbeau, presqu'île de Daoulas a disparu mystérieusement ; les premières recherches effectuées par l'autorité militaire n'ayant pas donné de résultat, la gendarmerie fut avisée, mais ses recherches furent également vaines. Souron était très bon soldat. On craint que Souron n'ait été victime d'un agression.

LE HAVRE. — Un train, provenant du Havre, arrivait en gare, quand au moment de serrer les freins, le mécanicien s'aperçut qu'il n'était plus maître de sa machine. Il serra la vitesse autant qu'il lui fut possible, mais cependant la locomotive alla heurter le butoir qui fut entièrement démoli. Le choc fut des plus violents, et parmi les voyageurs qui se trouvaient dans le train, huit furent grièvement contusionnés.

MOISSAC. — Hier, à l'occasion d'un match de foot-ball, les équipes en présence, Montalbanais et Valencins, en sont venues aux mains et des coups ont été échangés. Il a fallu l'intervention des spectateurs pour mettre fin à cette scène de pugilat.

MONTLUÇON. — Cet après-midi ont eu lieu au cimetière Notre-Dame de Montluçon les obsèques d'un enfant de Montluçon, le lieutenant d'infanterie coloniale Fernand Reynaud, tué le 19 juin 1908, à Bang-Nano (Tonkin), en poursuivant une bande de pirates chinois. Le corps du lieutenant Reynaud avait été ramené à Marseille, par le paquebot *Lougsor*, des Messageries maritimes.

Hygiène. — L'odeur que laisse la plupart des désinfectants est intolérable et rend les lotaux inhabitables. **L'INODOL**, désinfectant vraiment infaillible, n'a aucune espèce d'odeur. En vente toutes pharmacies.

Pour le Secours immédiat

Nous avons reçu pour notre œuvre du *Secours immédiat* :

M. Robin, 3,000 fr. ; Madeleine (partie des domestiques du 15, rue Alphonse-de-Neuville), 25 fr. ; C. Y. A. N. A., 50 fr. ; Drouot, à Et-Biar, 50 fr. ; Bourdas, à Saint-Malo, 30 fr. ; Noblé, à Pontviers, 30 fr. ; H. G., 30 fr. ; L. D., à Lamballe, 25 fr. ; P. R., abonné fidèle, 20 fr. ; Bizot, Les Ayes, 20 fr. ; un lecteur à Vieux-Marché, 20 fr. ; M. Motret Arthur, fondateur de la 518e section des Vétérans, 20 fr. ; Un lecteur du *Petit Journal*, 20 fr. ; Audenet à Paris, 10 fr. ; Arnaud, à La Rochelle, 5 fr. ; à S. A. P., remerciements et pour réussite de nos enfants, 6 fr. ; A. et M., à Paris, 5 fr. 50 ; Anonyme de Chevagnes, 5 fr. ; A. F. à S. A. P. pour être exaucée, 5 fr. ; M. S. à C. pour demande, 5 fr. ; Georges Roux, à Chaulnes, 5 fr. ; Jolly, Le Pontouvre, 5 fr. ; Reconnaissance à S. A. P. à Saint-Jean-de-Losne, 4 fr. 50 ; Autant que puis, 3 fr. ; Pour réussite H. A. 129, 3 fr. ; Pour un peu de chance à S. A. P., 3 fr. ; J. Félicie, 3 fr. ; Daniel et Michel, 3 fr. ; Marguerite, 3 fr. ; Mlle Y. Motret, 2 fr. ; un lecteur du *Petit Journal*, 1 fr. ; Lucie et Félix de Bourgoin, 2 fr. ; à la glorieuse mémoire de Jehanne d'Arc, 2 fr. ; Pour demande à S. E., 2 fr. ; Suter, à Gios-la-Ferriere, 2 fr. ; Pour réussite, 0 fr. 60 ; Sinoquet, 0 fr. 20 ; Pour protection et guérison de Jeanne, 0 fr. 20 ; Mercedes, 0 fr. 35 ; Fréchencheur, à Liart, 0 fr. 90 ; M. B., 1 fr. ; Dernoncourt, à Boulogne-sur-Mer, 1 fr. ; Paire, à St-Germain-Lespinasse, 1 fr. ; Pour réussite, 1 fr. 10 ; Une maman désolée, 1 fr. 50 ; R. K., diverses demandes, 1 fr. 55 ; Mme B. B., 2 fr. ; J. P., 2 fr. ; Pour un mari, 0 fr. 20 ; Bréhique, à Lambrey, 0 fr. 30 ; A. M., à Damnartin, 0 fr. 50 ; Une abonnée, 0 fr. 50 ; Janine, 1 fr. ; J. B. P., 1 fr. ; M. B. M., 1 fr. ; Une anonyme, à Gargeon, 1 fr. 20 ; Pour retrouver S. A. P., 1 fr. 60 ; B. A. D. J. M., 0 fr. 30 ; Bathilde à S. A. P., 0 fr. 50 ; Pour demande à S. Gr., 0 fr. 50 ; Anne-Marie, 1 fr. ; A. A. S. V., 1 fr. ; J. C., à Mantes-la-Ville, 1 fr. ; Pour faire venir la chance en 1910, Nécy, 1 fr. ; Pour faire venir la chance en 1910, 1 fr. ; Bonne place par A. M., au Havre, 1 fr. ; Un employé de Montluçon, 1 fr. ; L. B., à Azay-le-Rideau, 1 fr. 05 ; V. M., 0 fr. 40 ; Pour réussite avec G., 0 fr. 50 ; Pour demande à S. G., 0 fr. 50 ; Pour réussite demande et promesse, 0 fr. 60 ; F. G. D. M., 1 fr. ; Pour demande à la S. V., 1 fr. ; Protection de la S. V., 1 fr. ; Marcel, à Hyères, 1 fr. ; Michaut, à Beaugency, 0 fr. 20 ; Vœux à S. H., 0 fr. 50 ; Deux Rémoises, 1 fr. ; Une mère pour santé et bonheur, 1 fr. ; M. B. à N. D. du Hamel, 1 fr. ; Pour être exaucé de S. V. H. M., 2 fr. ; Pour Jeanne, 2 fr. ; Guérison et espoir à S.A.P.S.C., 2 francs.

Les personnes charitables qui veulent bien s'intéresser à notre œuvre du *Secours immédiat* sont priées d'envoyer leurs offrandes en timbres-poste, mandats ou bons de poste, à l'adresse de M. l'Administrateur du *Petit Journal*.

Spectacles du Mardi 8 Février

OPÉRA. — 8 h. Faust.
COMÉDIE-FRANÇAISE. — 1 h. 1/2. Monsieur de Pourceaugnac, Le Voyage de Monsieur Perrichon ; 8 h. 1/2, Chez l'Avocat, La Nuit d'Octobre, Les Fausses Confidences.
OPÉRA-COMIQUE. — 1 h. 1/2, Carmen ; 8 h. La Reine Flammette.
ODÉON. — 2 h. 1/2, l'Arlésienne ; 8 h. 1/2, Petite Femme, Comme les Feuilles.
GAITE-LYRIQUE. — 2 h., La Favorite ; 7 h. 3/4, Quo Vadis. — Mercredi, le Trouvère. — Jeudi, Le Barbier de Séville. — Vendredi et samedi, l'Africaine. — Dimanche, 2 h., Le Barbier de Séville ; 7 h. 3/4, Quo Vadis.
GYMNASE. — 2 h., la Rampe.
RENAISSANCE. — 8 h. 3/4, la Petite Chocolatière.
VARIÉTÉS. — 8 h. 1/2, le Rubicon, Petites Femmes.
VAUDEVILLE. — Relâche.
THÉATRE ANTOINE. — 8 h. 1/2, Chanteclair (première représentation B).
PALAIS-ROYAL. — 8 h. 3/4, L'Eprouvette.
NOUVEAUTÉS. — 8 h. 3/4, Noblesse oblige.
SARAH-BERNHARDT. — 8 h. 1/2, Le Procès de Jeanne d'Arc.
ATHÉNÉE. — 8 h. 3/4, la Bonne Ecole, le Danseur inconnu.
REJANE. — 8 h. 1/2, Madame Sans-Gêne.
APOLLO. — 8 h. 1/2, la Veuve Joyeuse.
ANTOINE. — 8 h. 1/2, le Monsieur au Camélia, l'Ange Gardien.
AMBIGU. — 8 h. 1/2, Nick Carter.
GRAND-GUIGNOL (Tél. 828-33). — 9 h., Horrible expérience, l'Ami des deux, le Hangar de la rue Vieq-d'Azir, la Halle, Mme Aurélie.
BOUFFES-PARISIENS. — 8 h. 3/4, Lysistrata.
TRIANON-LYRIQUE. — 2 h., Les Dragons de Villars ; 8 h. 1/2, Richard Cœur de Lion, la Chanson de Fortunio. — Mercredi, la Fille de Madame Angot. — Jeudi, Don Pasquale, le Chalet. — Vendredi, Laura. — Samedi, Don Pasquale, le Chalet. — Dimanche, 2 h., La Fille du Tambour Major ; 8 h. 1/2, Les Dragons de Villars.
CLUNY. — 8 h. 1/2, Un mariage de Gourdes.
DEJAZET. — 8 h. 3/4, la Main de ma fille, le Papa du Régiment.
THÉATRE DES ARTS. — 8 h. 1/2, L'Aiglon.
THÉATRE MOLIÈRE. — 8 h. 1/2, la Légion étrangère.
CHATEAU-D'EAU (Nouveau Théâtre). Tél. 430-05, 61, rue du Château-d'Eau. — 8 h. 1/2, le Petit Duc (Lucien Noël).

THÉATRES DE QUARTIERS

GRENELLE : Chéri des Dames. — **MONTPARNASSE** : La Closeerie des Genêts. — **CORBLINS** : Les Deux Orphelines. — **MONTMARTRE** : Les Pirates de la Savane. — **MONCEY** : Les Mystères de Paris. — **THÉATRE POPULAIRE DE BELLEVILLE** : Le roi des Gascons. — **THÉATRE DE MONTROUGE** : Les Cloches de Corneville. — **THÉATRE DE BELLEVILLE** : Le Régiment de Champagne.

SPECTACLES ET PLAISIRS DIVERS

FOLIES-BERGÈRE (Tél. 102-50). — Miss Campton, Chaulins, la Revue des Folies-Bergère, 3 tableaux de MM. P. L. Flers et Eug. Héros ; Maurel, Chevalier, Pougaud et Jane Marnac, Beatis and Babs.
SCALA (Direct. Fursy). — (Tél. 435-86). — La Revue (Morton, Edmée Fayart, Alice de Tender, Paule Morly, Mary Perret, Carpentier, Robert Casa, Eugénie, Rivers).
PARISIANA (Tél. 150-70). — L'Empereur s'amuse, opérette, F. Frey, Mary-Reis, Jane Gryan, Joannyl, Ismadi, Dutard, Lerie.
OLYMPIA. — 8 h. 1/2, l'Enlèvement de Psyché. Feu la Mère de Madame, pièce, Cassive.
MOULIN-ROUGE (608-63). — La Revue « Amoureuse, en 22 tableaux, Lina Ruby, Nerval, Esmée, Ferréal, Dutard, Saldreau.
ELDORADO. — Ohé Caroline ; Revue 2 a. 8 t. ; Sulbac, Montel, Bach, Georgel, Mmes Lucy Murger, Savelly, G. Lange. Danses par Lucy Murger. — Partie concert.
BATA-CLAN. — Chantecler, pièce héroï-comique à grand spectacle, en 2 actes et 25 tableaux, Jean Rhine, Claire B., Dufort, Rambault, Hoelly, Folver, Fontenailles, Niesber. Dans la partie de concert, la Belle Lucero.
BARRASFORD'S ALHAMBRA (Tél. 000-10). — Mme de Serris. — Charlotte, Lalla Selbini. — Les 4 Parros. — Mason et Bart. — Giselle. — Les Frères Wills. — etc., etc.
NOUVEAU-CIRQUE. — 8 h. 1/2, attractions diverses. A 10 h. 1/2, Chasse au cerf, grande pantomime équestre et nautique. Mercredis, jeudis, dimanches et fêtes, matinée.
PALAIS DE GLACE (Ch. Elysées). — (Tél. 659-26). — Patinage sur vraie glace, tous les jours de 2 heures à 7 heures et de 9 heures à minuit.
GRANDS MAGASINS DUFAYEL. — De 2 h. 1/2 à 8 heures, sauf le dimanche, concert et cinématographe.
MUSÉE GRÉVIN. — Le Palais des Mirages, nouvelle et merveilleuse illusion. L'actualité par le Cinéma.
THÉATRE DAUNOU. — Relâche ce soir ; 2 h. matinée de 3 h. Mademoiselle Don Juan.
BULLIER-NOUVEAU. — Jeudi, samedi et dimanche soir, Bal ; Skating-Rink, le matin, l'après-midi et le soir, sauf les soirs de bal.
SKATING-PALACE, 66, 70, rue d'Amsterdam. 3 séances par jour, 10 h. 30, matin ; 3 h. et 8 h. 30, soir. Entrée : fr. 50.
BOBINO, 30, rue de la Gaîté. — Tous les soirs, Lucette 3e, Cuerno, opérette. Concert 2 h. 8 heures.
CIRQUE MEDRANO (rue des Martyrs, tél. 240-65). — 8 h. 1/2 et 8 h. 1/2, Attractions nouvelles. Matinées jeudis, dimanches et fêtes.
CIRQUE DE PARIS. — Relâche.
JARDIN D'ACCLIMATATION. — Tous les jours, 1 fr. dimanche, 0 fr. 50.
BAL TABARIN (Tél. 267-02). — Tous les soirs, les belles Andalouses, danses espagnoles, Bowling. — Tous les jours, apéritif-concert, de 5 à 7 heures.
LUNA-PARK (Porte-Maillot). — Skating-Rink, trois séances, tous les jours. De 10 h. 1/2 à midi, de 2 h. 1/2 à 6 h. 1/2 et de 8 h. 1/2 à minuit. — Brillant orchestre. — Entrée, 1 fr.
HIPPODROME. — Skating-Rink, 3 séances par jour. 10 h. matin, 2 h. 1/2 à 8 h. soir, 0 fr. 50 le matin, 1 fr. 50 après-midi et soir. Location de patins.

MARCHÉ DE PARIS

COURS DU DISPONIBLE (Cote officielle)

RÉDIGÉE PAR LES COURTIERS ASSERMENTÉS

	Précédents	Ce jour
Farines fleur, 100 kilos nets	32 25 à ...	32 25 à ...
Blés 100 kilos	24 25 24 50	24 25 24 50
Seigles, 100 kilos	17	17 .. ..
Avoines, 100 kilos	19 50 19 25	19 50 19 25
Huile de colza (nu)	59 75	59 75 ... ..
— de lin (nu)	73 25	73 25 ... ..
Spiritueux 90° l'hectolitre (nu)	49	49 .. ..
Sucres blancs n° 3	36 75 37 ..	36 75 37 ..
— roux 88°	32 50 32 75	32 50 38 75
— raffinés, bonne sorte	67 50	67 50 ... ..
— — belle sorte	68	68 ... ..
— raff., certif. de sortie	25 75 26 ..	25 75 26 ..
Suif indig. (nu) 43°/2 l° 100 k.	78	78 ... ..

ARÔME PATRELLE Donne au houillon goût exquis et belle couleur dorée.

MARCHÉ AUX BESTIAUX DE LA VILLETTE

ESPÈCES	Amenés	Vendus	Prix extrêmes	Poids moyen	Prix du kilo 1re qté	2e qté	3e qté
Bœufs	9.206	9.128	1 25 à 1 64	418	1 55	1 50	1 38
Vaches	1.356	1.159	1 25 — 1 64	368	1 55	1 50	1 35
Taureaux	285	270	1 08 — 1 40	448	1 35	1 25	1 15
Veaux	1.078	972	1 70 — 2 30	98	2 00	2 00	1 90
Moutons	14.722	13.259	1 62 — 2 40	20	2 24	2 00	1 90
Porcs gras	4.947	4.940	1 02 — 1 22	114	1 20	1 11	1 08
Porcs maig.			1 08 — 1 31		1 28	1 25	1 17

Peaux de moutons : de 2 00 à 6 50

POIDS VIF (le kilo) :

ESPÈCES	Prix extrêmes	1re qual.	2e qual.	3e qual.
Bœufs	0 69 à 0 98	0 93	0 83	0 75
Vaches	0 69 — 0 98	0 93	0 83	0 75
Taureaux	0 54 — 0 77	0 75	0 69	0 63
Veaux	0 94 — 1 38	1 34	1 25	1 05
Moutons	0 81 — 1 20	1 12	1 05	0 95
Porcs gras	0 72 — 0 88	0 84	0 78	0 73
Porcs maigres	0 75 — 0 92	0 90	0 88	0 82

Bœufs. — Vente calme aux cours du précédent marché.

On cote : limousins, de 0 79 à 0 82 ; bourbonnais, de 0 74 à 0 77 ; charolais et nivernais, de 0 74 à 0 81 ; marchois, de 0 74 à 0 81 ; marais-chins, de 0 66 à 0 77 ; normands, de 0 67 à 0 75 ; bretons, de 0 74 à 0 76 ; manceaux, de 0 69 à 0 77 ; choletais et nantais, de 0 67 à 0 75 ; vendéens, de 0 67 à 0 75. Le demi-kilo viande nette.

Veaux. — Vente plus facile aux mêmes cours antérieurs.

Les veaux de choix de Seine-et-Marne, de Seine-et-Oise, d'Eure-et-Loir, du Loiret, se sont détaillés de 1 05 à 1 15, et en bandes ont obtenu de 1 00 à 1 10. Les champenois se sont vendus de 1 00 à 1 10 ; les manceaux et les flamands de 0 95 à 1 05 ; les gournaveux, de 1 00 à 1 05 ; et les autres provenances, de 0 70 à 0 80. Le tout par demi-kilo viande nette.

Moutons. — Vente plus facile ; prix sans variation.

Moutons de choux et agneaux, de 1 16 à 1 20 ; bourbonnais et nivernais, de 1 04 à 1 16 ; berrichons et beaucerons, de 1 03 à 1 15 ; limousins et dorachons, de 1 04 à 1 13 ; bizets et albigeois, de 0 93 à 1 03 ; toulousains, de 0 95 à 1 10 ; sortes du Lot et de l'Aveyron, de 1 00 à 1 05 ; gros métis du Nord, champenois et bourguignons, de 1 00 à 1 09 ; moutons de Barcelonette, de 1 00 à 1 09, suivant sortes. Le tout par demi-kilo viande nette.

Porcs. — Vente plus facile ; prix en hausse de 3 à 4 francs par 50 kilos poids vif.

Porcs gras, de 0 48 à 0 44, le demi-kilo poids vif suivant qualité.

Porcs maigres, vendéens, manceaux, normands et provenances de l'Ouest, de 0 43 à 0 46 ; du Centre, de 0 42 à 0 44 ; autres sortes, de 0 41 à 0 43. Le demi-kilo poids vif.

RHUM NEGRITA le meilleur

Dépêches du Havre

Le Havre, 7 Février.

	Cotons à terme Ouverl.	Cotons à terme Clôture	Laines Buenos-Aires en suint (bal.) Ouv.	Laines Clôt.	Cafés Santos (les 50 kilos) Ouv.	Cafés Clôt.
Fév.-1910	93 50 .../.	93 37 1/2	187 ..	187 ..	48 ..	48 ..
Mars	93 62 1/2	93 50 .../.	187 ..	187 ..	48 ..	48 ..
Avril	93 25 .../.	93 12 1/2	187 ..	187 ..	47 75	47 75
Juin	93 75 .../.	93 62 1/2	187 ..	187 ..	47 50	47 50
Juillet	93 62 1/2	93 62 1/2	187 ..	187 ..	47 50	47 50
Août	92 .. .../.	91 87 1/2	186 50	186 50	47 ..	47 ..
Septembre	89 62 1/2	89 62 1/2	186 50	186 50	47 ..	47 ..
Octobre	83 50 .../.	83 50 .../.	186 ..	186 ..	46 75	46 75
Novembre	80 50 .../.	80 50 .../.	185 50	185 50	46 75	46 75
Décembre	79 87 1/2	79 87 1/2	184 50	184 50	46 75	46 75
Janvier-11	79 12 1/2	79 .. .../.	184 ..	184 ..	.. ..	.. ..

Marché aux chevaux

Gros trait... 350 à 1.250 fr. | Hors d'âge... 150 à 500 fr.
Selle et carriolet ... 950 1.150 — | Boucherie.... 50 200 —
Anes ..... 25 80 —

AMENÉS :
Chevaux ..... 398 | Anes 11
VENDUS :
Chevaux ..... 305 | Anes 4
VOITURES :
Amenées ..... 24 | Vendues .. 11 de 30 à 500 fr.
ENCHÈRES PUBLIQUES :
Chevaux amenés ..... 2 | Vendus 2 de 110 à 230 francs.

LARBAUD-ST-YORRE La plus efficace des Eaux du Bassin de VICHY contre MAUX D'ESTOMAC, FOIE, DIABÈTE, ALBUMINURIE

COURS DES HALLES CENTRALES

VIANDES (le kilo)

Quantités vendues : 241.367 k. 9

Bœuf	81.466 k. 2	Mouton	36.471 k. 5
Veau	95.897 — 6	Porc	27.532 — 5

		Précédents	Ce jour
Bœuf	1/4 derrière	0 80 à 1 50	0 80 à 1 50
—	1/4 devant	0 60 1 10	0 60 1 10
—	cuisses	1 00 1 40	1 00 1 40
—	aloyaux	1 50 2 40	1 50 2 40
Veau	extra	2 05 2 30	2 00 2 16
—	1re qualité	1 80 2 00	1 80 1 90
—	2e —	1 60 1 70	1 60 1 70
—	3e —	1 40 1 50	1 40 1 50
Mouton	1re qualité	2 00 2 10	1 94 2 06
—	2e	1 80 1 90	1 80 1 90
—	gigots	1 80 2 50	1 80 2 30
—	carrés	1 60 3 80	1 40 3 00
Porc	1re qualité	1 20 1 38	1 20 1 28
—	2e —	1 10 1 16	1 10 1 16
—	filets	1 30 1 40	1 30 1 40
—	jambons	1 00 1 20	1 00 1 10

BEURRES EN MOTTES (le kilo)

Marchands français :	Précédents	Ce jour
Bretagne	2 50 à 3 10	2 70 à 3 30
Gâtinais	2 50 3 20	2 50 3 00
Vire	... ...	... ...
Laitiers français :		
Normandie	3 00 3 95	3 00 4 05
Bretagne	3 00 3 50	2 10 3 65
Touraine	3 10 3 50	3 00 3 75
Charente et Poitou	3 00 3 80	3 20 4 05

ŒUFS (par colis de 1.000)

	Précéd.	Ce jour		Précéd.	Ce jour
Bretagne	70 à 112	70 à 106	Normandie	100 à 110	100 à 110
Brie	112 124	100 124	Picardie	104	105 100 105
Mayenne	.. ..	.. ..	Touraine	100	125 100 120
Midi	96 116	90 110	Etranger	43	94 40 90

POISSONS — MARÉE

		Précédents	Ce jour
Moules	le sac	1 50 à ...	1 00 à 1 50
Raies	la pièce	1 00 10 00	1 00 14 00
Barbues	le kilo	1 00 3 00	1 00 3 50
Bars	—	2 00 5 00	1 50 4 50
Cabillauds	—	0 30 0 60	0 30 0 60
Merlans	—	0 40 1 10	1 50 4 00
Soles	—	2 00 6 50	1 50 6 50
Maquereaux	le cent	10 00 50 00	20 00 40 00
Harengs	—	1 00 8 00	1 00 9 00
Turbots	le kilo	1 50 3 00	3 00 4 00
Escargots	le mille	8 00 25 00	3 00 25 00

CAFES GILBERT En boîtes plombées de 125, 250 gram. poids net.

METAUX (Cote officielle)

	1909	Sem' dern.	Ce jour
Cuivre			
En barre, Chili Américain ou autres provenances équivalentes, marques ordinaires ... liv. Havre	151 50	158 ..	154 75
En barres, Chili Américain ou autres provenances équivalentes, premières marques ... liv. Havre	153 ..	159 25	156 ..
En lingots et plaques de laminage ... liv.

MOYEN D'ASSAINIR L'EAU
ET DE SE PRÉSERVER SUREMENT des MALADIES ÉPIDÉMIQUES

Chacun sait aujourd'hui que les médecins sont tous d'accord pour reconnaître que c'est par l'eau que se communiquent la plupart des maladies épidémiques, telles que la fièvre typhoïde, la dysenterie, le choléra et aussi la grippe et l'influenza. L'eau contient une infinité d'animalcules que l'on appelle microbes et dont quelques-uns sont les germes des maladies les plus dangereuses. De là, une eau est malsaine quand elle contient ces mauvais microbes.

Quand on n'a pas une eau très pure, et surtout quand il règne des épidémies dans un pays, il sera prudent, pour s'en préserver, d'assainir l'eau que l'on boit.

Le plus sûr est d'abord de la faire bouillir. Ensuite le moyen le plus simple, le plus efficace et le plus économique de se préserver des épidémies, est d'ajouter à sa boisson un peu d'eau de goudron. Le goudron est un antiseptique au premier chef. Il tue les microbes, causes de toutes nos maladies graves et, de la sorte, nous en préserve. Il rend donc saine et salutaire l'eau que nous buvons, et nous garantit ainsi des épidémies.

MICROBES contenus dans l'eau impure
Le Goudron-Guyot tue tous ces microbes

C'est, il y a une trentaine d'années, que Guyot, pharmacien distingué de Paris, a réussi à rendre le goudron soluble dans l'eau. Grâce à cette invention, on trouve aujourd'hui chez tous les pharmaciens, *sous le nom de Goudron Guyot*, une liqueur très concentrée de goudron, qui permet de préparer instantanément, au moment du besoin, une eau de goudron très limpide et très efficace. Pour cela, on verse une ou deux cuillerées à café de Goudron Guyot par verre d'eau ou du liquide que l'on a coutume de prendre à ses repas, et on obtient ainsi une boisson qui préserve sûrement des épidémies, de la fièvre typhoïde, de la phtisie et des maladies infectieuses, et qui guérit les bronchites, les vieux rhumes négligés et les catarrhes — et cela parce que le Goudron tue les mauvais microbes, causes de toutes nos maladies.

Si l'on veut vous vendre tel ou tel produit au lieu du véritable Goudron-Guyot, **méfiez-vous, c'est par intérêt.** Il est absolument nécessaire, pour vous préserver des maladies épidémiques et pour obtenir la guérison de vos bronchites, catarrhes, vieux rhumes négligés et *a fortiori* de l'asthme et de la phtisie, de bien demander dans les pharmacies le **véritable Goudron-Guyot.** Il est obtenu avec du goudron **d'un pin maritime spécial,** croissant en Norvège et préparé suivant les instructions de Guyot lui-même, l'inventeur du goudron soluble ; ce qui explique qu'il est infiniment plus efficace que tous les autres produits analogues. Afin d'éviter toute erreur, regardez l'étiquette : celle du véritable Goudron-Guyot porte le nom de Guyot imprimé en gros caractères et sa *signature en trois couleurs: violet, vert, rouge, et en biais*, ainsi que l'adresse : *Maison L. FRERE, 19, rue Jacob, Paris.*

Prix du Goudron-Guyot : 2 francs le flacon. — L'usage du Goudron-Guyot revient à 10 centimes par jour — et préserve de toute épidémie. 8

P.-S. — L'emploi du goudron pour assainir l'eau est tout particulièrement recommandé après les inondations terribles que Paris et presque toute la France viennent de subir.

Chronique Scientifique

La marche des « Ions » Ecrous indesserrables

Il ne manque pas de composés chimiques, sels alcalins, oxydes, sulfures ou chlorures métalliques, etc., qui se laissent volontiers décomposer, à l'état de solution, quand on fait passer au travers un courant électrique suffisamment fort. Nombre d'industries — connues sous le nom générique d'*électro-chimie* — sont même basées sur l'emploi de ce procédé, baptisé « électrolyse ».

On suppose que sous l'influence du courant, qui rompt et brise les alliances les plus étroites, les éléments qui constituent le corps électrolysé se séparent ; une double procession de particules s'opère, en sens inverse au sein de la solution, les unes allant vers le pôle positif, les autres vers le pôle négatif. A tout le moins, tout se passe comme si ce chassé-croisé s'accomplissait réellement, mais, par le fait, ce n'était jusqu'ici qu'une hypothèse invérifiable.

Mais l'ultra-microscopie va changer tout cela. Si nous en croyons, en effet, M. Kossonogoff, professeur de physique à l'Université de Kiew, il serait possible, aujourd'hui, de surprendre les particules d'une solution électrolysée — les *ions*, pour employer le mot consacré — en train de jouer ainsi à colin-maillard. Il suffit d'observer la solution à l'ultra-microscope, juste au moment du passage du courant, pour apercevoir, dans le champ de l'instrument, des ribambelles de points brillants voyageant entre les électrodes avec une vitesse vertigineuse.

Il y a deux bonnes raisons d'admettre que ces points brillants sont ces fameux *ions* dont on parlait toujours sans les avoir jamais vus :

1° Ils peuvent être déviés de leur route par l'approche d'un aimant ; 2° Le phénomène n'apparaît pas quand on opère sur une solution réfractaire à l'électrolyse.

Encore un mystère qui s'éclaircit.

✕

Il ne faut pas qu'un écrou, une fois serré à bloc, se desserre. Non seulement, en effet, il ne remplirait pas son office et ne ferait pas son devoir — ce qui, pour les écrous comme pour les hommes, est toujours une chose plutôt fâcheuse — mais il pourrait en résulter, le cas échéant, un véritable désastre, car il n'est pas rare que notre sécurité dépende de la solidité et de la stabilité d'une vis de serrage ou d'un écrou.

Malheureusement, ce n'est pas une petite affaire que de prévenir le desserrage d'un écrou d'un boulon rivé. Quelle que soit la précision de l'assemblage, les vibrations auxquelles sont soumises les pièces assemblées suffisent parfois à le provoquer, à plus ou moins brève échéance, infailliblement.

D'innombrables dispositifs, tous plus ingénieux (mais aussi plus compliqués) les uns que les autres, ont été imaginés et mis à l'essai, en vue de parer à ce danger.

Mais il n'en est pour ainsi dire pas un seul qui donne, dans la pratique courante, des résultats vraiment irréprochables. Cela tient sans doute à leur complication.

Par le fait, il existe un moyen extrêmement simple, de résoudre le problème. Ce moyen consiste tout bonnement à visser par-dessus l'écrou qu'il s'agit de maintenir en place, un second écrou, un « contre-écrou » quelconque, dont la seule et unique caractéristique sera d'avoir un diamètre beaucoup plus petit que le premier.

La tendance au desserrage est proportionnelle, en effet, — ceci est établi par le calcul — à la 4e puissance de son diamètre extérieur. Ce qui signifie qu'un écrou de 200 millimètres de diamètre extérieur se desserrera, sous l'action des vibrations subies, non pas *deux fois*, mais *seize fois* plus facilement qu'un écrou de 100 millimètres de diamètre.

Si donc, par-dessus cet écrou de 20 centimètres, on visse un contre-écrou de 10 centimètres ou mieux de 8 centimètres de diamètre, le premier écrou aura certainement commencé de lâcher prise bien avant que le second ait encore bougé d'un *iota*. Il aura donc tôt fait de venir se coincer contre celui-ci, qui lui barrera la route.

Cette théorie de ce chef a été pleinement confirmée par la pratique. L'exemple de nombre de compagnies de chemins de fer, du Métropolitain, etc., est là pour en porter, au besoin, témoignage.

Emile Gautier.

Toto. — Le froid n'engendre peut-être pas le rhumatisme, mais il le déchaîne et l'exaspère — *surtout le froid humide.* C'est le moment de faire, soit à titre curatif, soit même *à titre préventif*, une bonne cure d'*Urodonal*.

SITUATIONS D'AVENIR

Les jeunes gens, jeunes filles et adultes qui se destinent aux affaires : Commerce, Industrie, Banque, etc., s'y feront rapidement de belles situations s'ils sont munis des connaissances pratiques indispensables. Ils les acquerront à bref délai et à peu de frais s'ils s'adressent à l'Ecole Pigier, subventionnée de l'Etat, fondée en 1850, Boulevard Poissonnière, 19 — rue de Rivoli, 53 — rue Saint-Denis, 5 et rue de Turenne, 23, Paris. (Externat, Internat, Cours par correspondance.) Demander la Liste des Situations. N° 15.

Placement Gratuit des Elèves.

OFFICIERS MINISTÉRIELS

Vente au Palais le mercredi 23 février 1910, 2 h.
IMMEUBLE A COURBEVOIE 43, Mission.
Contes 420 m. 38 cav. M. à p. 3.000 fr. S'adr. Me HOUDE, avoué 53, r. Rivoli et Lardy, not. Paris.

Marthe Breteau, épouse **Edouard Van Luyn**, recherc. par Me Loisel, not. Château-du-Loir (Sarthe). Success.

ARGENT A PRÊTER dep. 4 % à pers. gênées, sur billets mens. 1 coup. 1 à 10 ans. Disce. Bien d'av. Crédit Mutuel, 84, rue Lafayette, Noisy-le-Sec, p. Paris, 3 à midi ou Echo.

Demander partout
LE PLEIN AIR
10 c. — Journal de tous les Sports — 10 c.

TUMEUR CANCER du SEIN, de VESSIE, de la Matrice et du Corps. Glande, Kyste, Loupe, Polype, Ulcère, Fistule, Hémorroïdes, Cancroïde, Fibrome, Métrite, Guérison sans Opération. A. ALLIOT, Médecin-Spécialiste, 41, Rue Vivienne, PARIS. Consult. de 4 à 6 h. et par correspondance. Envoi Notice gratis.

LA HERNIE

Légers, souples, mais pouvant fournir une puissance de contention **illimitée**, les nouveaux appareils brevetés de **A. CLAVERIE** procurent, dès leur application, un soulagement **immédiat** et toutes les garanties de sécurité absolue.

Imperméables, imperceptibles et s'effaçant sur le corps, ils permettent l'exercice **facile** de toutes les professions et de tous les sports.

Traité de la hernie (150 pages et 200 grav.), conseils et renseignements franco et discrètement sur demande adressée à M. A. Claverie, 234, faubourg Saint-Martin, à Paris. **Visites et applications tous les jours, de 9 h. à 7 h. et tous les deux mois dans les principales villes de province. (Demander les dates).**

FONDS DE COMMERCE
GRANDE BRASSERIE

Paris. Recettes justif. 130.000 f. Aff. à transform. On traiterait av. 25.000, compt. Facil. A enlever. Bureau Centralisateur (S.H.A.), 22, Boul. Poissonnière.

VIN ROUGE SUPÉRIEUR par naturel. Extra 10 degrés 65f. Blanc 78f. Ech** gral. O** remb** 5 % escompte. A. MALLET, Rue Danton, Béziers. **65** f les 220 litres part, fût, rég. tout compris. VOY. GARE.

VIN TOURTEL 10 degrés — 100 jours la pièce. 12, Rue 4-Septembre, PARIS. **64**

Ils étaient Chauves!

Mlle Sas..., à Allonne. — *Grande plaque de Pelade qui envahissait toute la tête complètement dépourvue de cheveux. Etat de la chevelure après l'emploi d'un seul flacon.*

En quelques jours, grâce à la célèbre Sève Capillaire **OLBÉ**, ils ont retrouvé leur chevelure.

La célèbre Sève Capillaire OLBÉ régénère la papille pilaire, féconde le bulbe, réveille sa faculté créatrice et lui fait produire des cheveux jeunes et vigoureux.

C'est le seul régénérateur infaillible et rapide de la chevelure, le seul recommandé par les plus hautes autorités médicales et hygiénistes.

La repousse est certaine à tout âge, **dans la nuance primitive,** ***quelle que soit la cause ou l'ancienneté de la calvitie.***

JAMAIS D'INSUCCÈS.

Plus de 20.000 Attestations signées, authentiques, indiscutables, sont à la disposition de tous à mon Laboratoire.

Pour recevoir **GRATIS**, sous pli fermé, l'exposé de la méthode, écrire ou se rendre au Laboratoire **OLBÉ**, 22, Rue des Martyrs, Section 205, PARIS.

Aubigny, le 7 mai. — Sans causes apparentes mon front s'était totalement dégarni lorsque, sur les conseils d'un camarade qui avait été guéri par vous, j'eus l'idée d'essayer votre Sève. Le résultat a été prodigieux. Au bout de six semaines j'avais retrouvé tous mes cheveux aussi abondants qu'avant leur chute. Jugez-en par la photographie que je vous adresse et faites de ma lettre l'usage qu'il vous plaira. L. Mon..., comptable.

Sainte-Colombes, le 25 avril. — Mes cheveux rongés par les pellicules étaient presque tous tombés. Je ne pouvais plus me coiffer et j'avais essayé de tout en vain lorsqu'on me conseilla d'essayer votre Sève. Je m'y décidai avec peine, j'étais sceptique. L'effet en fut presque instantané. Le flacon n'était pas au tiers que les cheveux repoussaient drus et épais dans leur nuance naturelle. A la fin du flacon je pouvais me coiffer, plus de pellicules, de démangeaisons. Jugez du résultat par la photographie ci-jointe. Mes amies n'en revinrent pas. Merci mille fois. Matilde Soc...

Reims, 13 avril. — Les deux grandes plaques que j'avais sur le coté droit de la tête et aussi que celles de la barbe sont complètement recouvertes. Inutile de renoyer un second flacon, la guérison est bien définitive. Que de reconnaissance je vous ai; si j'avais su je se serais pas resté si longtemps défiguré par ces horribles plaques qui me donnaient l'air d'un homme malade. Luis Lev...

Montaud, le 2 juin. — Si vous saviez ce que mes enfants et petits-enfants se sont moqué de moi lorsque j'ai annoncé qu'à 65 ans j'avais l'intention de faire repousser mes cheveux tombés depuis plus de 20 ans ! Ils ne rient plus maintenant car mes cheveux ont parfaitement repoussé légèrement grisonnants. Plus de rhumes, de migraines. Je me coiffe comme à 40 ans. Tout le monde veut me voir, je suis passée à l'état de phénomène. Ma reconnaissance pour vous durera autant que ma vie. Vve Pay...

SE MÉFIER DES CONTREFAÇONS ET IMITATIONS

Exiger la signature : *L. Midy*

SANTAL MIDY

Inoffensif et d'une Pureté absolue
GUÉRISON RADICALE ET RAPIDE
(Sans Copahu — ni Injections)
des Écoulements Récents ou Persistants

Chaque capsule MIDY de ce Modèle porte le Nom : MIDY

Phcie MIDY à PARIS et toutes Pharmacies.

GRANDE FABRIQUE DE MEUBLES ET DE LITERIE
A LA FERMIÈRE
PARIS — 5 et 7, Rue du Faubourg Saint-Antoine, 5 et 7 — PARIS
Pendant tout le Mois de Février
MEUBLES DE TOUS **GENRES** ET DE TOUS **STYLES**
Chambres à Coucher, Salons, Salles à Manger, Cabinets de Travail, Meubles séparés, Literie, etc.
A SOLDER avec 40 à 50 o/o de RABAIS
Marchandises de pure et d'ancienne fabrique
NOS MAGASINS RESTENT OUVERTS LES DIMANCHES

AVEC **MILLE FRANCS**, on peut en profitant de la baisse actuelle, acheter 25 actions METROPOLITAIN et 25 actions NORD-SUD, et réaliser un très joli bénéfice d'ici trois mois. Ecr. COMPTOIR MOBILIER, 19, rue des Mathurins, Paris.

Etes-vous abonné *à un Journal Financier ?*
Etes-vous entièrement satisfait des renseignements généraux qu'il publie et des conseils qu'il vous donne ?
Ces renseignements ont-ils été jusqu'ici favorables à vos intérêts ?
Si oui, restez-lui fidèle comme abonné. — *Si non*, écrivez au CRÉDIT MUTUEL de FRANCE, 80, Chaussée d'Antin, PARIS, qui vous enverra gratuitement pendant trois mois, à titre d'essai, le journal "le CRÉDIT MUTUEL".

TOUX COQUELUCHE GRIPPE ASTHME Cent Ans de Succès. Tte Phie 1f60. **SIROP INCISIF DEHARAMBURE**

Exiger l'adresse.

PLUS DE CHEVEUX BLANCS PLUS DE BARBES GRISES
LE NIGER 4f40
donne instantanément les nuances BLOND, CHATAIN, BRUN et NOIR
UNE APPLICATION TOUS LES 15 JOURS suffit. Se trouve par la poste et sèche de chez. CHEZ COIFFEURS, PARFm et Mgies Envoyer timbres en mandat et recevrez discret et cacheté, pri et plus, gare 0f60 ; à domicile 0f85, fco par la. HARRIS, 15, Rue de Trévise, 13, PARIS.

HÉMORRHOÏDES
GUÉRISON PROMPTE ET RADICALE
ESCULEOL (Gouttes concentrées) 3 francs.
BAUME SUELTA (Onctions locales) 3 fr.
FRANCO CONTRE MANDAT — NOTICE GRATUITE
A FOURIS, 9, Faubourg Poissonnière, PARIS.

PRETS s. signat. (dès.) CRÉDIT NATIONAL, 19, r. Turbigo. Seule Maison de Paris réalisant les prêts en Espèces.

SAGE-FEMME diplomée reçoit pens. à toute époque. DARLEY, 112, rue Réaumur.

PRET s/ SIGNAT. Maison fondée en 1864. Pas contrôl. Discret. Bnes ANDRIEU, 70, r. Lafayette, Paris.

SAGE-FEMME 1re cl., Mme RENAUD (), 65, rue Lemercier, (10 min. Gare St-Lazare). Reçoit Pensionn., Consultat.

RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX

Cotons. — Aux Etats-Unis, le temps a été, dans l'ensemble, satisfaisant dans toute la région cotonnière ; la pluie est tombée dans la plupart des localités, mais la chute en a été modérée.

Les demandes de la filature, un peu plus calmes au début de la semaine, sont redevenues très actives en dernier lieu et tous les marchés s'en impressionnent d'autant plus favorablement que cette activité paraît devoir persister. Les avis de la plupart des centres industriels sont en effet unanimes à reconnaître que la situation est meilleure, les ordres se suivant plus régulièrement, en Angleterre notamment, où les Indes et la Chine se décident enfin à revenir aux achats, et Manchester signale même que si les offres de l'Orient étaient toutes praticables, le chiffre des affaires serait formidable.

Dans ces conditions, les tentatives de pression exercées encore ces jours-ci par le clan baissier de New-York, à la faveur d'une nouvelle faiblesse du marché financier, sont restées sans effet, et au surplus des manipulations de ce jour, paraissent assez risquées quand on considère la position statistique de l'article et l'opiniâtreté avec laquelle le solde de la récolte est défendu dans le Sud.

A la vérité, la situation se prête encore aux manœuvres haussières et quelques avis reçus en dernier lieu annoncent précisément que certains parmi les anciens haussiers, recommencent à acheter. Il est à souhaiter que la campagne se termine sans nouveaux excès spéculatifs, mais l'hypothèse d'un resserrement durant l'été est certes très admissible et le découvert sur ces propositions comporte des lors d'assez grands dangers.

A Liverpool, les ventes de la semaine ont été de 63.000 balles dont 50.000 d'Amérique ; la consommation a pris 75.000 balles, les exportations ont été de 8.000 balles et les importations de 73.000 balles. Le stock sur place est de 1.062.000 balles contre 1.274.000 en 1909.

Cafés. — En constatant que les fluctuations de la semaine n'ont pas dépassé une fraction tantôt perdue, tantôt regagnée, on ne peut pas faire ressortir d'une manière plus typique la mobilité de l'intérêt qui se rapporte à l'article [illegible] Santos, dont le bilan de la semaine, à ce jour, indique une diminution de 913.000 sacs contre 386.000 et 431.000 sacs respectivement en 1909 et 1908. Comme le mouvement normal des recettes est arrêté à Santos depuis près de deux mois, le marché des débouchés en Europe et aux Etats-Unis est le seul point de cette statistique qui doive retenir l'attention.

Réexportations non déduites, ces débouchés sont forts ; ils totalisent par 11.924.000 sacs depuis le début de la campagne, soit 800.000 sacs de plus que l'an dernier et 1.350.000 sacs de plus qu'en 1908 ; en janvier, toutefois, il y a un fléchissement marqué sur les chiffres de décembre : 1.662.000 sacs contre 2.106.000 sacs, ce qui indique que la perspective de l'arrêt des exportations de Santos a incité nombre d'acheteurs à se pourvoir pendant le premier semestre.

Une période de stagnation d'affaires peut donc être envisagée, sans déplacement sensible de la base des prix ; les ventes du gouvernement de Sao Paulo, effectuées samedi dans des conditions très satisfaisantes — si satisfaisantes même qu'il est douteux qu'elles laissent un bénéfice raisonnable aux acheteurs — ces ventes, d'après nous, semblent être le dernier incident de nature à intéresser le monde du café d'ici un certain laps de temps.

Cacaos. — On cote au Havre aux 50 kilos à l'entrepôt des lieux de production : Bahia fermenté, 64 à 69 fr.; Trinidad, 69 à 72 fr.; Guiria et Carupano 66 à 85 fr.; Grenade et Sainte-Lucie, 63 à 71 fr.; Para et Amazone, 69 à 73 fr.; Guayaquil, 73 à 83 fr.; San-Thomé, 67 à 68 fr.; Porto-Plata, 59 à 63 fr.; Haïti, 53 à 63 fr.; Martinique (privilège colonial), 86 à 88 fr.; Guadeloupe (privilège colonial), 87 à 89 fr.

Vanilles. — On cote au Havre, le kilo acquitté : vanille, 20 à 80 fr.; vanillon, 10 à 15 fr.

Bois de teinture. — On cote au Havre les 50 kilos acquittés : Campêche rouge d'Espagne, 5 25 à 9 fr.; Honduras, 6 75 à 7 ; Santo-Domingo, 4 75 à 5 ; Tabasco, 5 25 à 5 75 ; Monte-Cristi, 4 75 à 5 ; Fort-Liberté, 4 75 à 5 ; Haïti, Cap, 4 75 à 5 ; Aquin, 4 75 à 5 ; Saint-Marc, 4 80 à 5 10 ; Gonaïves, 4 75 à 5 ; Port-de-Paix, 4 70 à 4 90 ; Miragoane, 4 90 à 5 20 ; Port-au-Prince, 4 90 à 5 20 ; Jacmel, 4 60 à 4 80 ; Martinique, 4 à 4 25 ; Jamaïque, 4 70 à 5 25 ; Jaunes : Cuba et Saint-Yago, 5 75 à 6; Manzanillo, 5 75 à 6 ; Tuspan, 6 50 à 6 75 ; Tecolutia, 6 40 à 6 50 ; Porto-Plata, 5 75 à 6 ; Haïti, 5 50 à 5 75 ; Jamaïque, 5 25 à 5 90.

Indigos. — On cote le 1/2 kilo acquitté : Bengale, 2 50 à 6 fr.; Kurpah, 2 à 3 75 ; Madras, 1 50 à 3 50 ; Guatemala, 1 75 à 4 50.

Poivres. — Au Havre, le marché est soutenu avec des prix sans changement.

On cote au disponible : Alepy et Tellichéry, 50 fr.; Singapore blanc, 80 fr.; Penang blanc, 70 à 75 fr.; Saïgon noir (privilège colonial), 70 à 71 fr.; dito blanc, 115 fr.

Savons. — A Marseille, marché soutenu. On cote :

CUITS (*Unicolores*)	
Blanc extra pur	59 à 62
Blanc augmenté	52 à 55
Blanc extra résineux	56 à 58
Blanc pur à l'huile d'olive	78 à 80
Jaune extra résineux	49 à 52
Blanc exportation supérieur	50 à 53
Jaune exportation supérieur	50 à 52
Vert à l'huile de pulpes	51 à 52
Vert ou jaune tunisien	49 à 52
Brun extra pur	52 à 54
Brun augmenté	49 à 50
Rosé	50 à 52
Noir	46 à 47
Blanc ou suif	66 à 68
CUITS (*Marbrés bleus ou rouges*)	
Bleu pur pâle ou vif	52 à 54
Bleu mixte pâle ou vif	48 à 49
Bleu talqué 1re qualité	43 à 44
Bleu talqué 2e qualité	42 à 43
Marbrés bleu ou rose Dijon	54 à 55
Marbrés bleu ou rose Nantais	54 à 55
NON CUITS	
Se on qualités :	
Mi-cuits	20 à 34
Savons à la batteuse	41 à 45
Résineux	29 à 31
Marbrés bleu ou rose	32 à 34
Vert exportation	30 à 32
Brun	36 à 40
Noir	35 à 36
MOUS EN BARILS	
Qualité ordinaire	28 à 29
Qualité supérieure	41 à 42
Qualité extra	[illegible]

Savons durs en caisses ou sacs de 60 kil. minimum mis en barres. Franco gare ou quai Marseille 10 jours 1 % ou 60 jours net.

Vins. — On cote à Bercy :

Vins rouges. — Aramon 8 à 9 degrés, 20 à 24 francs l'hectolitre nu, en entrepôt, livrable en demi-muids ; Montagne 9 à 10°, 22 à 25 fr.; Minervois 10 à 11°, 23 à 26 fr.; Corbières 11 à 12°, 24 à 27 fr.; Roussillon supérieur 13 à 14°, 28 à 40 fr.; Mâcon ordinaire, 75 à 85 fr. la pièce en entrepôt, logement compris ; supérieur, 85 à 100 fr.; Beaujolais ordinaire, 90 à 110 fr.; supérieur, 100 à 120 fr.; 1ers crus, 120 à 150 fr.; Auvergne, 80 à 90 fr. la pièce en entrepôt ; Touraine, 60 à 70 fr.; Cher, 70 à 80 fr.; Loir-et-Cher, 70 à 80 fr.; Lot-et-Garonne, 60 à 70 fr. la barrique, logé en entrepôt ; Tarn-et-Garonne, 65 à ... ; Haute-Garonne, 65 à 75 fr.; Palus, 60 à 65 fr.; Côtes, 80 à 100 fr.

Vins blancs. — Aramon, 26 à 27 fr. l'hectolitre nu, en entrepôt ; Bourret et Picpoul, 30 à 35 fr.; Gaillac, 85 à 95 fr. la barrique ; Gers, 65 à 70 fr.; Entre-deux-Mers, 65 à 70 fr.; Nantais gros plant, 60 à 70 fr. la pièce logé en entrepôt ; Muscadet, 95 à 110 fr.; Poitou, 65 à 75 fr.; Sologne, 100 à 150 fr.; Rochelais, 75 à 85 fr.; Anjou, 95 à 160 fr.; Saumur, .. ; Vouvray, 85 à 150 fr.

LES MANUSCRITS NE SONT PAS RENDUS

LE GÉRANT : G. LASSEUR

C. MARTY, imprimeur, 61, rue Lafayette

Imprimé sur les machines rotatives MARINONI

Papier DARBLAY Père et Fils d'Essonnes

TOUSSEURS, CRACHEURS ESSOUFFLÉS Traitement sérieux par correspondance **AÉROL** Nouvelle Découverte. Brochure fte sur demande. Boîte complète avec appareil 18 fr. franco contre Mandat-poste 13f50. AÉROL, 21, Rue d'Amsterdam, PARIS.

Abonnem^t : 3 fr. par An
Un mois d'essai gratuit sur demande affranchie.
La Bourse et l'Épargne Dr Rue Vivienne, Paris. Connaît et signale les Placements douteux et dangereux.
Paiement gratuit des tous coupons. Vérification de Tirages principalement des Titres Russes amortis.

Si vous préférez à des gros bénéfices aussi problématiques qu'aléatoires un **GAIN EFFECTIF IMPORTANT EN BOURSE SANS RISQUE POSSIBLE** Ecrivez à la GARANTIE FINANCIÈRE, 19, rue Drouot, Paris. Téléphone 260-58.

FEUILLETON du PETIT JOURNAL du 8 Février 1910

—127— (*)

TRAHISON !

TROISIÈME PARTIE

L'AVENTURE DE JULIEN

X (*Suite*)

La vérité

— Et puis c'est fini, maintenant.. on sait, on saura... Si vous étiez mon père, on comprendrait... on excuserait... on oublierait peut-être... Mais vous, qui serez baron de Kerhoel... vous, adopter l'enfant d'une Arlette Saphir... *un enfant qui ne vous est de rien...* dont vous ne connaissez pas seulement le vrai père...

...Oh ! s'écria-t-il en s'interrompant. Vous le connaissez peut-être ?...

— Non.

Et répondant au regard incrédule de ces yeux sombres :

— Cela aussi, je te le jure sur l'honneur. Je sais qu'il est mort avant ta naissance. Ce malheur a été la cause de tous ceux de ta mère. Si ton père avait vécu, ils se seraient mariés... et elle aurait été la plus régulière... la plus irréprochable...

Mais ,repoussée par les siens... perdant la raison... et puis si jeune... elle n'avait pas dix-huit ans... elle a cédé au désespoir, à la folie... à des tentations trop fascinantes... Ah ! que ce moment de vertige a peu duré !

...Quand je l'ai revue à ton chevet, elle avait une situation dans un grand magasin de Paris... elle était sauvée...

— Et moi, je suis perdu !

— Julien !...

— Ah ! elle aurait dû me garder auprès d'elle...

— Ingrat ! quand elle t'a donné à moi, elle partait pour te délivrer à jamais d'elle... elle partait pour mourir..., pour se tuer...

— Il fallait me tuer aussi... Et puis, vous voyez bien... Elle est vivante... et moi je ne suis pas délivré...

... Oui, elle aurait dû me garder... me faire mourir de sa mort ou me laisser vivre de sa vie... me laisser souffrir des mêmes misères... des mêmes humiliations...

... Dans ce peuple où elle est rentrée pour travailler... pour expier... j'aurais eu une âme plus résignée... plus humble...

... Il ne fallait pas me mettre au cœur des illusions d'honneur... d'orgueil... Ah ! Dieu ! d'orgueil de caste...

... Il fallait me jeter, moi aussi, dans la mêlée... dans la rue... où personne ne s'inquiète si l'enfant qui grandit auprès d'une mère pétrant à son travail est un régulier ou un bâtard.

... Il fallait me faire gagner mon pain... péniblement... cruellement...

... J'aurais peut-être enduré la faim, le froid, la misère... mais jamais... jamais je n'aurais souffert ce que je souffre aujourd'hui !

— Sois donc un homme, Julien, pour supporter ce malheur... ce grand malheur... avec courage.

— Un homme ! Oui, ils me l'ont tous dit... vous aussi, après eux... Il faut agir comme un homme... Eh bien, c'est ce que je vais faire, maintenant que je n'ai plus d'espoir, plus d'avenir... plus d'illusions...

— Allons donc ! Toutes les espérances te restent, mon pauvre cher enfant... C'est moi qui te supplie, Julien... Ecoute la voix de l'amitié... de la raison... Tu peux encore renoncer à ce projet de fuite... de désertion... Rentre à ton régiment... S'il faut un mot... une démarche de moi.. j'y suis prêt. Passe brillamment ce concours qui fera de toi un officier... bientôt l'égal de tous...

— Non ! Non ! Je le suis à présent, l'égal de celui avec qui j'ai un compte à régler... C'est tout de suite que ce compte se réglera...

— Un fossé de sang entre toi et la femme que tu aimes...

— C'est un abîme de boue qui, maintenant, m'en sépare à jamais !... Non !... je vous en supplie... n'insistez plus... Ah ! grand Dieu ! il ne me reste plus qu'un désir... qu'une joie... Vous ne voudriez pas aussi me l'enlever !...

On entendit en ce moment un pas dans l'antichambre.

Et presque aussitôt Corentin frappait à la porte.

— Commandant.

— Qu'y a-t-il ?

— C'est bientôt l'heure, si vous ne voulez pas manquer le second train comme le premier... Et il n'y en a plus, après celui-là.

— Ah ! s'écria André avec un geste d'impatience désolée, ah ! la chaîne du métier ! Demain matin, à la première heure, il faut que je sois à la préfecture maritime... et j'en aurai, là-bas, pour toute la journée... toute la soirée peut-être...

— Il faut vite partir, mon parrain.

— Et je ne serai de retour, mon pauvre enfant, qu'après-demain matin... Je te retrouverai, n'est-ce pas ?

— Oui !... sans doute...

— Pendant la journée de demain... tu n'auras pas encore pris de résolution... immédiate ?

— Vous savez bien ce que j'ai résolu, répondit Julien d'une voix sourde.

— Ah ! pauvre petit... Réfléchis... réfléchis encore demain... C'est le nom de ta mère qu'on va prononcer de nouveau...

— Il y en aura toujours un qui ne le prononcera pas longtemps.

— Un éclat..., Julien... qui rendra ta situation plus difficile...

— Elle est perdue. Alors, peu importe !

— Quel est donc ton projet...pour après ?

— Eh bien, mon parrain, après, nous verrons. C'est de tout autre chose que je me préoccupe à cette heure.

— Ah ! être obligé de partir ! Enfin... après-demain matin, tu seras ici ?

— Assurément.

— Tu me le promets ?

— Autant qu'on peut promettre ce qui dépend aussi du hasard.

— Et ne pas même pouvoir rester auprès de lui !... Ah ! quelle fatalité !

— Vous ne voudriez pas... vous ne pourriez pas d'ailleurs... être mon témoin. Alors, vous ne feriez que me gêner, mon parrain. Il vaut beaucoup mieux que vous partiez.

— Et... tu es bien décidé ?

— Oui.

— Alors... alors bonne chance ! soupira-t-il, bonne chance, mon pauvre cher enfant !...

— Non... parrain... pas votre enfant... je ne suis pas... je ne serai jamais un Kerhoel... Embrassez-moi... comme un ami, le meilleur, le plus tendre, le plus aimé... ... Ah ! s'écria-t-il, en une irrésistible impulsion... le plus funeste !...

... A après-demain...

Et il se sauva dans sa chambre.

XI

Guillaumette.

Après avoir rapidement bouclé sa valise, — car l'heure pressait — Corentin accompagnait à présent le commandant à la gare.

— Tout de même, faisait-il, avec sa familiarité de vieux serviteur, il est arrivé avec une drôle de figure, monsieur Julien... Ce n'est pas au moins quelque avaro ?

Et André, évasivement :

— Une contrariété...

— Là-bas, au régiment ?

— Non.

Et avec une brusque résolution :

— Réflexion faite, j'irai seul à Brest.

— Ah ! la consigne est changée ?... Moi qui avais fait aussi mon petit baluchon...

— Tu le rapporteras à la maison.

— Alors... je reste à Saint-Poi ?

— Oui. Monsieur Julien vient d'arriver... pour quelques jours... au moins.

— Il a une permission... un peu longue ?

— Longue, oui, fit André en hochant la tête.

Il pourra avoir besoin de toi...

— Vous croyez donc, mon commandant, qu'Annaïc ne fera pas l'affaire ?

— Non.

André hésita... et puis, comme s'il se décidait à parler :

— Je t'ai dit, Corentin, que monsieur Julien avait eu une contrariété... C'est un réel ennui que j'éprouve à le laisser seul quand il aurait besoin qu'on fût là pour l'occuper.. pour le distraire de son chagrin. Mais enfin... je ne peux pas... je dois être demain matin à Brest... affaire de service...

— Ah ! la consigne est pour les commandants comme pour les hommes du bord, constata philosophiquement Corentin.

— Alors, je suis bien aise que tu restes là-bas... pour tourner un peu autour de lui... vous êtes de vieux amis... pour lui parler...

— L'embêter, quoi ! jusqu'à ce qu'il m'envoie promener.

— Et puis, revenir un moment après... Oui, mon brave Corentin.

— Entendu, commandant.

— D'ailleurs, il aura peut-être besoin de te faire porter une lettre... de t'envoyer en course... que sais-je ?... Naturellement, tu seras à sa disposition....

— Bien, commandant.

Ils avaient passé sur le quai intérieur de la gare. André monta dans un compartiment du train qui venait d'arriver de Roscoff et qui s'arrêtait quelques minutes, pendant que la machine trépidait toujours.

— A vous revoir, commandant.

— Oui ! après-demain matin. Viens prendre ma valise au premier train.

. . . . . .

Corentin, son baluchon à la main, revint à la maison, — tout consterné.

— Il y a un avaro... sûr... faisait-il en ruminant toutes ces choses — plutôt bizarres qui se passaient depuis deux heures.

L'arrivée de monsieur Julien.. cette mine qu'il avait... la façon dont il lui avait fait prendre la porte... cette conversation de deux heures avec le commandant... tantôt en lui parlant tout bas... tantôt avec des éclats de voix comme s'ils avaient une discussion... Et puis, cette consigne que le commandant venait de lui donner... Oui, un avaro, bien sûr... pauvre monsieur Julien, pauvre petit gas...

Et son premier mot, quand Annaïc lui avait ouvert la porte :

— Monsieur Julien, où est-il ?

— Dans sa chambre... mais toi, tu n'es donc pas parti ?

— Non, le commandant m'a d